



Environnement  
Canada

Environment  
Canada



# **Rapport ministériel sur le rendement**

**Environnement Canada  
2013-2014**

---

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée  
Ministre de l'Environnement

**Canada**

Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014

Publié aussi en anglais sous le titre :  
Departmental Performance Report 2013-14

No de cat. : En1-47/2014F-PDF  
ISSN : 2292-1249

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à [droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2014.

Also available in English

## Table des matières

Avant-propos .....	v
Message de la ministre .....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation .....	3
Profil de l'organisation .....	3
Contexte organisationnel .....	4
Dépenses réelles .....	13
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental .....	16
Tendances relatives aux dépenses du ministère .....	17
Budget des dépenses pas crédit voté .....	18
Section II : Analyse des programmes par résultats stratégique .....	19
Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures .....	19
Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité .....	21
Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril .....	23
Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Opérations liées aux espèces en péril .....	25
Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Fonds autochtones pour les espèces en péril .....	26
Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Programme d'intendance de l'habitat .....	27
Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs .....	29
Sous-programme 1.1.4 : Conservation des habitats fauniques .....	31
Sous-sous-programme 1.1.4.1 : Partenariats pour la conservation des habitats .....	32
Sous-sous-programme 1.1.4.2 : Aires protégées .....	34
Programme 1.2 : Ressources en eau .....	36
Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques .....	37
Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau .....	39
Sous-programme 1.2.3 : Service et relevés hydrologiques .....	40
Programme 1.3 : Écosystèmes durables .....	42
Sous-programme 1.3.1 : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs .....	43
Sous-programme 1.3.2 : Évaluation et approches axées sur les écosystèmes .....	45
Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire .....	46
Sous-sous-programme 1.3.3.1 : Financement communautaire ÉcoAction .....	48
Sous-sous-programme 1.3.3.2 : Fonds pour dommages à l'environnement .....	49
Sous-sous-programme 1.3.3.3 : Programme d'emploi jeunesse en environnement .....	51
Sous-sous-programme 1.3.3.4 : Éducation et mobilisation .....	52
Sous-programme 1.3.4 : Initiatives axées sur les écosystèmes .....	53
Sous-sous-programme 1.3.4.1 : Grands Lacs .....	54
Sous-sous-programme 1.3.4.2 : Saint-Laurent .....	56
Sous-sous-programme 1.3.4.3 : Lac Simcoe .....	58
Sous-sous-programme 1.3.4.4 : Lac Winnipeg .....	59
Sous-sous-programme 1.3.4.5 : Partenariats communautaires sur les écosystèmes .....	60
Programme 1.4 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune .....	62
Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat .....	64
Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens .....	64

Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques .....	66
Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé .....	68
Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques .....	70
Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés .....	72
Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne .....	74
Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime .....	75
Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires .....	76
Sous-programme 2.2.4 : Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux .....	78
Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées. ....	79
Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets .....	80
Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances .....	81
Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents .....	84
Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine .....	86
Sous-programme 3.1.4 : Urgences environnementales .....	87
Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés .....	89
Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air .....	91
Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air .....	93
Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel .....	96
Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports .....	98
Sous-sous-programme 3.2.1.3 : Secteur des produits de consommation et commerciaux .....	99
Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air .....	101
Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale .....	103
Sous-sous-programme 3.2.3.1 : Technologies de développement durable .....	104
Sous-sous-programme 3.2.3.2 : Innovation dans la technologie environnementale .....	106
Programme 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution .....	107
Services internes .....	109
Section III : Renseignements supplémentaires .....	111
Faits saillants des états financiers .....	111
États financiers .....	115
Tableaux de renseignement supplémentaires .....	116
Dépenses fiscales et évaluations .....	116
Section IV : Coordonnées de l'organisation .....	117
Annexe : Définitions .....	118
Notes de fin de document .....	120

## Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilées par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du Ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du Ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

## Message de la ministre



En qualité de ministre de l'Environnement, je suis heureuse de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014. Le présent rapport décrit les progrès réalisés par Environnement Canada pour traiter les priorités et respecter les engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.

En ce qui concerne la conservation et la biodiversité, nous avons fait des progrès considérables. En date du 31 mars 2014, Environnement Canada a proposé ou achevé des documents relatifs au rétablissement (programmes de rétablissement et plans de gestion) pour 146 espèces visées par la *Loi sur les espèces en péril*.

En outre, plus tôt cette année, le gouvernement a lancé un plan de conservation national qui permettra d'avoir une approche plus coordonnée des mesures de conservation à travers le pays, qui offrira aux Canadiens la capacité de préserver et de rétablir des terres et des plans d'eau au sein et autour de leurs collectivités, et qui facilitera l'accès à la nature pour les citoyens des villes.

Ce plan de conservation national comprendra d'importants investissements additionnels sur cinq ans qui permettront de protéger des terres écosensibles, de soutenir des mesures volontaires de conservation et de rétablissement, ainsi que de renforcer la protection de l'environnement marin et côtier. De plus, il comportera de nouvelles initiatives visant à rétablir les zones humides et à encourager les Canadiens à se rapprocher de la nature près de chez eux, grâce à des aires protégées et des espaces verts situés au sein ou près des zones urbaines.

Nous avons poursuivi nos progrès dans l'application du Programme sur la qualité de l'air. À l'échelle nationale, notre approche relative à la réduction des gaz à effet de serre s'est traduite par l'introduction de nouvelles règles permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des nouveaux véhicules routiers lourds et de leurs moteurs. En collaboration avec les provinces et territoires, nous avons mis en place de nouvelles normes plus strictes pour la protection de la qualité de l'air ambiant.

À New York, nous avons participé à une série de réunions internationales sur les changements climatiques à l'occasion du Sommet sur le climat des Nations Unies et nous avons annoncé plusieurs nouvelles initiatives de réglementation audacieuses qui illustrent notre engagement à lutter contre les changements climatiques tout en préservant la vigueur de l'économie canadienne. Parmi ces annonces, notons trois initiatives de réglementation dans le domaine du transport visant la réduction des émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre provenant des automobiles et des camions, de même que l'intention du Canada de lutter contre les émissions d'hydrofluorocarbones puissantes au pays.

À l'échelle internationale, nous avons contribué, par l'intermédiaire de la Coalition pour le climat et l'air pur, à l'élaboration d'initiatives pratiques et collaboratives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants climatiques de courte durée de vie. Nous avons participé à des négociations commerciales et en matière d'environnement qui ont abouti à la conclusion d'un accord économique et commercial global avec l'Union européenne. Nous avons aussi signé la Convention de Minamata sur le mercure en vue de mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les sources humaines d'émissions et de rejets de mercure et de composés mercuriques.

Vingt projets de recherche portant sur les substances d'intérêt prioritaire comptaient parmi les mesures entreprises pour respecter le Plan de gestion des produits chimiques. Nous demeurons sur la bonne voie en vue de respecter notre engagement international relatif à la gestion, au Canada, de 4 200 produits chimiques, d'ici 2020.

Tout au long de l'année, nous avons fourni aux Canadiens des prévisions météorologiques et des avertissements de temps violent, ainsi qu'une réponse et un soutien immédiats en réaction à la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic par l'intermédiaire de prévisions météorologiques, d'échantillonnage de l'eau et de modèles de dispersion de l'air et de la fumée.

En ce qui concerne les enjeux relatifs à l'eau, nous avons travaillé en collaboration avec des partenaires en vue de protéger des écosystèmes, fait d'importants investissements pour la remise en état de sites contaminés et investi dans le rétablissement de la santé écologique du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne, ainsi que du lac Winnipeg.

Environnement Canada a poursuivi l'expansion de sa surveillance dans la région des sables bitumineux et a respecté son engagement en vue d'accroître la transparence et d'améliorer l'accessibilité des données et des résultats relatifs à la surveillance au moyen du site Web ministériel et du portail de données du gouvernement du Canada.

L'exercice a également été marqué par le dépôt de la deuxième Stratégie fédérale de développement durable (2013-2016), qui raffermi notre engagement en vue de rendre les prises de décision en matière d'environnement plus transparentes et responsables.

Je vous invite à lire le rapport afin de connaître les renseignements détaillés à propos des activités susmentionnées et des autres qui ont été entreprises afin de préserver un environnement propre, sûr et durable pour les générations d'aujourd'hui et celles à venir.

**(Original signé par)**

---

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée  
Ministre de l'Environnement



## Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

### Profil de l'organisation

**Ministre de tutelle :** L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée

**Premier dirigeant :** Michael Martin

**Portefeuille ministériel :** Environnement Canada

**Instruments habilitants :**

- [Loi sur le ministère de l'Environnement<sup>i</sup>](#)
- [Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)<sup>ii</sup>](#)
- [Loi sur les espèces en péril<sup>iii</sup>](#)
- [Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux<sup>iv</sup>](#)
- [Loi sur les ressources en eau du Canada<sup>v</sup>](#)
- [Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois<sup>vi</sup>](#)
- [Loi sur les renseignements en matière de modification du temps<sup>vii</sup>](#)
- [Loi sur les pêches<sup>viii</sup>](#) (administration des dispositions sur la prévention de la pollution)
- [Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique<sup>ix</sup>](#)
- [Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs<sup>x</sup>](#)
- [Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial<sup>xi</sup>](#)
- [Loi sur les espèces sauvages au Canada<sup>xii</sup>](#)
- [Loi fédérale sur le développement durable<sup>xiii</sup>](#)
- [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)<sup>xiv</sup>](#)
- [Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement<sup>xv</sup>](#)
- [Loi sur la semaine de la protection de la faune<sup>xvi</sup>](#)

**Année d'incorporation ou de création :** 1971

**Autre :**

**Environnement Canada jouit d'une longue histoire.** Environnement Canada a été créé en 1971. Cependant, certaines de ses organisations ont été mises sur pied bien avant, telles que le Service canadien de la faune, créé en 1947, la Division des relevés hydrologiques du Canada, créée en 1908, et le Service météorologique du Canada, créé en 1871.

**Environnement Canada compte des effectifs nationaux.** Environ 60 % des effectifs du Ministère se trouvent en dehors de la région de la capitale nationale. Les employés travaillent partout au Canada, d'Iqaluit à Burlington et de Vancouver à St. John's, œuvrant dans des bureaux et laboratoires régionaux, des réserves fauniques naturelles et des stations météorologiques.

**Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique.** La science est à la base du travail du Ministère. Elle est au cœur de la capacité d'Environnement Canada à réaliser son mandat et à respecter ses obligations législatives. Le Ministère dirige une vaste gamme d'activités de surveillance de l'environnement, de recherche et d'autres activités scientifiques dans des domaines tels que les sciences de l'atmosphère, la météorologie, la physique, la biologie, la chimie, la toxicologie, l'hydrologie, l'écologie, l'ingénierie et l'informatique. Les renseignements et les connaissances scientifiques sont utilisés pour éclairer les programmes, politiques et services ministériels et sont recueillis et diffusés afin de faciliter la prise de décisions et d'encourager l'innovation. En 2013-2014, Environnement Canada a élaboré la [Stratégie pour les sciences d'Environnement Canada 2014-2019<sup>xvii</sup>](#) qui raconte l'histoire du Ministère

et fournit l'orientation et les consignes nécessaires pour garantir que ses travaux scientifiques continuent d'être orientés vers les priorités environnementales nationales.

**Environnement Canada collabore avec de nombreux partenaires.** Les enjeux environnementaux ont de vastes répercussions sur les décisions sociales et économiques. Environnement Canada collabore avec de nombreux partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, les gouvernements d'autres nations, des institutions universitaires, des organisations non gouvernementales engagées dans le domaine de l'environnement et des organisations internationales. Cette collaboration stimule les efforts que déploient tous les partenaires pour assurer la préservation d'un environnement propre, sécuritaire et durable et atteindre les résultats environnementaux prévus.

**Environnement Canada s'engage à fonctionner à titre d'organisme de réglementation de calibre mondial.** En tant qu'important organisme de réglementation du gouvernement fédéral, Environnement Canada fonctionne au sein du vaste système de réglementation fédéral axé sur le rendement, élaborant un vaste éventail de règlements destinés à protéger la population canadienne et son environnement, encourageant le respect de ces règlements et assurant leur application. Le Ministère s'est engagé à offrir un système réglementaire fondé sur des preuves, efficace, efficient, transparent et adaptable.

## Contexte organisationnel

### Raison d'être

Environnement Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail de questions environnementales qui affectent la population canadienne. Le Ministère joue également un rôle d'intendance dans la réalisation et le maintien d'un environnement propre, sécuritaire et durable. Il aborde les enjeux par la surveillance, la recherche, l'élaboration de politiques, la prestation de services à la population canadienne, la réglementation, l'application des lois environnementales, l'avancement des technologies propres et des partenariats stratégiques. Les programmes du Ministère sont axés sur **un environnement propre**, en minimisant les menaces que représente la pollution pour la population canadienne ainsi que pour son environnement; **un environnement sécuritaire**, en dotant la population canadienne des outils nécessaires à la prise de décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat et **un environnement durable**, en préservant et en restaurant l'environnement naturel du Canada. L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance de plus en plus évidente entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

### Responsabilités

Un certain nombre de lois et de règlements confèrent à Environnement Canada son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, les tâches et les fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent aux domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol, et la coordination des politiques et programmes pertinents du gouvernement du Canada;
- les ressources naturelles renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune sauvages en général;
- la météorologie;
- l'application des règles et règlements.

Outre les pouvoirs que lui confère la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, la ministre de l'Environnement exerce des pouvoirs supplémentaires prévus par d'autres [lois et règlements](#)<sup>xviii</sup>, notamment, mais sans s'y limiter, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE, 1999), la *Loi fédérale sur le développement durable*, et plusieurs autres mesures législatives ciblant la protection de la biodiversité et de l'eau ainsi que l'application des lois et règlements environnementaux (p. ex. la *Loi sur les espèces en péril*).

Le Ministère est un partenaire important pour d'autres ministères fédéraux (y compris ses partenaires ministériels de portefeuille, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et Parcs Canada), lorsque des lois lui confèrent des responsabilités secondaires ou partagées pour exécuter avec succès les mandats d'autres ministères fédéraux. En vertu de la LCPE (1999), Environnement Canada fournit, par exemple, des renseignements et des analyses aux autres (au titre d'autorité fédérale) afin d'étayer des évaluations environnementales solides. Parmi ces autres lois, on compte, la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources naturelles Canada), la *Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable* (Ressources naturelles Canada) et la *Loi sur les pêches* (Pêches et Océans Canada).

## Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Environnement Canada remplit son mandat en faisant la promotion de trois résultats stratégiques, chacun contribuant au résultat du gouvernement du Canada pour un environnement propre, sécuritaire et durable. Neuf programmes et 26 sous-programmes sont alignés afin d'appuyer la réalisation des trois résultats stratégiques du Ministère. Ensemble, les résultats stratégiques, programmes et sous-programmes permettent d'accomplir des progrès en exécutant son mandat d'intendance, c'est-à-dire assurer un environnement propre, sécuritaire et durable. Les résultats stratégiques, programmes et sous-programmes et les services internes du Ministère pour 2013-2014 sont présentés ci-dessous.

**Résultat stratégique 1** : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

### **Programme 1.1** : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

**Sous-programme 1.1.1** : Politiques et priorités sur la biodiversité

**Sous-programme 1.1.2** : Espèces en péril

**Sous-sous-programme 1.1.2.1** : Opérations liées aux espèces en péril

**Sous-sous-programme 1.1.2.2** : Fonds autochtones pour les espèces en péril

**Sous-sous-programme 1.1.2.3** : Programme d'intendance de l'habitat

**Sous-programme 1.1.3** : Oiseaux migrateurs

**Sous-programme 1.1.4** : Conservation des habitats fauniques

**Sous-sous-programme 1.1.4.1** : Partenariats pour la conservation des habitats

**Sous-sous-programme 1.1.4.2** : Aires protégées

### **Programme 1.2** : Ressources en eau

**Sous-programme 1.2.1** : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques

**Sous-programme 1.2.2** : Gestion et utilisation des ressources en eau

**Sous-programme 1.2.3** : Service et relevés hydrologiques

### **Programme 1.3** : Écosystèmes durables

**Sous-programme 1.3.1** : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs

**Sous-programme 1.3.2** : Évaluation et approche axées sur les écosystèmes

**Sous-programme 1.3.3** : Mobilisation communautaire

**Sous-sous-programme 1.3.3.1** : Financement communautaire ÉcoAction

**Sous-sous-programme 1.3.3.2** : Fonds pour dommages à l'environnement

**Sous-sous-programme 1.3.3.3** : Programme d'emploi jeunesse en environnement

**Sous-sous-programme 1.3.3.4** : Éducation et mobilisation

**Sous-programme 1.3.4** : Initiatives axées sur les écosystèmes

**Sous-sous-programme 1.3.4.1** : Grands Lacs

**Sous-sous-programme 1.3.4.2** : Saint-Laurent

**Sous-sous-programme 1.3.4.3** : Lac Simcoe

**Sous-sous-programme 1.3.4.4** : Lac Winnipeg

**Sous-sous-programme 1.3.4.5** : Partenariats communautaires sur les écosystèmes

**Programme 1.4** : Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune

**Résultat stratégique 2** : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat

**Programme 2.1** : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

**Sous-programme 2.1.1** : Observations, prévisions et avertissements météorologiques

**Sous-programme 2.1.2** : Information météorologique liée à la santé

**Sous-programme 2.1.3** : Information, prévisions et outils climatologiques

**Programme 2.2** : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

**Sous-programme 2.2.1** : Services météorologiques pour la navigation aérienne

**Sous-programme 2.2.2** : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime

**Sous-programme 2.2.3** : Services météorologiques pour les opérations militaires

**Sous-programme 2.2.4** : Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux

**Résultat stratégique 3** : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

**Programme 3.1** : Gestion des substances et des déchets

**Sous-programme 3.1.1** : Gestion des substances

**Sous-programme 3.1.2** : Gestion des effluents

**Sous-programme 3.1.3** : Pollution marine

**Sous-programme 3.1.4** : Urgences environnementales

**Sous-programme 3.1.5** : Sites contaminés

**Programme 3.2** : Changements climatiques et qualité de l'air

**Sous-programme 3.2.1** : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air

**Sous-sous-programme 3.2.1.1** : Émissions du secteur industriel

**Sous-sous-programme 3.2.1.2** : Émissions du secteur des transports

**Sous-sous-programme 3.2.1.3** : Secteur des produits de consommation et commerciaux

**Sous-programme 3.2.2** : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air

**Sous-programme 3.2.3** : Technologie environnementale

**Sous-sous-programme 3.2.3.1** : Technologies de développement durable

**Sous-sous-programme 3.2.3.2** : Innovation dans la technologie environnementale

**Programme 3.3** : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution

**Services internes**

## Priorités organisationnelles

Environnement Canada maintient quatre priorités pour 2013-2014. Ces priorités reflètent le mandat d'intendance du Ministère qui, de son côté, appuie directement le résultat du gouvernement du Canada axé sur un environnement propre et sain. Le Ministère a réalisé des progrès dans l'exécution de ces priorités, comme l'énoncent les tableaux suivants.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou programmes
<p><b>Priorité 1: Un environnement propre</b></p> <p>Gérer les substances et les déchets et réduire la pollution ayant une incidence directe ou indirecte sur la santé humaine ou l'environnement.</p>	En cours	<p><b>Liens avec :</b></p> <p><b>Résultat stratégique 3 :</b> Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.</p> <p><b>Programmes :</b> 3.1, 3.2, 3.3</p>
<p><b>Sommaire des progrès</b></p>		
<p><b>Progrès accomplis :</b></p> <p><b>Pour les changements climatiques et la qualité de l'air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du règlement permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de nouveaux véhicules routiers lourds et de leurs moteurs.</li> <li>• Mise en place de nouvelles Normes nationales de qualité de l'air ambiant qui établissent des objectifs plus stricts et exhaustifs que les normes précédentes pour les matières particulaires fines et l'ozone troposphérique concernant la qualité de l'air extérieur. La science de la qualité de l'air a contribué à l'élaboration de ces normes.</li> <li>• Participation à d'importantes activités et négociations internationales sur la qualité de l'air et les changements climatiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La 19<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en contribuant à l'élaboration de prochaines étapes claires en vue de conclure un accord efficace sur les changements climatiques après 2020, en respectant notre engagement en vertu des obligations de production de rapports du Canada, et en continuant de superviser et d'effectuer le suivi de la mise en œuvre d'initiatives financées avec le montant de 1,2 milliard de dollars de financement accéléré.</li> <li>○ Le Protocole de Montréal, dont les efforts continus permettent de faire progresser les mesures internationales de réduction de la consommation et de la production d'hydrofluorocarbures.</li> <li>○ La Coalition pour le climat et l'air pur, en contribuant à l'élaboration d'initiatives pratiques et collaboratives ciblant la réduction des polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat.</li> <li>○ Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, où Environnement Canada a continué de diriger la délégation du Canada et contribué aux connaissances scientifiques sur les changements climatiques.</li> <li>○ Le Conseil de l'Arctique, actuellement présidé par le ministre, en assurant la coprésidence du groupe de travail sur le carbone noir et le méthane, au cours de ses travaux sur la réduction de ces émissions.</li> <li>○ D'autres forums régionaux et multilatéraux, tels que la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et la Commission de coopération environnementale, et à des initiatives bilatérales, notamment le Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre et l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air.</li> </ul> </li> <li>• Surveillance continue de la qualité de l'air dans le secteur des sables bitumineux et poursuite de l'engagement en matière de transparence et d'amélioration de l'accessibilité des données et des résultats relatifs à la surveillance (au moyen du site Web ministériel et du portail de données du gouvernement du Canada).</li> </ul>		

**Pour la gestion des substances et des déchets**

- Participation au travail sur le terrain après la catastrophe du déraillement au Lac-Mégantic, par la prestation de conseils scientifiques et techniques aux pompiers, aux agents de police, aux entrepreneurs d'intervention, à la province de Québec et à Transports Canada; par l'entremise du Service météorologique du Canada, utilisation de la modélisation pour prédire où la fumée et les polluants se déplaceraient dans le but de faciliter le travail des équipes de pompiers et d'évacuation de la collectivité.
- Poursuite du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement du Canada pour qu'il demeure sur la bonne voie dans le respect de ses engagements internationaux concernant le traitement d'environ 4 300 produits chimiques au Canada d'ici 2020.
- Offre continue d'une base scientifique solide au PGPC en effectuant des recherches et de la surveillance, ce qui a permis de traiter environ 175 substances et a donné lieu à la rédaction d'environ 120 articles scientifiques depuis 2011, en appui au PGPC et à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
- Signature de la Convention de Minamata sur le mercure, après avoir participé pendant quatre ans à des négociations internationales, afin de protéger la santé humaine et l'environnement des rejets de mercure et de composés de mercure; hôte de la première réunion d'experts techniques sur les émissions atmosphériques.
- Atteinte des objectifs du Canada en matière de gestion internationale des produits chimiques et des déchets ciblés lors des premières réunions de la Conférence des Parties aux Conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle.
- Présidence des Réunions des Parties au Protocole et de la Convention de Londres. Une modification importante apportée au Protocole de Londres a été adoptée lors des réunions de cette année afin de réglementer davantage la fertilisation de l'océan et mieux protéger les océans de la pollution.

**Pour l'application des règlements en matière de pollution**

- Prise de mesures d'application de la loi ayant donné lieu à des sanctions, y compris l'une des amendes les plus coûteuses jamais imposées, au montant de 500 000 \$ (en vertu de la *Loi sur les pêches*) pour l'utilisation illégale d'un pesticide dans l'océan au large du sud-ouest du Nouveau-Brunswick.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou programmes
<p><b>Priorité 2 : Un environnement sécuritaire</b></p> <p>Fournir aux Canadiens des renseignements de grande qualité sur les conditions environnementales à court et à long terme.</p>	En cours	<p><b>Liens avec :</b></p> <p><b>Résultat stratégique 2 :</b> La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.</p> <p><b>Programmes :</b> 2.1, 2.2</p>

**Sommaire des progrès**

**Progrès accomplis :**

- Mise en œuvre des services météorologiques essentiels, accessibles 24 heures sur 24 pour répondre aux besoins des utilisateurs ciblés et des Canadiens.
- Offre de prévisions météorologiques, d'échantillons d'eau et de modèles de dispersion de l'air et de la fumée à l'appui des collectivités et des milieux touchés par des phénomènes météorologiques extrêmes, y compris l'inondation de Calgary, la tempête de verglas de Toronto et d'autres tempêtes hivernales et tornades; appui à l'intervention lors de la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic.
- Amélioration de la couverture des services de prévisions et d'avertissements météorologiques dans le Nord grâce à l'initiative sur les zones météorologiques de l'Arctique (METAREA) en vue de fournir des prévisions maritimes et sur l'état des glaces aux marins et aux habitants du Nord.

- Réception de plus de 600 millions de visites sur le site Internet, ce qui représente plus de la moitié de toutes les visites sur le site Web du gouvernement du Canada. Des millions de téléchargements de renseignements climatiques ont été effectués quotidiennement sur le portail Datamart du Ministère.
- Poursuite de l'orientation des efforts internationaux réalisés en vertu du Cadre mondial pour les services climatologiques aux fins de l'élaboration du cadre et des priorités relatifs aux mesures à prendre.
- Mise à niveau des systèmes de génération d'hydrogène à trois stations de surveillance de la pollution en haute atmosphère pour remplacer les appareils dont la technologie était périmée et pour améliorer la fiabilité et la sécurité.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou programmes
<p><b>Priorité 3 : Un environnement durable</b></p> <p>Veiller à la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité.</p>	<p>En cours</p>	<p><b>Liens avec :</b></p> <p><b>Résultat stratégique 1 :</b> L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures.</p> <p><b>Programmes :</b> 1.1, 1.2, 1.3, 1.4</p>
<p><b>Sommaire des progrès</b></p>		
<p><b>Progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression du grand historique de travaux de conservation par le développement accru du <a href="#">Plan de conservation national</a><sup>xix</sup>. Le Ministère continue de favoriser des partenariats solides et à long terme avec divers intervenants qui ont aidé à l'élaboration de la vision et des principaux thèmes du Plan : conserver les terres et les eaux du Canada, restaurer les écosystèmes et rapprocher les Canadiens de la nature.</li> <li>• Publication d'un décret d'urgence émis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> pour protéger le Tétraz des armoises, qui est exposé à des menaces imminentes pour sa survie.</li> <li>• Poursuite de la recherche et de mesures pour éviter la mortalité aviaire causée par les activités humaines, ce qui contribuera à la diffusion des connaissances sur les répercussions de ces activités sur les oiseaux et, en fin de compte, éclairera les mesures de gestion.</li> <li>• Participation à une réunion ministérielle des pays signataires de l'Accord sur la conservation des ours blancs (1973); présidence du Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques sur la biodiversité du Conseil de l'Arctique.</li> <li>• Renouvellement de l'Entente Canada-Québec pour la protection et le rétablissement des espèces en péril.</li> <li>• Célébration de la réception du millième don écologique dans le cadre du Programme des dons écologiques du Ministère. Depuis la création du programme en 1995, plus de 150 000 hectares d'habitat faunique ont été donnés et conservés.</li> <li>• Attribution de 4,5 millions de dollars sur quatre ans à 83 projets communautaires afin de répondre à un éventail de besoins et de défis environnementaux locaux.</li> <li>• Offre d'une expertise scientifique et technique aux décideurs de nombreux régimes d'évaluation environnementale afin d'appuyer l'initiative de Développement responsable des ressources; participation aux consultations des Autochtones sur un certain nombre d'examen de projets d'après une approche pangouvernementale.</li> <li>• Participation au leadership et à la coordination d'importantes initiatives axées sur l'écosystème et aux offices de l'eau, par l'entremise d'une approche concurrentielle à l'égard de la protection des ressources en eau et des écosystèmes, dans le but de faciliter la gestion des écosystèmes et de la qualité et de la quantité de l'eau. Bon nombre de ces initiatives ont exigé des négociations et la collaboration avec de nombreux partenaires et intervenants au Canada et aux États-Unis.</li> </ul>		

- Signature d'une entente de 138,9 millions de dollars avec des partenaires qui participent au projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle dans le havre de Hamilton; investissement de 29 millions de dollars pour restaurer la santé écologique du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne; conclusion de 18 accords de contribution en vue d'améliorer la qualité de l'eau dans le bassin du lac Winnipeg.
- Observation des données relatives à la surveillance de l'eau et de la biodiversité dans la région des sables bitumineux de l'Alberta et publication des données et des résultats.
- Dépôt, au Parlement, de la deuxième *Stratégie fédérale de développement durable (2013-2016)*, qui met à jour la vision pangouvernementale des priorités environnementales; ajout de trois nouveaux indicateurs aux Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement et mise à jour de 18 autres indicateurs.

**Pour l'application des règlements sur la faune**

- Application des sanctions, y compris l'une des amendes les plus élevées jamais imposées — une amende 385 000 \$ (en vertu de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*) pour l'exportation illégale de 250 défenses de narval en ivoire vers les États-Unis.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou programmes)
<p><b>Priorité 4 : Gestion</b> Transformer les opérations des services internes du Ministère afin d'améliorer la prestation de services.</p>	En cours	<b>Liens avec tous les résultats stratégiques et programmes</b>
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p><b>Progrès accomplis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec Services partagés Canada (SPC) lors de la mise en place d'un modèle de gouvernance entre SPC et Environnement Canada pour veiller à ce que les services essentiels soient maintenus durant la transition vers le partage de services relatifs à la gestion de l'information et aux technologies de l'information; mise en œuvre continue du Programme de transformation du gouvernement du Canada dans le but de moderniser le milieu de travail, par l'amélioration du site Web du Ministère, une meilleure utilisation de la technologie pour réduire les coûts relatifs à l'impression et aux réunions en personne, ainsi que par l'achèvement de la transformation de la bibliothèque du Ministère en bibliothèque virtuelle.</li> <li>• Élaboration de la stratégie de gestion des personnes d'Environnement Canada pour 2013-2016 en fonction de discussions stratégiques afin de déterminer les priorités et d'apporter de l'aide lors de la réaffectation des ressources permettant de soutenir ces priorités.</li> <li>• Appui des travaux réalisés à l'échelle internationale avec des organisations telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission de coopération environnementale.</li> </ul>		



## Analyse des risques

Cette section décrit les risques ministériels tel qu'ils sont indiqués dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014, résume la réponse d'Environnement Canada à ces risques ministériels et fournit les liens pertinents pour l'Architecture d'alignement des programmes et des priorités organisationnelles du Ministère. Les mesures d'atténuation (p. ex., les stratégies de réaction au risque) ont pour but de minimiser les menaces pesant sur la capacité du Ministère à remplir son mandat et à respecter ses priorités opérationnelles et de gestion.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p><b>Engagement :</b></p> <p>Risques relatifs à l'engagement avec des partenaires et des intervenants à l'échelle nationale et internationale en vue de contribuer à la conservation et à la protection de l'environnement</p>	<p>Les mesures envisageables à court et à long terme incluent l'établissement et la consolidation de relations avec les citoyens, les intervenants et les partenaires, notamment par l'intermédiaire de réseaux et de processus de planification collaboratifs, afin de favoriser un meilleur partage des renseignements, une meilleure compréhension des priorités stratégiques et des changements potentiels, la clarté des rôles et responsabilités ainsi que des mesures d'atténuation plus opportunes, au besoin. Ces mesures comprennent notamment : travailler avec INTERPOL et la Commission de coopération environnementale; des protocoles d'entente pour les échanges de données; des outils de consultation en ligne; l'établissement d'un bureau de liaison avec Services partagés Canada et la création de comités interministériels. De plus, des séances ministérielles de formation et concernant un sujet en particulier (p. ex., la formation sur les relations avec les intervenants, la politique d'Environnement Canada relative à la participation du public et à la consultation avec les Autochtones) ont été offertes.</p>	<p>1.1 Biodiversité, 1.2 Ressources en eau, 1.3 Écosystèmes durables, 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens, 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés et 3.1 Gestion des substances et des déchets, 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air, 4.1 Services internes</p>
<p><b>Continuité des opérations :</b></p> <p>Risques relatifs à la prestation de services essentiels favorisant la santé et la sécurité de la population canadienne</p>	<p>Le Ministère continuera de recourir à des voies de communication établies, à des protocoles et à des ententes au sein du Ministère et avec ses intervenants principaux, comme Services partagés Canada, pour veiller à ce que les risques associés à la prestation de services soient gérés; la viabilité et la préparation des plans de continuité des activités continueront d'être mises à l'essai, à l'échelle nationale et régionale; l'offre de formation à l'intention des intervenants et du personnel chargés d'intervenir en cas d'urgence sera maintenue. Des technologies et dispositifs de sauvegarde des systèmes sont en place, ainsi qu'un plan de préparation aux urgences.</p>	<p>2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens, 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés et 3.1.4 Urgences environnementales</p>

<p><b>Habiletés :</b></p> <p>Risques relatifs au perfectionnement et au maintien en poste des employés possédant des compétences essentielles</p>	<p>Les principaux facteurs permettant d'établir d'une main-d'œuvre compétente comprennent le bien-être des employés, leur formation, la prise de mesures pour s'assurer que les gestionnaires sont bien équipés pour assumer leur rôle de gestion, ainsi que la promotion d'une culture de gestion du rendement. Le Ministère examinera avec d'autres ministères misant sur la science, des possibilités de mise à jour de modèles de ressourcement pour les scientifiques (classification, recrutement, déploiement et indemnisation). Le Ministère a réalisé des stratégies telles que le Plan des ressources humaines du Service météorologique du Canada et assure la mise en œuvre du Programme de gestion du rendement de la fonction publique.</p>	<p>Résultats stratégiques n° 1, 2 et 3</p>
---	---	--

### Description des risques

Les objectifs et les résultats stratégiques d'Environnement Canada, ainsi que les risques auxquels le Ministère est confronté, sont influencés par l'environnement dans lequel il mène ses activités. Pour les risques figurant dans le profil des risques ministériels 2011-2013 et le RPP de 2013-2014, les principaux facteurs de risque externes à considérer par le Ministère étaient les suivants :

- Le rehaussement des attentes à l'échelle du Canada et du monde concernant la gestion de l'environnement.
- Le rythme en constante accélération des avancées dans les sciences et la technologie.
- La situation économique et financière incertaine, les contraintes et limitations en matière de ressources des partenaires et des intervenants.
- L'évolution, la concurrence et les conflits relatifs aux priorités des intervenants nationaux et internationaux.
- La concurrence pour l'obtention de personnel compétent spécialisé et expérimenté.
- La perturbation possible des services due à des dangers naturels ou anthropiques (p. ex., les phénomènes météorologiques violents, la défaillance de l'infrastructure).

La gestion du risque demeure une activité primordiale pour le Ministère. Au niveau de la direction, l'information relative au risque est utilisée afin d'éclairer l'établissement des priorités du Ministère, la planification des ressources et des activités, et la prise de décision. Afin d'aider les gestionnaires à renforcer la planification et la prise de décision fondées sur le risque et de favoriser une culture de prise de risques responsable et bien informée, le Ministère continuera de faire progresser la gestion des risques et la sensibilisation à tous les niveaux organisationnels.

## Dépenses réelles

### Ressources financières budgétaires (dollars)\*

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
959 359 318	951 598 759	1 059 384 177	978 949 548	27 350 789

\*Tous les chiffres, dans tout le document, sont exempts des recettes disponibles.

Les dépenses prévues du Ministère reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les résultats stratégiques et les programmes du Ministère. Au cours de l'exercice, les financements nouveaux et renouvelés ont ajouté 107,8 millions de dollars aux dépenses prévues, faisant monter les autorisations totales à 1 059,4 millions de dollars. Cette augmentation était principalement attribuable à des fonds reçus pour un paiement versé à Conservation de la nature Canada, au versement rétroactif de salaires et traitements dans le cadre du renouvellement des conventions collectives, et au financement fourni par l'affectation de crédits centraux du Conseil du Trésor (p. ex., le report du budget de fonctionnement et des investissements, les indemnités de départ et les congés de maternité).

Les dépenses réelles de 978,9 millions de dollars (92,4 % des autorisations totales) correspondent aux dépenses du Ministère consignées dans les Comptes publics, et sont plus élevées que les dépenses prévues, principalement en raison de la hausse des paiements versés à titre d'indemnités de départ et des salaires rétroactifs pour le renouvellement des conventions collectives, qui a été compensée par des fonds non utilisés pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.

### Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)\*

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
6 518	6 307	-211

\*Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'équivalents temps plein, dans tout le document, inclut les étudiants.

Les ressources humaines nécessaires au maintien d'un niveau d'emploi moyen pour un équivalent temps plein (ETP) sur 12 mois sont basées sur une semaine de 37,5 heures de travail. Environnement Canada a utilisé 6 307 ETP par rapport au nombre prévu de 6 518 ETP en 2013-2014, ce qui représente une diminution de 211 ETP (3,2 %). Les ETP prévus et actuels doivent être examinés en fonction des dépenses prévues et réelles, respectivement, dans le tableau des ressources financières de 2013-2014 ci-dessus.

**Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)**

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
<b>Résultat stratégique 1: l'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures</b>								
<b>Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats</b>	99 530 109	99 756 179	91 592 394	77 524 130	122 992 217	120 519 001	124 279 701	138 780 378
<b>Programme 1.2 Ressources en eau</b>	96 788 965	96 788 964	91 196 857	88 228 013	104 913 126	100 322 337	108 552 181	107 643 683
<b>Programme 1.3 Écosystèmes durables</b>	66 589 903	71 635 870	92 013 642	82 871 755	70 851 606	70 727 194	67 500 282	66 180 594
<b>Programme 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune</b>	16 623 597	16 849 667	15 821 926	15 321 593	18 545 835	18 208 956	16 695 292	17 467 430
<b>Total partiel Résultat stratégique 1</b>	279 532 574	285 030 680	290 624 819	263 945 491	317 302 784	309 777 488	317 027 456	330 072 085
<b>Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.</b>								
<b>Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens</b>	158 545 334	153 545 334	165 962 548	170 289 173	189 462 286	182 818 981	167 695 081	172 435 665
<b>Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés</b>	25 547 830	25 547 829	25 266 280	20 608 912	28 557 210	26 618 144	23 048 760	24 057 561
<b>Total partiel Résultat stratégique 2</b>	184 093 164	179 093 163	191 228 828	190 898 085	218 019 496	209 437 125	190 743 841	196 493 226
<b>Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.</b>								
<b>Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets</b>	73 874 896	74 553 108	75 747 789	73 834 432	86 290 566	84 616 666	79 295 781	83 291 322
<b>Programme 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air</b>	179 283 757	179 509 827	234 152 193	117 621 925	186 131 979	125 118 027	157 525 949	118 255 660
<b>Programme 3.3 Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution</b>	43 773 701	43 999 770	38 324 642	37 797 194	46 216 846	44 661 876	41 707 206	43 266 981
<b>Total partiel Résultat stratégique 3</b>	296 932 354	298 062 705	348 224 624	229 253 551	318 639 391	254 396 569	278 528 936	244 813 963
<b>Services internes Sous-total</b>	198 801 226	189 412 211	181 427 802	177 365 530	205 422 506	205 338 366	203 355 229	237 096 982
<b>Total</b>	959 359 318	951 598 759	1 011 506 073	861 462 657	1 059 384 177	978 949 548	989 655 462	1 008 476 256

**Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.**

Les dépenses réelles pour 2013-2014 sont plus élevées que prévu, principalement à cause des fonds reçus pour un paiement versé à Conservation de la nature Canada (CNC), ainsi que d'une augmentation des paiements versés à titre d'indemnités de départ et du paiement de salaires rétroactifs pour le renouvellement des conventions collectives. La réduction des dépenses réelles en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est attribuable à une diminution du versement destiné à CNC. La réduction des dépenses prévues entre 2014-2015 et 2015-2016 est attribuable en grande partie à l'élimination graduelle des fonds fournis au budget de 2012 en raison de l'élimination graduelle du programme pour les espèces en péril, ainsi qu'à la diminution du financement du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau.

**Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat**

Les dépenses réelles pour 2013-2014 sont plus élevées que les dépenses prévues, surtout à cause du plus grand nombre de paiements versés à titre d'indemnités de départ et du paiement de salaires rétroactifs pour le renouvellement des conventions collectives. Ces deux facteurs expliquent également l'augmentation des dépenses réelles en 2013-2014 par rapport à 2012-2013. L'augmentation entre les dépenses prévues entre 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable en grande partie à une réaffectation de fonds liée au transfert vers Services partagés Canada (SPC).

**Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.**

Les dépenses prévues pour 2013-2014 sont plus élevées que les dépenses réelles principalement en raison des fonds non dépensés pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable, ce qui est compensé par l'augmentation des paiements versés à titre d'indemnités de départ pour le renouvellement des conventions collectives. La réduction des dépenses réelles en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est attribuable à la fin du financement accéléré en vertu de l'Accord de Copenhague. L'augmentation des dépenses prévues pour 2014-2015 est attribuable en grande partie au financement de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.

**Services internes**

Les dépenses réelles pour 2013-2014 sont plus élevées que les dépenses prévues, principalement en raison d'une réaffectation de fonds liée au transfert vers SPC, ainsi que l'augmentation des paiements versés à titre d'indemnités de départ pour le renouvellement des conventions collectives. La diminution entre les dépenses prévues entre 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable en grande partie aux mesures d'économies.

## Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le [Cadre pangouvernemental<sup>xx</sup>](#) (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2013-2014
Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.	Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	120 519 001
	Programme 1.2 Ressources en eau	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	100 322 337
	Programme 1.3 Écosystèmes durables	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	70 727 194
	Programme 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	18 208 956
Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps de l'eau et du climat.	Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	182 818 981
	Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	26 618 144
Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.	Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	84 616 666
	Programme 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	125 118 027
	Programme 3.3 Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	44 661 876

### Total des dépenses prévues par secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	762 186 548	773 611 182
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

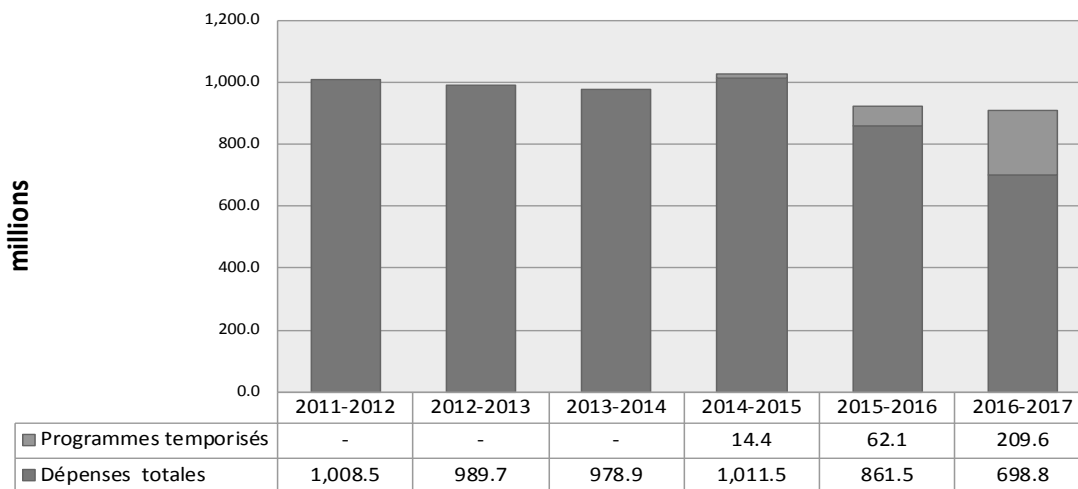
\*Les montants des dépenses totales prévues et réelles de ce tableau sont exempts des dépenses prévues (189 412 211 \$) et des dépenses réelles (205 338 366 \$) des Services internes, tel qu'il est indiqué dans la section « Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes ».

## Tendances relatives aux dépenses du ministère

Le diagramme suivant illustre la tendance relative aux dépenses ministérielles sur une période de six ans. Pour la période allant de 2011-2012 à 2013-2014, les dépenses réelles représentent celles figurant dans les Comptes publics. Pour la période allant de 2014-2015 à 2016-2017, les dépenses prévues représentent celles figurant dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015, et reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les résultats stratégiques et les programmes du Ministère.

□

### Tendances relatives aux dépenses du ministère



Comme on peut le constater dans le diagramme ci-dessus, en 2013-2014, le niveau de dépenses d'Environnement Canada était de 978,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 10,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente, soit 1,1 % par rapport aux dépenses de 2012-2013. Cette baisse est principalement attribuable à la fin du financement accéléré en vertu de l'Accord de Copenhague, et de la diminution du paiement versé à Conservation de la nature Canada, ce qui est compensé par une augmentation des paiements versés à titre d'indemnités de départ et du paiement de salaires rétroactifs pour le renouvellement des conventions collectives.

La diminution de 18,8 millions de dollars (1,9 %) des dépenses réelles de 2011-2012 à 2012-2013 est attribuable en grande partie aux réductions découlant de la mise en œuvre de nouvelles mesures de rationalisation et d'efficacité, à un plus faible paiement à Conservation de la nature Canada (CNC) et au transfert de fonds et de responsabilités à Services partagés Canada pour une année entière. Ces réductions sont annulées par l'augmentation des dépenses à l'appui du financement accéléré, en vertu de l'Accord de Copenhague.

L'augmentation de 32,6 millions de dollars (3,3 %) entre les dépenses réelles pour 2013-2014 et les dépenses prévues pour 2014-2015 est attribuable en grande partie à la hausse des dépenses prévues pour la fondation Technologies du développement durable Canada (TDDC) et le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau, compensée par une diminution des dépenses prévues pour Conservation de la nature Canada (CNC) et pour le Programme sur la qualité de l'air.

La baisse de 312,7 millions de dollars (30,9 %) des dépenses prévues entre 2014-2015 et 2016-2017 est principalement due à la réduction du financement pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable et à l'élimination graduelle de programmes. L'élimination graduelle de programmes est soumise aux décisions du gouvernement relatives à l'augmentation, à la réduction ou à l'amélioration du financement. Les résultats de ces décisions seront appliqués aux exercices budgétaires et au Budget des dépenses à venir.

### **Budget des dépenses pas crédit voté**

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votes et des dépenses législatives d'Environnement Canada, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2014 sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)<sup>xxi</sup>



## Section II : Analyse des programmes par résultats stratégique

### Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

#### Mesure du rendement

Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels :
Pourcentage de l'aire terrestre protégée <sup>1</sup> dans le cadre des mesures de conservation	17 % d'ici 2020 <sup>2</sup>	10,4 % (1 037 798 km <sup>2</sup> ) d'ici au 31 décembre 2013, ce qui représente environ la taille de l'Ontario. Les aires terrestres protégées du Canada, telles que reconnues en fonction de la définition d'aire protégée de l'Union internationale pour la conservation de la nature, ont augmenté de façon constante de 5,2 % (522 182 km <sup>2</sup> ) en 1990. Près de la moitié (46 %) du total actuel a été protégé par les compétences fédérales. En fait, 4 984 km <sup>2</sup> (0,05 %) de plus ont été conservés dans le cadre d'autres mesures efficaces de conservation par zone.

#### Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

##### Description du programme

Ce programme a pour objectif d'empêcher la perte de la biodiversité, tout en maintenant l'utilisation durable, en assurant la conservation et la gestion des populations d'oiseaux migrateurs, en protégeant et rétablissant les espèces en péril, et en conservant, restaurant et remettant en état des habitats importants, y compris par le biais de la mise en place et de la conservation d'un réseau d'aires protégées et de programmes d'intendance. Il vise également à assurer une évaluation, une planification et des mesures nationales coordonnées et cohérentes pour protéger la biodiversité, notamment les populations viables d'espèces, les écosystèmes en santé et diversifiés, et les ressources génétiques. Dans le cadre de ce programme, Environnement Canada établit des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Ce programme appuie également l'exécution de la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Dans le cadre de ses responsabilités internationales, le programme appuie la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (1992) des Nations Unies, de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, du groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (connue sous le nom de Convention de Ramsar). Contributions à l'appui de Biodiversité - espèces sauvages et habitats sont utilisées comme une composante de ce programme.

##### Ressources financières budgétaires (dollars)\*

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
99 530 109	99 756 179	122 992 217	120 519 001	20 762 822

\*Tous les chiffres, dans tout le document, sont exempts des recettes disponibles.

<sup>1</sup> Une « aire protégée » est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. « Zone terrestre » comprend l'eau douce pour les besoins de cet indicateur.

<sup>2</sup> Les parties présentes à la Convention sur la diversité biologique ont défini un objectif ambitieux en octobre 2010, qui consistait à mettre de côté 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures et au moins 10 % de zones marines, d'ici 2020. En tant que signataire de la Convention, le Canada contribue à cet objectif mondial. Reconnaisant qu'il s'agit d'un objectif à l'échelle du pays plutôt qu'un objectif du gouvernement fédéral, les provinces, territoires et intervenants ont été consultés pour la définition d'un objectif national précis pour le Canada.

**Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)\***

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
536	562	26

\*Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'équivalents temps plein, dans tout le document, inclut les étudiants.

**Résultats sur le rendement**

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels :
Les populations d'oiseaux migrateurs et d'espèces en péril inscrites sur la liste fédérale sont maintenues ou rétablies	Proportion d'espèces évaluées dans les Rapports sur la situation générale considérées comme « en sécurité »	Hausse de 2 % par rapport à la valeur déclarée antérieurement dans le Rapport d'étape quinquennal	En 2000 : 80 % En 2005 : 81 % En 2010 : 77 % Le nombre d'espèces classées comme étant « en péril » est en augmentation constante et a presque doublé depuis le premier rapport, en 2000. Entre les années de déclaration, certaines espèces ont connu une augmentation ou une réduction du niveau de risque, ou ont été ajoutées ou supprimées de la liste des espèces. Il y a plusieurs explications possibles pour ces variations, y compris les changements de la taille des populations, la répartition de l'espèce ou les menaces qui pèsent sur elle, une évaluation plus détaillée préparée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), une erreur dans les classements précédents, une meilleure connaissance de l'espèce, la modification d'une procédure ou un changement taxonomique.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

*Plan de conservation national*

Les efforts continus du Ministère pour respecter l'engagement pris dans le discours du Trône de 2013 d'élaborer le [Plan national de conservation](#)<sup>xxii</sup>, contribuent au grand historique de travaux de conservation du gouvernement fédéral. Le plan porte sur trois priorités : la conservation des terres et des eaux du Canada, la restauration des écosystèmes et le rapprochement entre les Canadiens et la nature, encourage la prise de mesures supplémentaires dans les zones terrestres, marines et d'eau douce, à la fois en zone protégée et dans l'ensemble des paysages terrestres et marins fonctionnels. De plus, le Plan inclut un financement sur cinq ans en vue de restaurer les terres humides et d'appuyer les actions volontaires de conservation et de restauration des espèces et de leurs habitats. En outre, il s'appuie sur les annonces concernant la conservation dans le Plan d'action économique de 2014, y compris les mesures pour investir dans les parcs nationaux, conserver les pêches récréatives, encourager les dons de terres écosensibles, soutenir les activités de conservation par les familles et prolonger les sentiers récréatifs. Au cours des dernières années, la vision et les priorités du Plan étaient façonnées par les commentaires formulés par les principaux partenaires et intervenants, notamment le Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne et le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes (rapport d'avril 2013 sur la conservation en milieu urbain et rapport de février 2014 sur la conservation des habitats).

*Protéger le Tétrás des armoises aux termes de la Loi sur les espèces en péril*

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), un outil pour la protection des espèces sauvages, la conservation d'écosystèmes sains et la préservation du patrimoine naturel du Canada. En vertu de la LEP, Environnement Canada a publié un décret d'urgence pour protéger le Tétrás des armoises des menaces imminentes pour sa survie.

*Mesures permettant de réduire la mortalité des oiseaux*

L'établissement de certaines des principales causes de mortalité aviaire a continué d'être une priorité. En s'appuyant sur plusieurs années d'évaluation scientifique approfondie en vue d'estimer l'ampleur de la mortalité annuelle des oiseaux (environ 269 millions d'oiseaux) découlant de différents secteurs et causes anthropiques, le Ministère a publié 10 articles scientifiques dans la revue scientifique canadienne *Avian Conservation and Ecology*<sup>xxiii</sup> (en anglais seulement). Le Ministère a continué d'administrer la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la LEP afin de maintenir, de protéger et de conserver les populations d'oiseaux migrateurs.

*Collaboration internationale pour la conservation*

Environnement Canada demeure actif sur plusieurs fronts de la scène internationale. Le Ministère a continué de présider le Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques sur la biodiversité du Conseil de l'Arctique et d'y participer; Le Ministère a également joué un rôle actif dans la conservation de l'ours blanc, étant donné que le Canada est l'un des cinq pays signataires de l'Accord sur la conservation des ours blancs (1973) et abrite les deux tiers de la population mondiale. Le Canada collabore afin d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux mesures de conservation.

**Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité****Description du sous-programme**

Ce programme permet à Environnement Canada de jouer un rôle de coordonnateur à l'échelle nationale en faisant participer les intervenants, les gouvernements provinciaux et les autres ministères fédéraux à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et de représenter les intérêts nationaux du Canada dans le cadre de forums internationaux. Ce programme associe les connaissances scientifiques, les outils de politique, la recherche et des partenariats pour élaborer et mettre en œuvre des cadres politiques et des stratégies à l'échelle nationale (p. ex., la Stratégie canadienne de la biodiversité, le Cadre national axé sur les résultats en matière de biodiversité, la politique d'accès et de partage des avantages liés aux ressources génétiques). Il vise également à promouvoir les objectifs du Canada en matière de biodiversité sur la scène internationale (p. ex., la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, Responsabilités et recours en vertu du Protocole sur la biosécurité, Conservation de la flore et de la faune arctiques sous la responsabilité du Conseil de l'Arctique). Le programme est financé entre autres par la contribution annuelle du Canada au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et par l'appui aux groupes de travail internationaux.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 228 812	2 759 510	530 698

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
19	14	-5

## Résultats du rendement

Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les objectifs et les cibles en matière de biodiversité sont intégrés aux stratégies et plans fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant une incidence sur la biodiversité	Pourcentage de ministères fédéraux, de provinces et de territoires qui tiennent compte de la biodiversité dans leurs plans ou stratégies de conservation ou de gestion des ressources naturelles	100 % d'ici l'été 2014	<p>Le programme a permis de recueillir des renseignements sur l'intégration de la biodiversité au sein des ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux en 2013-2014, mais à l'heure actuelle, la valeur de l'indicateur n'a été calculée que pour la partie fédérale.</p> <p>Les progrès du gouvernement fédéral concernant cet indicateur ont été élevés. Parmi les ministères dotés de mandats relatifs à la conservation ou aux ressources naturelles, la cible de 100 % a été atteinte. Dans de nombreux cas, cela se reflète dans les objectifs et les stratégies de mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), dont bon nombre s'inspirent de la proposition de buts et d'objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. En outre, la SFDD de 2013-2016 a élargi sa portée en faisant participer plus de ministères et d'organismes fédéraux que certaines organisations qui ne sont pas liées par la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> (p. ex., l'Agence canadienne d'inspection des aliments), qui ont déterminé des stratégies de mise en œuvre de la SFDD sur une base volontaire.</p> <p>Une analyse pour confirmer la couverture parmi les provinces et les territoires est en cours. Une analyse initiale indique que certaines provinces et certains territoires ont intégré la biodiversité à des stratégies et à des plans plus précis et que certains ont élaboré des plans ou des stratégies distincts pour la biodiversité.</p>

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La direction, en collaboration avec un large éventail d'intervenants, de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies au Canada en :
  - coordonnant la politique transsectorielle en matière de biodiversité et la mise en application à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale de la Stratégie canadienne de la biodiversité (y compris l'exécution d'une deuxième série de mobilisation auprès des Autochtones et d'autres intervenants);
  - faisant la promotion du travail du Ministère sur la conservation et l'utilisation durable à la 17<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) et en agissant à titre de représentant régional pour le Bureau de l'OSASTT;
  - contribuant, à l'occasion de la 8<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 (j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique (au sujet des questions sur les Autochtones), aux progrès sur plusieurs fronts : intégration des connaissances traditionnelles aux travaux de la Convention sur la diversité biologique; amélioration de la participation des collectivités locales et autochtones; avancement d'un nouveau composant majeur du travail lié à l'utilisation coutumière de la diversité biologique (p. ex., utilisation durable par les Autochtones); détermination des meilleures pratiques permettant de faciliter la récupération des connaissances traditionnelles et de faire des liens entre les connaissances traditionnelles et les connaissances scientifiques;

- continuant de faire la promotion de la Convention sur la diversité biologique et d'encourager ses parties à cibler la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour la conservation de la biodiversité dans les pays en développement par l'entremise de mécanismes financiers et de budgets nationaux publics créatifs, ainsi qu'en augmentant le rôle du secteur privé;
- La présidence continue du [groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques](#)<sup>xxiv</sup> sur la biodiversité du Conseil de l'Arctique et, en partenariat avec d'autres membres; l'achèvement de la rédaction de la première évaluation exhaustive de la biodiversité de l'Arctique; la contribution à un [document qui peut aider les décideurs participant à l'évaluation de la biodiversité dans l'Arctique](#)<sup>xxv</sup> ainsi qu'au rapport [Life Linked to Ice \(La vie tributaire des glaces\)](#)<sup>xxvi</sup>, y compris ses recommandations relatives à la politique; l'avancement du [Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire](#)<sup>xxvii</sup>, dirigé par le [Groupe d'experts sur les oiseaux marins circumpolaires \(Circumpolar Seabird Expert Group\)](#)<sup>xxviii</sup>; l'élaboration de l'initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique et la coordination de l'élaboration d'une cible relative aux espèces exotiques envahissantes (et les indicateurs associés) pour la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).
- La responsabilité continue de la [Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques](#)<sup>xxix</sup> financée par les Nations Unies, notamment en participant à la deuxième séance plénière, qui fait partie de la mise en œuvre préliminaire du programme 2014-2018 de l'organisation.
- L'offre d'expertise et de conseils scientifiques aux ministères fédéraux et à d'autres ministères dont le mandat est lié à l'environnement; l'achèvement et la publication des résultats de l'initiative Mesure des biens et services écosystémiques.
- La poursuite des travaux dans le cadre de la Commission de coopération environnementale en vue d'élaborer le cadre de l'Alliance des prairies d'Amérique du Nord, qui soutient la conservation de la biodiversité par l'entremise de la promotion de pratiques d'élevage durables. Les travaux comprenaient la publication de documents sur les effets des incendies, le pâturage et la distance par rapport aux milieux humides pour l'abondance des oiseaux de prairies, et le financement de projets de démonstration au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

## Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril

### Description du sous-programme

Ce programme a pour but d'assurer la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). La LEP constitue un engagement principal du gouvernement fédéral en vue d'empêcher l'extinction des espèces sauvages et d'assurer les mesures nécessaires à leur rétablissement. Elle assure la protection juridique des espèces sauvages et la conservation de leur diversité biologique grâce, en partie, à des programmes de financement tels que le Programme d'intendance de l'habitat (PIH), les Fonds autochtones pour les espèces en péril (FAEP) et le Fonds interministériel pour le rétablissement. Le programme dépend de partenariats avec les gouvernements des provinces, des territoires et les autres gouvernements, ainsi qu'avec les peuples autochtones et d'autres organismes (p. ex., des organismes non gouvernementaux environnementaux, des associations industrielles, etc.). Plusieurs comités et organismes consultatifs ont été mis sur pied pour permettre aux principaux partenaires de participer à ce programme. Ce programme a été créé à la suite de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, élaborée en réponse à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Le programme utilise le pouvoir qui lui est conféré en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et des obligations du Canada à titre de signataire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
63 290 305	51 208 098	-12 082 207

\*Les fonds pour la *Loi sur les espèces en péril* ont été réaffectés à d'autres programmes, notamment les oiseaux migrateurs et la conservation des habitats fauniques, qui soutiennent directement les espèces en péril.

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
267	230	-37

**Résultats du rendement**

Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
La réévaluation de l'état des espèces inscrites révèle une amélioration.	Proportion des espèces en péril inscrites sur la liste fédérale pour lesquelles un rétablissement est réalisable qui démontrent, au moment de la réévaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) des tendances relatives à la population et à la répartition conformes à la réalisation des objectifs des stratégies de rétablissement.	100 %	33 % en date de mai 2013 Sur les 79 espèces en péril dont Environnement Canada détient la responsabilité fédérale et disposant d'un programme de rétablissement final, 21 ont des objectifs axés sur la population et une réévaluation depuis la publication du programme de rétablissement final, permettant ainsi d'évaluer si les tendances du nombre et de la répartition des spécimens sont conformes aux objectifs de rétablissement. De ces 21 espèces, 7 (33 %) affichent des tendances de populations conformes aux objectifs définis dans les programmes de rétablissement, et 6 (29 %) affichent des tendances non conformes aux objectifs. Deux espèces (10 %) montrent quelques signes d'amélioration et de détérioration. Les données sont suffisantes pour déterminer les tendances des 6 espèces restantes (29 %). Cet indicateur a été révisé afin d'être aligné à la cible 4.1 de la Stratégie fédérale de développement durable de 2013-2016, bien que les valeurs déclarées ici excluent les espèces pour lesquelles d'autres organismes fédéraux sont les premiers responsables.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- L'émission d'un décret de protection d'urgence pour le Tétrás des armoises en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Le décret est entré en vigueur le 18 février 2014. Il s'agit de la première émission d'un tel décret d'urgence par le gouvernement fédéral en vue de protéger une espèce faisant face à des menaces imminentes pour sa survie.
- La réponse, en vertu de la LEP, aux exigences en matière de consultation et de coopération pour toutes les espèces prioritaires pour lesquelles un programme de rétablissement, un plan d'action ou un plan de gestion a été publié dans le Registre public de la LEP en 2013-2014.
- La publication, dans le Registre public des espèces en péril, du programme de rétablissement du caribou des bois (population boréale) et la poursuite du travail de collaboration pour mettre en œuvre la stratégie.
- Le travail avec d'autres nations circumpolaires afin de mettre sur pied un plan de gestion multinational de l'ours blanc et, à l'échelle nationale; la préparation de l'ébauche d'un plan de gestion conforme à la LEP pour les ours blancs au Canada. Des consultations sont prévues en 2014.

### Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Opérations liées aux espèces en péril

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme fournit les composantes de base du programme d'Environnement Canada sur les espèces en péril. Par le biais de son appui au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), un groupe d'experts indépendant chargé de l'évaluation et de la désignation des espèces en péril, le programme soutient les décisions prises par le ministre, qu'il s'agisse d'ajouter, de reclassifier ou de retirer de la liste les espèces inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Des programmes de rétablissement et des plans d'action sont préparés (y compris la désignation de l'habitat essentiel) pour les espèces disparues du Canada, les espèces en voie de disparition et les espèces menacées dont Environnement Canada a la charge; des plans de gestion ciblant les espèces préoccupantes sont également élaborés. Le programme soutient les initiatives des autres ministères fédéraux en mettant en œuvre des mesures de rétablissement prioritaires s'appliquant aux terres fédérales et aux espèces de compétence fédérale ciblées dans les documents de rétablissement, de même que la conclusion d'ententes sur une base coopérative avec les provinces et les territoires consistant à instaurer des actions de rétablissement, conformément à l'Accord pour la protection des espèces en péril entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que des ententes bilatérales résultant de la *Loi*. La surveillance et l'évaluation des populations et des menaces auxquelles sont exposées les espèces inscrites tiennent lieu de composante principale dans le cadre de cette sous-sous-activité, au même titre que l'administration générale de la *Loi*, y compris un rapport annuel au Parlement, l'attribution de permis en vertu de la *Loi*, la prestation d'un appui au Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) et le maintien d'un registre public. Le programme veille également à ce que les obligations du Canada en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (c.-à-d. le contrôle de l'importation et de l'exportation des espèces en voie de disparition inscrites aux annexes de la CITES, y inclus celui des déplacements de ces espèces à l'intérieur du pays) soient respectées grâce à la mise en œuvre efficace de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. L'exécution du programme inclut la Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
44 163 775	35 482 241	-8 681 534

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
254	216	-38

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Opérations liées aux espèces en péril			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Des programmes de rétablissement ou des plans de gestion accessibles au public sont en place pour toutes les espèces inscrites sous la responsabilité d'Environnement Canada.	Pourcentage des espèces inscrites dont Environnement Canada est responsable et pour lesquelles il existe une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion proposé ou final qui est affiché dans le registre public des espèces en péril.	110 % avant la fin de l'exercice 2017-2018	44 % en date du 31 mars 2014 Environnement Canada est responsable des 331 espèces protégées en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , dont un programme de rétablissement ou un plan de gestion de 145 d'entre elles a été affiché.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La collaboration continue avec les partenaires, notamment les provinces et les territoires, pour appliquer la LEP; la collaboration avec le Conseil autochtone national sur les espèces en péril, les organismes autochtones nationaux et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, et l'aide.
- La poursuite de la rationalisation de la délivrance de permis en peaufinant le système de délivrance électronique de permis de la LEP, en commençant l'élaboration d'un système semblable pour la chasse aux oiseaux migrateurs, et l'amélioration de la délivrance électronique de permis en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES).
- Le renforcement continu, avec le gouvernement de l'Alberta, l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute et d'autres partenaires, de la compréhension de la répartition et de l'abondance des oiseaux forestiers (espèces en péril) dans la région des sables bitumineux, en particulier pour la Paruline du Canada et le Moucherolle à côtés olive; l'élaboration de modèles de prévision de l'habitat de ces espèces; la collecte de renseignements sur la migration de la grue blanche dans la région des sables bitumineux.
- L'offre continue, aux autorités responsables, en temps opportun, de conseils scientifiques sur des enjeux relatifs à la faune afin de soutenir les 13 principaux projets faisant l'objet d'évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), ainsi qu'à d'autres ministères fédéraux devant déterminer les effets sur l'environnement de projets réalisés sur des terres fédérales.
- La poursuite de la coprésidence du programme national de rétablissement des espèces en péril, *Rétablissement des espèces canadiennes en péril* (RESCAPÉ); la réalisation d'une de ses principales initiatives visant une plus grande normalisation de la terminologie et de la structure pour la planification du rétablissement dans l'ensemble du pays.

L'examen, au cours de l'année 2013-2014, de 43 permis émis conformément à la LEP, 3 754 permis émis conformément à la CITES et environ 3 935 permis émis conformément à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*; la mise en place des [normes de service](#)<sup>xxx</sup> pour tous les types de permis.

### Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Fonds autochtones pour les espèces en péril

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme appuie le respect des obligations d'Environnement Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Étant donné que la collaboration avec les peuples autochtones est essentielle à la protection des espèces en péril, à l'obtention de résultats par le biais du Programme sur les espèces en péril et au respect des critères nécessaires pour satisfaire aux obligations de base du Ministère, ce programme finance des projets dirigés par des organisations et des communautés autochtones à travers le Canada. Les projets financés permettent aux Autochtones de développer leurs connaissances et leur expertise en lien avec les questions se rapportant aux espèces en péril, faisant en sorte que les peuples autochtones puissent participer activement à la conservation et au rétablissement des espèces protégées en vertu de la *Loi*, et qu'ils puissent protéger et rétablir l'habitat essentiel ou l'habitat important pour les espèces en péril occupant les réserves des Premières Nations ou les terres et les cours d'eau traditionnellement utilisés par les peuples autochtones.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 361 839	2 709 747	347 908

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3	5	2



**Résultats du rendement**

<b>Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Fonds autochtones pour les espèces en péril</b>			
<b>Résultat attendu</b>	<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats réels</b>
Participation aux programmes visant à préserver et à protéger les espèces en péril sur les terres autochtones	Nombre d'organisations qui reçoivent une aide financière pour un projet.	75 d'ici la fin de l'exercice 2014-2015	76 au cours de l'exercice 2013-2014 69 étaient des organismes ou des collectivités autochtones. Les organismes non autochtones recevant un financement doivent détenir des lettres d'appui de la part des collectivités autochtones où les projets ont lieu.  L'indicateur est un instrument de mesure de la participation des Autochtones aux activités de protection et de conservation de l'habitat des espèces en péril, l'un des principaux objectifs du programme. Le nombre d'organisations qui reçoivent du financement est demeuré relativement stable au cours des dernières années (75 en 2012-2013, 79 en 2011-2012).

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

Le financement, en 2013-2014, de 80 projets d'intendance pour les espèces en péril sur des terres autochtones et dans les eaux connexes par l'intermédiaire du Programme autochtone pour les espèces en péril, Globalement, ces fonds ont profité à quelque 208 espèces en péril, notamment aux 103 espèces protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

Le financement accordé aux organisations et aux communautés autochtones pour leur participation active à la mise en œuvre de la LEP, notamment par l'intermédiaire du développement des connaissances et de l'expertise traditionnelles autochtones sur la gestion des espèces en péril grâce à l'élaboration de stratégies, de lignes directrices et de pratiques, et la réalisation d'activités de suivi, de relevés et d'inventaire.

L'appel de propositions de financement de 2013-2014 dans le cadre du Programme autochtone pour les espèces en péril a permis de confirmer que les projets sur les terres agricoles constituaient une priorité du programme. Le suivi de ces projets débutera en 2014-2015, à l'aide d'outils de suivi récemment mis à jour.

**Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Programme d'intendance de l'habitat**

**Description du sous-sous-programme**

Ce programme appuie le respect des obligations d'Environnement Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* en encourageant les Canadiens et Canadiennes à s'adonner à des activités de conservation visant à préserver la biodiversité par le biais de la protection ou de la conservation des habitats des espèces inscrites aux termes de la *Loi* comme étant des « espèces en péril » (en voie de disparition, menacées ou préoccupantes) se trouvant principalement sur des terres n'appartenant pas aux Autochtones. De plus, ce projet encourage la participation des communautés locales afin qu'elles apportent leur concours au rétablissement des espèces en péril et il permet d'éviter que la situation d'autres espèces ne devienne préoccupante sur le plan de la conservation en allouant du financement à divers partenaires (organisations non gouvernementales, groupes communautaires, organisations et communautés autochtones, entreprises privées, établissements d'enseignement, gouvernements provinciaux et territoriaux, autorités municipales, sociétés d'État) pour respecter les priorités régionales et nationales.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

<b>Dépenses prévues 2013-2014</b>	<b>Dépenses réelles 2013-2014</b>	<b>Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014</b>
16 764 691	13 016 110	-3 748 581

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10	10	0

**Résultats sur le rendement**

<b>Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Programme d'intendance de l'habitat</b>			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'habitat important est sécurisé, protégé, amélioré ou remis en état pour accroître le rétablissement des espèces en péril	Superficie totale (i : en hectares ou ii : en kilomètres de côte) de terres améliorées ou remises en état au profit d'espèces sauvages	(i) 30 000 d'ici l'exercice 2014-2015 (ii) 300 d'ici l'exercice 2014-2015	(i) 14 731 ha en 2012-2013 (ii) 66 km en 2012-2013 Les résultats préliminaires pour 2013-2014 sont de 10 868 ha et 139 km de littoral. Les résultats pourraient être modifiés à mesure que les rapports finaux du projet seront examinés par le personnel du programme. La superficie des terres améliorées et restaurées a varié au fil du temps (14 902 ha et 48 km en 2011-2012; 12 177 ha et 49 km en 2010-2011), en raison de changements dans les types d'activités de rétablissement entreprises dans les projets. Les cibles ont été établies en fonction de l'expérience accumulée durant les dix premières années du programme; les indicateurs ont diminué récemment en raison de l'instauration de secteurs, d'espèces et de menaces prioritaires stratégiques, qui limitent les paysages admissibles disponibles pour les activités du programme aux habitats importants pour les espèces en péril. Les cibles seront ajustées de manière à refléter les orientations actuelles du programme.
	Superficie totale (en hectares) de terres (i) sécurisées, (ii) protégées (nouvelles) ou (iii) protégées (renouvelées)	(i) 5 000 d'ici l'exercice 2014-2015 (ii) 20 000 d'ici l'exercice 2014-2015 (iii) 150 000 d'ici l'exercice 2014-2015	(i) 7 249 ha en 2013-2014 (ii) 10 666 ha en 2013-2014 (iii) 125 326 ha en 2013-2014 Les résultats préliminaires pour 2013-2014 pourraient être modifiés à mesure que les rapports finaux du projet seront examinés par le personnel du programme. La cible en ce qui a trait au territoire protégé par l'entremise de nouveaux accords de conservation écrits (20 000 ha) était fondée sur le résultat de 2011-2012 (20 639 ha). Comme il est indiqué ci-dessus, l'instauration de secteurs, d'espèces et de menaces prioritaires a eu une incidence sur la superficie préservée ou protégée. La cible sera ajustée de manière à refléter ce changement des orientations actuelles du programme. Les valeurs de 2012-2013 pour la superficie de territoire protégé (nouvelle et renouvelée) comprenaient des accords écrits et oraux. Depuis 2013-2014, seuls les accords écrits ont été utilisés, ce qui pourrait également avoir contribué à la diminution.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- L'affectation de fonds à 163 projets d'intendance avec des organisations de conservation communautaires, des collectivités autochtones, des provinces et des municipalités, des propriétaires fonciers et des associations de propriétaires fonciers et le secteur privé. Ensemble, ces projets ont fait participer les Canadiens à des activités de conservation de la biodiversité, et ont favorisé le rétablissement de plus de 300 espèces protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).
- La détermination, dans les propositions de financement, que la priorité serait accordée, dans l'ensemble du pays, aux projets réalisés sur des terres agricoles, sur des terres autochtones et dans leurs eaux connexes; la collaboration au processus de demande de 2014-2015 avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada. Tout au long de ce processus, des alignements stratégiques améliorant le rôle du Programme d'intendance de l'habitat ont été déterminés dans le but de répondre aux besoins en matière de rétablissement, notamment :
  - La restriction des espèces en fonction de celles protégées en vertu de la LEP, en accordant une plus grande importance aux espèces en voie de disparition ou menacées.
  - L'établissement d'une exigence selon laquelle les propositions devront démontrer comment les activités de sensibilisation des projets proposés mettent l'accent sur l'atteinte des objectifs de rétablissement pour les espèces en péril ciblées.

## Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs

### Description du sous-programme

Ce programme assure la protection et la conservation des populations d'oiseaux migrateurs. Le programme est responsable de la mise en œuvre de la Convention concernant les oiseaux migrateurs ratifiée avec les États-Unis en 1916, par l'entremise de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Une mise en œuvre réussie exige les activités suivantes : conservation des populations d'oiseaux, des individus, de leurs nids et de leurs habitats par des mesures de conservation permanentes; intendance, élaboration de politiques et application de la *Loi* et de ses règlements; protection des habitats d'oiseaux importants; atténuation des agents stressants ayant des incidences sur la situation des populations; et gestion des urgences associées aux problèmes de santé et de sécurité des oiseaux migrateurs. Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Les groupes de clients de ce programme comprennent la population canadienne, les chasseurs d'oiseaux sauvages, les peuples autochtones (chasse de subsistance), les secteurs économiques d'exploitation des ressources naturelles et les utilisateurs de ressources naturelles, ainsi que d'autres gouvernements (provinciaux, territoriaux et étrangers).

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
17 590 825	30 267 579	12 676 754*

\*Les fonds pour la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ont été réaffectés à d'autres programmes, notamment les oiseaux migrateurs et la conservation des habitats fauniques, qui soutiennent directement les espèces en péril.

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
152	188	36

**Résultats du rendement**

<b>Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs</b>			
<b>Résultat attendu</b>	<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats réels :</b>
Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues aux niveaux cibles	Proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la population respecte les cibles	À déterminer lorsque les cibles concernant les populations d'oiseaux auront été précisées.	<p>Les objectifs relatifs aux populations sont toujours en cours d'élaboration, en collaboration avec l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Étant donné qu'une valeur pour l'indicateur n'est pas encore disponible, les renseignements relatifs aux tendances des populations d'oiseaux seront utilisés dans l'intervalle.</p> <p>En moyenne, les populations d'oiseaux nicheurs canadiens ont diminué de 12 % entre 1970 et 2010. Les tendances varient entre les espèces et dépendent, en partie, de l'endroit où les oiseaux passent l'hiver. Les populations d'espèces d'oiseaux passant l'année entière au Canada ont augmenté en moyenne de 68 % depuis 1970. Les populations d'espèces d'oiseaux qui migrent plus loin du pays ont généralement diminué, et les oiseaux qui migrent le plus loin (vers l'Amérique du Sud) présentaient les déclinés les plus importants, les populations diminuant de 53 %. En moyenne, les oiseaux migrant vers les États-Unis ont diminué de 10 %, tandis que ceux migrant vers l'Amérique centrale ont diminué de 14 %.</p>

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La mise à jour continue du Règlement sur les oiseaux migrateurs en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM), afin de le rendre plus clair, d'y intégrer les nouvelles technologies et de tenir compte d'un certain nombre de questions qui ont été soulevées depuis sa création. Voici quelques points saillants relatifs aux réalisations :
  - La publication, aux fins de commentaires du public sur le site Web d'Environnement Canada, des [modifications proposées au Règlement sur les oiseaux migrateurs](#)<sup>xxxii</sup> visant l'amélioration de la gestion de la chasse aux oiseaux migrateurs.
  - La distribution des documents à l'appui de la gestion de la chasse à tous les conseils de gestion des ressources fauniques et à certaines organisations autochtones.
  - La présentation ou la fourniture de matériel à tous les conseils de gestion des ressources fauniques et à certaines organisations métisses.
- La réalisation de [18 stratégies régionales de conservation des oiseaux](#)<sup>xxxiii</sup>, leur publication sur le site Web du Ministère; la poursuite des discussions avec le Conseil de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord-Canada au sujet de leur mise en œuvre.
- La mise en œuvre, de la deuxième année d'un programme qui permet de comprendre la réaction des oiseaux migrateurs à l'activité humaine dans la région des sables bitumineux (voir également le Sous-sous-programme 1.1.2.1).
- Continué de diriger et d'évaluer d'importants programmes de surveillance, y compris des relevés aériens et au sol de la sauvagine, le Relevé des oiseaux nicheurs, les relevés de surveillance de la migration des oiseaux de rivage, les relevés des oiseaux de marais, les relevés de reproduction des oiseaux de rivage de l'Arctique, ainsi que la détermination et la résolution des lacunes à risque élevé des programmes de surveillance. La plupart des relevés sont mis en œuvre en collaboration avec des organisations

gouvernementales et non gouvernementales (p. ex., le Fish and Wildlife Service des États-Unis et la Commission géologique des États-Unis, et les Études d'Oiseaux Canada).

- La poursuite de la collaboration avec les États-Unis et d'autres partenaires afin de s'acquitter de ses responsabilités législatives et réglementaires pour la protection et la conservation des oiseaux migrateurs en vertu de la LCOM.
- La publication d'une série de documents de recherche déterminant les principales sources anthropiques de mortalité des oiseaux (voir également le Programme 1.1); l'élaboration d'outils complets de promotion de la conformité pour faciliter les mesures d'atténuation de la prise accessoire d'oiseaux migrateurs.
- Les recherches, afin d'évaluer les répercussions potentielles des projets de développement des ressources sur l'abondance et la répartition des oiseaux marins dans le bassin Foxe, au Nunavut, et au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces recherches ont renseigné les décideurs et les intervenants du secteur sur les répercussions possibles de l'augmentation des activités de navigation et d'extraction de pétrole et de gaz sur les oiseaux marins.
- L'élaboration, grâce à sa participation à la Cinquième réunion internationale de Partenaires d'envol, de plans d'activités de conservation qui mettront l'accent sur les aspects les plus importants des cycles de vie des oiseaux.
- Par l'entremise de la Commission de coopération environnementale, a mis au point un [cadre](#) <sup>xxxiii</sup> établissant les principes fondamentaux, des objectifs et des priorités pour une approche de planification et de gestion intégrées à l'échelle continentale afin d'appuyer la durabilité des prairies de l'Amérique du Nord.

## Sous-programme 1.1.4 : Conservation des habitats fauniques

### Description du sous-programme

Ce programme soutient, conserve et protège les habitats des espèces en péril et des oiseaux migrateurs en mettant sur pied des aires protégées, en favorisant et en permettant l'intendance des habitats par les propriétaires fonciers et les gestionnaires. Cela se fait notamment par l'acquisition ou la gestion de terres au moyen des lois d'Environnement Canada. Mais cela se fait surtout par la collaboration avec des partenaires protéger et conserver les habitats fauniques. Environnement Canada administre divers programmes qui visent à inciter et à encourager les organismes non gouvernementaux et les Canadiens à prendre des mesures pour conserver et protéger les habitats fauniques et les habitats des espèces en péril. Parmi les lois habilitantes, on peut citer la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, la *Loi sur les espèces en péril*, et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (connue sous le nom de Convention de Ramsar).

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
16 646 237	36 283 814	19 637 577

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
98	131	33

## Résultats du rendement

Sous-programme 1.1.4 : Conservation des habitats fauniques			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les habitats requis pour atteindre les cibles de population du gibier d'eau sont sécurisés	Terres protégées par Environnement Canada et ses partenaires en pourcentage de la quantité totale nécessaire pour atteindre les buts définis pour la population de tous les oiseaux migrateurs prioritaires.	9 990 000 ha d'ici décembre 2017	8 030 000 ha (80,4 %) en date de décembre 2013 Ce nombre représente l'aire continentale cumulative qui a été protégée dans les quatre plans conjoints des habitats du Canada (de l'est, des Prairies, intramontagnard canadien, et de la côte du Pacifique) et la région couverte par le programme de la forêt boréale de l'Ouest en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine de janvier 1986 à décembre 2013.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite de la collaboration avec de nombreux partenaires, chacun ayant des objectifs particuliers à prendre en compte, en vue de planifier et d'adapter la gestion des habitats importants pour la conservation des oiseaux migrateurs, le rétablissement des espèces en péril, les terres humides d'intérêt fédéral, et les écosystèmes prioritaires, tout en tenant compte des conditions écologiques changeantes et de différentes demandes d'utilisation des terres par des intervenants.

Le Ministère a concentré ses efforts sur les éléments suivants :

- La protection efficace de l'habitat faunique prioritaire grâce à son réseau d'aires protégées et favoriser la protection par l'entremise d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- L'intendance de l'habitat faunique dans les paysages exploités par l'entremise de la prestation de conseils scientifiques, de planification et de programmes de soutien.
- La planification et la gestion de la conservation de l'habitat en harmonie avec les autres intervenants, de façon à renforcer la résilience des écosystèmes et à accroître leur capacité d'adaptation aux changements écologiques à venir.

D'autres activités et réalisations, dont la contribution à la protection de terres écosensibles, l'expansion et le développement de réserves nationales de faune, la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (au Canada), et la mise en place de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (voir également les Sous-sous-programmes 1.1.4.1 et 1.1.4.2).

### Sous-sous-programme 1.1.4.1 : Partenariats pour la conservation des habitats

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme favorise le respect des exigences d'Environnement Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* en finançant des projets qui visent à sécuriser, à protéger, à améliorer ou à remettre en état des habitats importants et écosensibles en vue d'améliorer la survie des espèces sauvages, en particulier des espèces en péril et des oiseaux migrateurs. Ce programme fournit des mécanismes pour faire participer les organisations et les citoyens sur le terrain, à savoir les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales de l'environnement et d'autres intervenants. Il propose notamment des programmes incitatifs d'action volontaire à l'intention des autres paliers du gouvernement, des organisations non gouvernementales, des groupes autochtones et des partenaires du secteur privé, de même que des incitatifs fiscaux comme le Programme des dons écologiques. Le programme comprend également la participation d'Environnement Canada au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, un partenariat entre divers organismes fédéraux, provinciaux et d'état, et diverses organisations non gouvernementales du Canada, des États-Unis et du Mexique qui vise à conserver des terres humides en Amérique du Nord. L'exécution du programme inclut la Contribution obligatoire à la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention Ramsar).

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 392 885	18 433 684	16 040 799

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
17	17	0

**Résultats du rendement**

<b>Sous-sous-programme 1.1.4.1 : Partenariats pour la conservation des habitats</b>			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'habitat important et écologiquement sensible est sécurisé, protégé, amélioré ou remis en état pour accroître les chances de survie des espèces sauvages, notamment les espèces en péril et les oiseaux migrateurs	Superficie totale (en hectares) de terres importantes et écologiquement sensibles sécurisées et protégées chaque année (Programme des dons écologiques)	30 000 ha d'ici décembre 2014 (total cumulatif pendant trois ans)	24 599 ha du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2014 Les chiffres annuels pendant cette période étaient : 2011-2012 : 3 813 ha 2012-2013 : 3 922 ha 2013-2014 : 16 864 ha L'aire continentale préservée et protégée varie d'une année à l'autre, car elle dépend des dons de terre des citoyens canadiens. La valeur déclarée pour 2013-2014 était plus élevée que les années précédentes en raison d'un don de 12 000 ha.
	Superficie totale (en hectares) de terres déterminées comme nécessaires pour le maintien des populations cibles de gibier d'eau qui ont été sécurisées, protégées, améliorées ou remises en état annuellement par tous les partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	300 000 ha d'ici décembre 2015 (total cumulatif pendant cinq ans)	93 106 ha du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013 La valeur déclarée comprend les superficies améliorées ou restaurées au Canada en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, y compris la superficie faisant partie des quatre plans conjoints des habitats du Canada (de l'est, des Prairies, intramontagnard canadien, et de la côte du Pacifique) et de la région couverte par le programme de la forêt boréale de l'Ouest. Elle a été révisée en réponse à la révision du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine réalisée en 2012.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite du travail avec des partenaires afin de protéger les habitats prioritaires, y compris la protection de terres en vertu du Programme des dons écologiques, et de mieux protéger les habitats en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Plus précisément, par l'intermédiaire du programme de Partenariats pour la conservation des habitats :

- La finalisation du processus concernant 56 dons écologiques dans le cadre du Programme des dons écologiques, ce qui a permis la protection de 16 864 ha de terres écosensibles, à l'échelle du pays, dont la juste valeur marchande cumulative est de plus de 60 millions de dollars. Les travaux comprenaient l'exécution de la plus grande servitude de conservation jamais réalisée dans le cadre du Programme, d'une superficie de plus de 12 000 ha de terres dans la zone naturelle des contreforts du sud de l'Alberta.
- La collaboration avec des partenaires pour la mise en œuvre active du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada par la préservation, la restauration et l'amélioration des terres humides et des hautes terres associées pour la sauvagine. Entre 1986 et 2013, au Canada, plus de 8 millions d'hectares ont été protégés par des partenaires canadiens dans le cadre du Plan.

- La poursuite du travail avec les gestionnaires des secteurs désignés, en vertu de la Convention de Ramsar, comme des « zones humides d'importance internationale », afin de promouvoir l'utilisation judicieuse des terres humides et d'évaluer les répercussions possibles sur les caractéristiques écologiques de ces sites. Depuis son adhésion à la Convention de Ramsar en 1981, le Canada a désigné 37 sites Ramsar couvrant plus de 13 millions d'hectares.

En 2007, dans le cadre de l'engagement du gouvernement fédéral pour la conservation et la protection de l'environnement naturel du Canada, le gouvernement du Canada a investi 225 millions de dollars dans le Programme de conservation des zones naturelles, qui est géré par Conservation de la nature Canada (CNC). Un montant supplémentaire de 20 millions de dollars a été versé à cette Conservation en 2013-2014 pour poursuivre la préservation des terres écosensibles. Le Programme de conservation des zones naturelles représente une importante initiative sur le terrain qui prend des mesures concrètes pour préserver notre environnement. Depuis sa création en 2007, CNC a fait l'acquisition de plus de 388 000 ha d'habitats importants sur le plan écologique, comprenant l'habitat de 164 espèces en péril.

### Sous-sous-programme 1.1.4.2 : Aires protégées

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme assure la planification stratégique, la mise en place, la coordination et la gestion des aires protégées pour les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, les espèces sauvages d'intérêt national et leurs habitats, et coordonne les activités nationales et internationales en lien avec la protection des aires prioritaires. La réussite du programme nécessite l'appui du public et une collaboration étroite avec les groupes autochtones, les autres agences de gestion de la faune, les autres agences de ressources naturelles, les organisations non gouvernementales et les propriétaires privés. Le programme fonctionne en vertu de l'autorité de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Le programme fait partie d'un plus vaste réseau d'aires protégées qui comprend des sites appartenant à d'autres ministères fédéraux (notamment Parcs Canada et Pêches et Océans Canada), des agences provinciales et territoriales, et des propriétés destinées à la conservation qui appartiennent à des organisations non gouvernementales ou gérées par elles.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
14 253 352	17 850 130	3 596 778

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
81	114	33

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.1.4.2 : Aires protégées			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les habitats nécessaires à la conservation des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et des espèces rares ou uniques sont protégés	Superficie totale de terres déterminées comme nécessaires pour la conservation des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et d'autres espèces sauvages d'importance nationale.	Une superficie couvrant 50 % des terres du Canada d'ici 2018	20 % du Canada en date du 31 mars 2014 Cet indicateur est une mesure de la contribution d'Environnement Canada à la conservation des espèces fédérales à l'extérieur du territoire domaniale. Les résultats rapportés proviennent de l'identification de l'habitat entreprise à l'appui du Plan d'aménagement du territoire du Nunavut.



## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite de la gestion du réseau de 92 refuges nationaux d'oiseaux migrateurs et 54 réserves nationales de faune, y compris la publication de trois plans définitifs de gestion des réserves nationales de faune et de cinq plans aux fins de consultation, ainsi que l'émission de 321 permis de réserve nationale de faune.
- La cueillette de données sur 1 821 404 ha d'aires protégées (publiques et privées) de divers gestionnaires des terres. Les bureaux régionaux permettent l'identification et la collecte de données détenues par les fiducies foncières (privées et publiques). Les points saillants comprennent :
  - La création d'une base de données unique de terres protégées privées (données de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, couvrant une superficie totale de 674 956 ha de terres protégées privées). Ces résultats ne tiennent pas compte de toutes les terres privées; une partie des quelque 200 fiducies foncières au Canada sont très petites et ne sont pas en mesure d'effectuer l'analyse des données géospatiales.
  - La mise à jour de l'ensemble de données du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation afin de tenir compte des données recueillies en 2013-2014 pour 1 146 448 ha de zones protégées appartenant au gouvernement provincial. La superficie totale mesurée dans le cadre de l'Initiative de gestion des connaissances géospatiales du Ministère représente maintenant 11 % du Canada.
- La mise en œuvre continue de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits Nunavut Tunngavik Inc. Les réalisations à ce jour comprennent la création de comités de cogestion des aires en vue d'effectuer la cogestion des aires de conservation au Nunavut, l'embauche d'employés inuit pour la réalisation de travaux sur le terrain, la réalisation d'inventaires des ressources culturelles, ainsi que l'achèvement de trois grands projets d'écotourisme par Nunavut Tunngavik Inc. Cet accord offre un excellent exemple de la façon dont les aires protégées peuvent être gérées en collaboration avec les Premières Nations.
- La poursuite du travail avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour l'établissement de la réserve nationale de faune d'Edézhzié. Le processus de transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest ajoute une grande complexité à ce travail; les terres nécessaires pour la mise en place de la réserve nationale de faune ont été exclues du transfert des responsabilités et sont transférées à Environnement Canada.
- La rédaction des instructions afin de permettre la création de règlements précis concernant la réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott, avec le soutien du ministère de la Justice, et a collaboré avec plusieurs ministères fédéraux lors des négociations des ententes de gestion en appui à la conservation de la faune et à la réglementation efficace de cette réserve nationale de faune en milieu marin proposée.

Une évaluation de la pertinence et du rendement du Programme pour les aires protégées, qui couvre la période de cinq ans de 2008-2009 à 2012-2013, a permis de conclure que le programme demeure pertinent et progresse vers la réalisation de beaucoup de ses résultats souhaités de façon efficace, bien que moins de progrès aient été réalisés pour un certain nombre d'autres résultats, en partie à cause de la durée de certaines fonctions de gestion (p. ex., l'élaboration d'un plan de gestion du site) ou à des facteurs hors du contrôle du programme (p. ex., l'acquisition de terres). Deux recommandations ont été incluses, notamment pour que le Ministère mobilise plus activement les intervenants et améliore sa stratégie actuelle de gestion du rendement. Le Ministère a accepté les deux recommandations et a élaboré une réponse de la direction pour en tenir compte.

## Programme 1.2 : Ressources en eau

### Description du programme

Ce programme gère les risques et les impacts des activités industrielles, de l'agriculture, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau, afin de veiller à ce que les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada soient réduites au minimum et que la durabilité de la ressource soit maintenue. La conservation, la protection et l'utilisation durable des ressources en eau sont essentielles au bien-être économique, social et écologique du Canada. La mise en œuvre du programme se fait en collaboration avec des partenaires notamment d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et diverses organisations non gouvernementales. Par l'entremise de ce programme, Environnement Canada contribue à surveiller la qualité de l'eau et à mener des recherches et des analyses liées à l'eau et joue un rôle, en collaboration avec d'autres ministères, dans l'établissement des priorités en matière de qualité de l'eau, de quantité, et de surveillance et en matière de recherche sur les écosystèmes aquatiques, en fournissant des données scientifiques et des conseils aux décideurs et en encourageant de meilleures pratiques de gestion. Ce programme appuie l'application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, du plan d'action pour l'assainissement de l'eau, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales* et de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*. Les contributions à l'appui de Ressources en eau sont utilisées comme une composante de ce programme.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
96 788 965	96 788 964	104 913 126	100 322 337	3 533 373

### Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
795	748	-47

### Résultats du rendement

Programme 1.2 : Ressources en eau			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les menaces envers les ressources hydriques et les écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites et la viabilité des ressources est maintenue	Pourcentage de régions de drainage comprises dans l'Indice de la qualité de l'eau douce des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement dont la qualité de l'eau à plus de la moitié des sites était bonne ou excellente	50 % des principaux sites de surveillance nationaux à l'intérieur du groupe de données de 2010-2012 dont la qualité de l'eau était bonne ou excellente	46 % ont obtenu la cote « Bien » ou « Excellent » dans l'ensemble de données 2009-2011 <sup>3</sup> . La qualité de l'eau douce des rivières sélectionnées a été évaluée partout au Canada où la qualité de l'eau douce risque d'être dégradée par des activités humaines. La qualité de l'eau douce des cours d'eau était jugée excellente ou bonne à 46 % des sites de surveillance, satisfaisante à 35 % des sites, douteuse à 17 % des sites et mauvaise à 2 % des sites. Dans l'ensemble, la qualité actuelle de l'eau douce de la majorité des rivières canadiennes est suffisante pour maintenir en bonne santé les écosystèmes fluviaux. Les valeurs antérieures de l'indicateur étaient les suivantes: 44 % dans l'ensemble de données 2008-2010 et 41 % dans l'ensemble de données 2007-2009.

<sup>3</sup> Les données obtenues sont les données les plus récentes disponibles provenant d'un grand nombre de programmes de surveillance gérés par les autorités fédérales, provinciales et territoriales.

### **Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

La mise en œuvre continue d'une approche exhaustive à l'égard de l'eau et des écosystèmes, notamment par les moyens suivants :

- L'adoption d'une approche fondée sur le risque de la qualité et de la quantité de l'eau, en adaptant les activités de surveillance afin de répondre aux besoins.
- La collaboration avec les partenaires canadiens et américains sur l'élaboration d'objectifs importants concernant l'écosystème, entre autres les cibles de charge en polluants phosphorés pour le lac Érié et les objectifs en matière de nutriments pour le lac Winnipeg.
- Le respect de l'engagement en matière de gestion et de partage des données; la réalisation, lors d'un forum de données ouvertes, des travaux de base pour que les données de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau soient disponibles.

D'autres points saillants sur des travaux relatifs aux ressources en eau comprennent notamment :

- La prestation d'aide à la surveillance sur place pendant et après l'inondation de 2013 à Calgary, contribuant ainsi à la sécurité publique dans les régions inondées.
- La prestation d'expertise scientifique et technique à la Commission mixte internationale, notamment par la participation à près d'une douzaine de comités de gestion de l'eau, à l'appui des objectifs relatifs à la qualité de l'eau et de la régularisation des niveaux d'eau et des débits à la fois au Canada et aux États-Unis; la collaboration avec de nombreux partenaires et intervenants et la réalisation de travaux avec diverses structures de gouvernance sont des éléments importants des travaux relatifs aux ressources en eau d'Environnement Canada, ce qui implique souvent des projets pluriannuels.

Au cours de la deuxième année (2013-2014) d'un plan sur trois ans visant l'augmentation des efforts de surveillance dans la région des sables bitumineux au moyen du Plan conjoint de mise en œuvre Canada-Alberta de la surveillance des sables bitumineux, les efforts ont été concentrés sur les éléments suivants :

- La poursuite des progrès relatifs à la mise en œuvre, qui consiste à ajouter d'autres sites de surveillance, à élargir les paramètres surveillés, et à augmenter la fréquence de surveillance.
- Le respect de l'engagement en matière d'amélioration de la transparence et de l'accessibilité. Les données sont plus souvent et plus rapidement téléchargées dans le portail d'information du Plan conjoint de mise en œuvre Canada-Alberta de la surveillance des sables bitumineux, et sont plus facilement accessibles, entre autres pour des sites de surveillance précis.

Pour obtenir de plus amples renseignements, voir également le Sous-programme 1.2.1.

### **Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques**

#### **Description du sous-programme**

Ce programme permet aux Canadiens, aux responsables des orientations politiques, aux décideurs, aux gestionnaires des ressources hydriques, aux secteurs, au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, à l'industrie et aux municipalités de connaître et de comprendre les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques et les risques associés. Il favorise le respect des obligations en matière de qualité de l'eau en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*, ainsi que des ententes fédérales–provinciales–territoriales et des ententes entre le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'eau. Par l'entremise de ce programme, Environnement Canada joue un rôle de dirigeant en matière de surveillance et d'établissement de rapports sur la qualité de l'eau, en particulier par les rapports annuels sur l'indice de la

qualité de l'eau douce, et par les rapports sur l'état et les tendances en matière de santé des écosystèmes aquatiques. Ce programme engendre et diffuse des connaissances et de l'information scientifiques permettant de répertorier les activités humaines qui ont des incidences marquées sur les écosystèmes (aquatiques ou autres), les secteurs vulnérables et prioritaires, et de définir des possibilités de minimiser ces incidences. Ce programme comprend la responsabilité d'Environnement Canada relativement aux composantes de la gouvernance et de la science de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg (Plan d'action pour l'assainissement de l'eau) ainsi que les responsabilités de surveiller les zones d'exploitation de mollusques conformément au protocole de surveillance du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques, administré conjointement dans le cadre d'un protocole d'entente entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
68 463 834	72 634 940	4 171 106

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
498	479	-19

#### Résultats du rendement

Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les politiques et programmes du Canada liés aux ressources hydriques sont déterminés en fonction des données et de l'information sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques obtenues par une surveillance continue des eaux qui relèvent de la compétence ou de la responsabilité fédérale.	Pourcentage des sites faisant partie du réseau national principal de surveillance de la qualité de l'eau où des activités de surveillance de la qualité de l'eau ont été entreprises.	100 % des sites surveillés annuellement d'ici 2013-2014	La surveillance a été effectuée à 100 % des 312 sites principaux de la qualité de l'eau du gouvernement fédéral, y compris les 52 sites dans le Nord.

#### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La collaboration à la recherche dans le but de mieux comprendre la relation entre les sources et les concentrations de phosphore et la formation d'efflorescences algales et de toxines algales dans le lac Érié et le lac Winnipeg. Les résultats permettront l'élaboration et la mise en œuvre de cibles et d'objectifs en matière de nutriments pour les lacs.
- L'amélioration continue de la surveillance de la qualité de l'eau douce dans quatre bassins versants à l'échelle nationale par l'élaboration, la mise à l'essai et la réalisation de nouveaux outils et approches novateurs et de pointe pour la surveillance de la qualité de l'eau axée sur les risques, en réponse au rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable de l'automne 2010.
- La poursuite du programme de surveillance pour l'aquifère transfrontalier d'Abbotsford-Sumas, qui a démontré que 70 % des échantillons dépassaient les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada pour le nitrate, ainsi qu'un accord de collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada sur la recherche sur le nitrate.

Les points saillants des réalisations du Ministère dans le cadre de la version améliorée du programme du Plan conjoint de mise en œuvre Canada-Alberta de la surveillance des sables bitumineux (voir également le Sous-programme 1.2) comprennent notamment : la surveillance accrue pour un plus grand nombre de sites et de paramètres, et une augmentation de la fréquence de la surveillance; une augmentation de l'échantillonnage de la qualité des sédiments, et des poissons et invertébrés en tant qu'indicateurs généraux de la qualité de l'eau et de la santé de l'écosystème.

Le portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux<sup>xxxiv</sup> donne accès à des cartes de la région de surveillance, à des renseignements sur les sites de surveillance et à des données ainsi qu'à des résultats. Cela permet aux parties intéressées de réaliser leurs propres analyses. Le Plan conjoint de mise en œuvre Canada-Alberta sur la surveillance des sables bitumineux a continué de favoriser la mobilisation des intervenants par l'entremise de forums multilatéraux semestriels (entre autres trois ordres de gouvernement, le secteur des sables bitumineux, les Premières Nations, les Métis, les organisations autochtones non gouvernementales et le milieu universitaire).

### Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau

#### Description du sous-programme

Le programme de gestion et d'utilisation des ressources hydriques vise à promouvoir la conservation et la gestion des ressources en eau du Canada. Il promeut et permet l'application de renseignements scientifiques afin d'éclairer la prise de décision de façon intégrée et cohérente en respect de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*. Le programme permet de coordonner la gamme complète de renseignements scientifiques sur la qualité et la quantité d'eau et de les surveiller, en plus de veiller à ce que ces connaissances soient bien placées pour éclairer les décisions, l'élaboration des politiques et les approches en matière de gestion. Ce programme favorise des approches coopératives et intégrées pour une gestion durable des ressources en eau grâce à des partenariats avec d'autres gouvernements et avec les gestionnaires des ressources hydriques. Ce programme accentue le rôle prioritaire du gouvernement fédéral sur les enjeux transfrontaliers liés à l'eau et à la gouvernance, et la participation aux conseils nationaux et internationaux de gestion de l'eau constitue un mécanisme prioritaire, y compris les conseils formés dans le cadre de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et de la Commission mixte internationale.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 773 683	4 076 806	-696 877

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
51	32	-19

#### Résultats du rendement

Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les décideurs du secteur des ressources hydriques disposent de l'information nécessaire et connaissent les points de vue des intervenants pour prendre des décisions responsables et appropriées sur les ressources partagées.	Index de satisfaction des clients, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent)	La cible sera déterminée une fois qu'une valeur de référence aura été mesurée.	Les résultats ne sont pas encore disponibles. Le sondage a été élaboré et sera distribué aux clients des offices de l'eau afin d'obtenir de la rétroaction à la prochaine réunion annuelle en automne 2014.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- Le partage de l'expertise relative aux indicateurs de l'écosystème aquatique et des eaux souterraines avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) dans le cadre de l'approche préliminaire d'évaluation de la durabilité des eaux souterraines. Le projet pilote a utilisé l'aquifère transfrontalier d'Abbotsford-Sumas (Colombie-Britannique/Washington); la demande a obtenu du succès et conduira à un meilleur engagement pour l'élaboration d'un document d'orientation du CCME. Les résultats ont révélé l'interdépendance des eaux souterraines, des eaux de surface et de la santé des écosystèmes aquatiques dans un contexte où les indicateurs sont intégrés.
- La prestation de services d'ingénierie, entre autres, à un certain nombre d'offices de l'eau dans l'ensemble du Canada, ainsi qu'à plupart de la douzaine d'offices Canada-États-Unis relevant de la Commission mixte internationale (CMI). La communication et la collaboration continues avec les partenaires fédéraux et étatiques des États-Unis et avec les partenaires provinciaux du Canada sont essentielles au progrès de la gestion de l'eau et de l'approche de gestion adaptative de régulation de l'eau des Grands Lacs et de l'ensemble du Canada, en particulier le long de la frontière entre les deux pays.
- L'établissement d'un protocole d'entente avec la Commission mixte internationale et la mise à jour du protocole d'entente avec la Commission de contrôle du lac des Bois.

## Sous-programme 1.2.3 : Service et relevés hydrologiques

### Description du sous-programme

Ce programme fournit des données hydrologiques, des renseignements et des connaissances dont les autorités canadiennes ont besoin pour prendre des décisions en matière de gestion de l'eau. Ce programme appuie les objectifs et les mandats de tous les paliers de gouvernement qui participent à la gestion de l'approvisionnement en eau. L'information relative au cycle hydrologique au Canada est essentielle à la santé et sécurité (p. ex., prévision et prévention des inondations) et à l'efficacité économique (p. ex., agriculture, hydroélectricité et marine marchande internationale). Les données hydrologiques et renseignements météorologiques et généraux fournis par Environnement Canada sont utilisés par les agences internationales, fédérales, provinciales, territoriales et municipales pour établir des règlements et réagir aux changements des niveaux des eaux au Canada et des cours d'eau qui traversent des frontières internationales. En vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, ce programme est mis en œuvre dans le cadre d'ententes bilatérales entre Environnement Canada et toutes les provinces et territoires (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada représente le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest). Ces ententes constituent le cadre de référence national permettant à Environnement Canada de recueillir, d'interpréter et de diffuser des renseignements sur le niveau et le débit des eaux et d'appuyer les recherches scientifiques. Le personnel de l'administration centrale et de toutes les régions d'Environnement Canada participe à la prestation du programme. L'exécution du programme peut inclure des contributions à l'appui de Ressources en eau.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
23 551 447	23 610 591	59 144

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
246	237	-9

**Résultats du rendement**

<b>Sous-programme 1.2.3 : Service et relevé hydrologique</b>			
<b>Résultat attendu</b>	<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats réels</b>
Les Canadiens et leurs institutions possèdent les données, les renseignements et les connaissances hydrologiques nécessaires pour prendre des décisions sur la gestion de l'eau	Index de satisfaction des clients, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent)	Une cible sera établie dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016 maintenant qu'une valeur de référence a été mesurée.	Huit personnes sur dix, en fonction de la première enquête de base des clients des gouvernements provinciaux et territoriaux de la Table nationale des administrateurs tenue en octobre 2013 au cours d'un processus d'évaluation du programme effectué par Environnement Canada.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La déclaration des niveaux d'eau et de l'apport dans le bassin des Grands Lacs, en collaboration avec ses homologues de la United States Geological Survey (USGS). Les renseignements pertinents ont permis d'éclairer les exigences opérationnelles, ainsi que les options pour les stratégies de contrôle et d'amélioration futures.
- La poursuite de l'exploitation de la table nationale de consultation des niveaux fédéral, provincial et territorial, qui est un forum pour la gestion et la coordination de la surveillance de la quantité d'eau et des services connexes qui facilitent l'atteinte des objectifs des administrations.
- La poursuite de partenariats avec les provinces et les territoires. On compte parmi ces réalisations la signature de nouveaux accords en matière d'hydrométrie avec la Colombie-Britannique et le Yukon, ce qui officialise une collaboration réussie de longue date facilitant la prise de décision afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.
- La collaboration avec le milieu universitaire en vue d'élaborer des méthodes scientifiques pour l'amélioration de la conception du réseau dans le cadre de l'approche axée sur le risque pour la gestion du réseau hydrométrique, en réponse à la vérification du commissaire à l'environnement et au développement durable de l'automne 2010.
- La signature de la première annexe dans le cadre de l'accord entre Environnement Canada et la USGS en vue d'officialiser la collaboration relative à la formation scientifique et technique concernant la surveillance hydrométrique et de mener des négociations avancées sur trois autres annexes de l'accord.
- La contribution à la surveillance hydrologique et à la compréhension des débits d'eau douce dans l'océan Arctique en participant au programme international HYCOS (système d'observation du cycle hydrologique) dans l'Arctique.

Le Ministère a également mis à jour sa base de données sur les indicateurs relatifs à l'eau douce et les renseignements hydrométriques sur les bassins de référence. Ces travaux ont demandé une étroite collaboration avec la United States Geological Survey (USGS) pour déterminer les bassins d'intérêt en Amérique du Nord. Également au plan international, des ingénieurs du Ministère ont participé aux groupes d'experts de l'Organisation météorologique mondiale pour la réalisation d'analyses hydroacoustiques et des incertitudes en hydrométrie. Ces travaux aideront énormément à évaluer plus rigoureusement les débits d'eau, ce qui facilite la gestion des ressources en eau.

L'évaluation de ce programme a été faite pour en évaluer la pertinence et son rendement au cours de la période de 2008-2009 à 2012-2013. Les résultats indiquent qu'il continue d'être pertinent et que sa conception est appropriée pour atteindre les résultats souhaités. Bien que le programme ait entraîné la prise

de mesures visant l'amélioration de son efficacité et de sa rentabilité au cours de la période d'évaluation, certains domaines nécessitant une attention ont été déterminés. Les trois recommandations de l'évaluation mettent l'accent sur l'amélioration de la mesure et de la déclaration du rendement, l'amélioration de la compréhension des besoins des utilisateurs et des tendances relatives à la demande dans le cadre du programme et de l'examen de son approche de planification des ressources humaines et de dotation pour des postes professionnels et de gestion. Le Ministère accepte ces deux recommandations et a élaboré une réponse de la direction pour en tenir compte.

### Programme 1.3 : Écosystèmes durables

#### Description du programme

L'objectif de ce programme est de préserver les écosystèmes du Canada à long terme en travaillant en collaboration avec la population canadienne, tous les ordres de gouvernement et le secteur privé en leur fournissant les renseignements environnementaux et les outils nécessaires afin qu'ils puissent tenir compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux dans leurs décisions et leurs actions, y compris par le biais d'évaluations environnementales. L'approche écosystémique de la gestion environnementale met l'accent sur le maintien de la capacité d'un système dans son ensemble de produire des biens et services écologiques, tels que des ressources en eau, un air et une eau de qualité et des ressources génétiques, lesquels soutiennent notre économie, notre sécurité, notre santé et notre bien-être. Ce programme est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies en matière de durabilité d'Environnement Canada, de l'information appuyant la planification à l'échelle de l'écosystème, de l'engagement communautaire dans l'assainissement des sites, de l'engagement des jeunes et de la recherche et l'élaboration de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Le programme vise à faciliter la planification interdisciplinaire et intersectorielle ainsi que l'échange de l'information entre les partenaires. Les contributions à l'appui d'Écosystèmes durables sont utilisées comme une composante de ce programme.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
66 589 903	71 635 870	70 851 606	70 727 194	-908 676

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
346	324	-22

#### Résultats du rendement

Programme 1.3 : Écosystèmes durables			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les Canadiens gèrent les ressources écosystémiques de façon à favoriser la durabilité de l'écosystème	Pourcentage d'écosystèmes canadiens dont la santé a été jugée stable ou améliorée	Aucune cible n'a été établie. L'indicateur a été remplacé en 2014-2015.	Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010 a évalué la santé de l'écosystème dans 20 secteurs, notamment les principaux biomes canadiens, les interactions humains-écosystèmes, et l'habitat, les espèces sauvages et les processus écosystémiques. Dans l'ensemble, 25 % des principales constatations ont été classés comme étant en cours d'amélioration ou comme ayant peu changé. Le rapport complet peut être consulté sur le <a href="#">site Web</a> <sup>xxxv</sup> de la biodiversité canadienne.



## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La présence active, dans le cadre de l'évaluation environnementale en 2013-2014, comme le démontre sa participation à 10 commissions chargées de l'évaluation environnementale et à plus de 30 évaluations des normes environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, entre autres des projets soumis à un examen dans le cadre des processus d'évaluation environnementale dans le Nord; la prestation de conseils scientifiques et techniques aux décideurs sur plus de 100 projets relatifs aux mines, au pétrole et au gaz, à l'énergie et à l'infrastructure.
- La contribution aux efforts pangouvernementaux permettant de remplir l'obligation légale de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les intérêts et les droits des groupes autochtones grâce à sa participation aux activités de consultation de la Couronne concernant les grands projets liés aux ressources.
- La participation active à la direction, à la gestion et à la coordination d'activités scientifiques, de surveillance et à d'autres activités dans les écosystèmes les plus importants, notamment les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, le lac Simcoe, le lac Winnipeg, la mer des Salish et de l'Okanagan et les écosystèmes de l'Atlantique. La gestion et la coordination nécessitent des ententes avec de nombreux partenaires canadiens et internationaux; la plupart des activités sont pluriannuelles et leurs résultats seront publiés à mesure qu'ils seront disponibles (voir également les Sous-sous-programmes 1.3.4.1 à 1.3.4.5).
- La surveillance continue de la biodiversité dans la région des sables bitumineux; l'offre d'accessibilité aux résultats et aux données plus rapidement et facilement (voir également le Sous-programme 1.3.2);
- La contribution à une vision pangouvernementale transparente et accessible des priorités environnementales en élaborant et en déposant au Parlement la deuxième Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), pour la période de 2013 à 2016; l'élargissement de la portée et l'amélioration de la nature des indicateurs environnementaux qui démontrent les progrès de la SFDD.

## Sous-programme 1.3.1 : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs

### Description du sous-programme

Dans le cadre de ce programme, Environnement Canada collabore avec d'autres ministères gouvernementaux pour produire des rapports, par l'entremise de l'initiative des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, sur des indicateurs environnementaux permettant d'effectuer le suivi de domaines qui préoccupent les Canadiens : la qualité de l'air, la qualité et la disponibilité de l'eau, la protection de la nature et les émissions de gaz à effet de serre. Le programme vise également à appliquer la *Loi fédérale sur le développement durable*, en vertu de laquelle Environnement Canada a le mandat législatif de diriger la mise en œuvre, le suivi et la production de rapports au sujet de la Stratégie fédérale de développement durable. La *Loi* exige que le ministre de l'Environnement présente au Parlement une stratégie fédérale de développement durable comprenant des objectifs, des cibles et des stratégies de mise en œuvre. En vertu de la *Loi*, les ministères et organismes fédéraux doivent présenter des stratégies ministérielles (dans le cadre de leur Rapport sur les plans et priorités) précisant comment leurs activités de programme appuieront la Stratégie fédérale de développement durable au cours de l'année suivant sa présentation à la Chambre des communes. Ces stratégies appuieront et favoriseront la transparence et la responsabilisation accrues envers la population et le Parlement.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
7 693 879	7 310 721	-383 158

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
56	47	-9

**Résultats du rendement**

Sous-programme 1.3.1 : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Utilisation accrue des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement dans les politiques et les rapports de développement durable	Nombre annuel de publications et de politiques imprimées ou en ligne pour lesquelles les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement ont été adoptés comme mesures de publication ou d'analyse	70 publications d'ici 2013	84 publications en 2012. L'étude est menée tous les deux ans. La prochaine mesure sera effectuée en 2014.
Les politiques et les plans des ministères fédéraux reflètent les objectifs et les cibles de la stratégie de développement durable du gouvernement fédéral	Pourcentage des buts, cibles et stratégies de mise en œuvre de la stratégie de développement durable du gouvernement fédéral rapportés dans le Système de gestion des dépenses (rapports sur les plans et priorités, rapports ministériels sur le rendement	100 % d'ici 2013	94 % d'ici le 31 mars 2014. Cette valeur demeure relativement stable par rapport aux 95 % déclarés en 2012-2013.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- L'achèvement de la deuxième Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Le rapport, qui couvre la période de 2013 à 2016, a été déposé au Parlement en novembre 2013. Cette SFDD met à jour la vision pangouvernementale des priorités environnementales de 33 ministères et organisations et comprend les commentaires émis lors des consultations publiques sur l'ébauche de la Stratégie pour 2013-2016. Elle présente deux nouvelles cibles pour l'adaptation aux changements climatiques et l'agriculture, améliore la couverture des renseignements socioéconomiques et rend le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et responsable.
- L'élaboration d'une stratégie pour mobiliser plus fréquemment les intervenants (c.-à-d., pas seulement en vue de sa SFDD sur trois ans), en réponse à leur rétroaction.
- L'ajout de trois nouveaux indicateurs et la mise à jour 18 indicateurs faisant partie des indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE). L'initiative ICDE, le moyen principal utilisé pour mesurer le progrès de la SFDD, est une source fiable de preuves démontrant les progrès relatifs au programme du gouvernement sous la forme d'information objective et complète concernant les tendances environnementales. L'engagement de haut niveau pour la création de nouveaux indicateurs et le perfectionnement des outils existants a été renforcé.

## Sous-programme 1.3.2 : Évaluation et approches axées sur les écosystèmes

### Description du sous-programme

Ce programme contribue à une activité consolidée qui permet d'évaluer et de gérer les écosystèmes du Canada de façon durable. Ces diverses composantes, prises individuellement ou ensemble, contribuent au respect du mandat d'Environnement Canada en fournissant une expertise, une orientation et des conseils scientifiques aux décideurs des différents paliers gouvernementaux, des organisations environnementales et non gouvernementales, du secteur industriel, du milieu de la recherche et du grand public de sorte que les données sur les écosystèmes et les impacts environnementaux des propositions de développement sont pris en compte dans leurs décisions. Pour ce faire, le programme comprend des activités de recherche, de surveillance, d'évaluation et de production de rapports sur la santé des écosystèmes et la biodiversité. Environnement Canada participe aux évaluations environnementales fédérales, y compris celles dans le Nord et fournit également une expertise scientifique dans le cadre des évaluations environnementales provinciales. La participation d'Environnement Canada à l'évaluation stratégique régionale et des projets offre au gouvernement une plateforme lui permettant de contribuer à la santé des écosystèmes au Canada.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
17 906 456	26 460 580	8 554 124

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
149	169	20

### Résultats du rendement

Sous-programme 1.3.2 : Évaluation et approches axées sur les écosystèmes			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les effets indésirables possibles des projets, plans, programmes ou politiques assujettis aux lois fédérales d'évaluation de l'environnement et aux directives du Cabinet sont évités ou atténués.	Proportion des recommandations d'Environnement Canada qui sont intégrées dans les décisions finales concernant les évaluations environnementales.	60 % d'ici l'exercice financier de 2012-2013	65 % en 2013-2014. Ce pourcentage est fondé sur deux projets approuvés en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE) (le projet de minerai de fer Kami et le projet de mine de diamants Renard), et sur un projet approuvé en vertu de la LCEE (2012) (le projet d'expansion de la mine Jackpine). Environ 35 des 54 recommandations d'Environnement Canada ont été prises en compte dans les rapports définitifs d'évaluation environnementale de ces projets.
	Proportion des demandes de suivi aux évaluations environnementales faites par Environnement Canada auxquelles on a donné suite comme prévu.	100 % d'ici l'exercice financier 2016-2017	100 % en 2013-2014. Ce nombre est basé sur tous les projets considérés comme actifs dans la phase de suivi, qui se déroulent tous tel que prévu <sup>4</sup> .

<sup>4</sup> Un projet se déroule tel que prévu lorsqu'une demande de suivi a été acceptée et a donné lieu à une décision ou, dans la mesure où Environnement Canada est au courant, le demandeur doit traiter la demande de suivi. Un projet qui ne se déroule pas tel que prévu concerne les cas où l'on sait que le demandeur n'a pas l'intention de fournir les renseignements de suivi demandés par d'Environnement Canada.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- L'achèvement de sa première année complète de respect des délais prévus par la loi pour les évaluations environnementales réalisées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012).
- La participation à 10 groupes d'experts et à 34 études approfondies et évaluations environnementales de transition en vertu de la LCEE 2012 et à des dizaines d'autres examens en vertu de régimes d'évaluation environnementale provinciaux et du Nord.
- La prestation d'expertise aux commissions d'examen pour les projets pour lesquels des décisions relatives à l'évaluation environnementale ont été prises, y compris le projet de mine d'or et de cuivre New Prosperity et le Projet d'expansion de la mine Jackpine.
- La contribution aux évaluations environnementales des quatre principaux régimes du Nord : la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, la Convention définitive des Inuvialuit et l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Plusieurs projets importants ont obtenu l'approbation du gouvernement fédéral (un au Nunavut et deux dans les Territoires du Nord-Ouest).
- Le début de la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité pour la prestation des obligations en matière d'évaluation environnementale du Ministère.
- La participation à l'initiative interministérielle du Bureau de gestion des grands projets afin d'appuyer l'engagement continu du gouvernement pour la mise en œuvre du programme de Développement responsable des ressources.
- La poursuite de la surveillance de la biodiversité dans le cadre du programme du Plan conjoint de mise en œuvre Canada-Alberta de la surveillance des sables bitumineux. Les données sur la [surveillance de la biodiversité et des perturbations](#)<sup>xxxvi</sup>, ainsi que d'autres composants (l'air, l'eau, la contamination de la faune), sont affichées sur le Portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux.

## Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire

### Description du sous-programme

Ce programme incite les Canadiens et les communautés à protéger et à restaurer l'environnement par des changements de comportement, le renforcement des capacités, des programmes de financement communautaire et des activités de mobilisation. Les principales activités de ce programme comprennent des programmes de financement comme le Fonds pour dommages à l'environnement; le programme ÉcoAction, qui aide les Canadiens à prendre des mesures concernant les questions environnementales prioritaires; et la gestion de la Biosphère, un musée unique sur l'environnement permettant de mieux comprendre les principaux enjeux environnementaux, tels que les problèmes relatifs à l'eau,<sup>5</sup> à l'air, aux changements climatiques, au développement durable et à la consommation responsable.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
13 419 994	10 905 233	-2 514 761

<sup>5</sup> Les descriptions de programme ont été développées en 2012 and ne reflètent pas les mesures de réduction des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2012

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
59	32	-27

**Résultats du rendement**

Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Participation accrue des Canadiens à des activités individuelles et collectives visant à protéger, à conserver ou à remettre en état l'environnement naturel.	Le nombre de Canadiens participant à des activités individuelles et collectives visant à protéger, à conserver ou à remettre en état l'environnement naturel.	400 000 d'ici mars 2015	214 063 en 2012-2013 (la période la plus récente pour laquelle tous les renseignements sont disponibles). Les résultats préliminaires pour 2013-2014 sont 183 792. Ils pourraient faire l'objet de modifications à mesure que les rapports définitifs du projet sont examinés par le personnel du programme. La façon dont l'indicateur des projets pluriannuels est calculé a été révisée afin d'améliorer sa fiabilité et d'éviter une double comptabilisation d'une période à l'autre. La valeur de 2012-2013 est reformulée à l'aide de nouvelles méthodes. L'augmentation des montants engagés dans le cadre du programme ÉcoAction de 2012-2013 à 2013-2014 a été compensée par la diminution des sommes affectées à la Biosphère et au Fonds pour dommages à l'environnement. La cible sera ajustée pour 2015-2016 afin de tenir compte des modifications apportées au programme.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite de la participation des personnes et des collectivités à un éventail d'activités communautaires de protection et de restauration de l'environnement. Lors des activités, l'accent a été mis sur le financement, entre autres par l'intermédiaire de plusieurs programmes principaux :
  - Le Financement communautaire ÉcoAction finance des projets communautaires faisant participer les membres de la collectivité et démontrant des résultats environnementaux mesurables (voir également le sous-sous-programme 1.3.3.1).
  - Le Fonds pour dommages à l'environnement gère les fonds reçus pour la compensation des dommages environnementaux, entre autres la répartition des fonds aux projets de restauration et d'amélioration environnementale (voir également le Sous-sous-programme 1.3.3.2).
  - Le programme d'emploi jeunesse en environnement permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience de travail dans le secteur de l'environnement (voir également le Sous-sous-programme 1.3.3.3).
  - L'éducation et la mobilisation font la promotion de l'éducation environnementale (voir également le Sous-sous-programme 1.3.3.4).

### Sous-sous-programme 1.3.3.1 : Financement communautaire ÉcoAction

#### Description sous-sous-programme

Ce programme en est un de financement communautaire qu'Environnement Canada a mis en place pour offrir du soutien financier aux organisations non gouvernementales et à but non lucratif pour des projets qui produisent des résultats positifs et mesurables pour l'environnement. Les projets que finance ÉcoAction visent à protéger, à restaurer ou à améliorer l'environnement et à développer la capacité d'agir des collectivités et des particuliers pour qu'ils soient en mesure de poursuivre les activités futures. Les projets sont financés dans un des quatre domaines prioritaires suivants : air pur, changements climatiques, eau saine et nature. La réussite des projets ÉcoAction nécessite la participation des membres de la communauté, y compris de bénévoles.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
6 810 225	5 560 372	-1 249 853

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
24	13	-11

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.3.3.1 : Financement communautaire ÉcoAction			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les objectifs prévus des projets financés relatifs à la conservation de la nature, l'eau propre et/ou les changements climatiques sont atteints.	Pourcentage de la totalité des objectifs environnementaux du projet atteint.	100 % En cours	<p>115 % pour 2012-2013 (la période la plus récente pour laquelle tous les renseignements sont disponibles).</p> <p>À titre de comparaison, la valeur de l'indicateur au cours de la période de cinq ans de 2009 à 2013 est de 198 %, tel qu'il est déterminé à l'aide d'une analyse examinant 545 projets, menée dans le cadre de l'évaluation du programme en 2013.</p> <p>C'est dans les secteurs de la réduction des émissions de polluants atmosphériques, de la protection et de la mise en valeur du littoral, de la protection de l'habitat et du reboisement que les résultats ont été les plus déterminants. Les résultats obtenus en matière de compostage et de recyclage étaient près de ce qui était prévu, mais ils étaient inférieurs aux attentes dans certains secteurs comme la diminution de la consommation d'eau et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Les résultats réels découlant des projets peuvent dépasser les objectifs initiaux pour diverses raisons, y compris l'obtention par les requérants de financement supplémentaire de la part d'autres partenaires ou des activités d'intendance environnementale plus importantes que prévu.</p>

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite de l'offre de financement aux Canadiens pour la protection, la restauration et l'amélioration de l'environnement naturel de leur collectivité. Les groupes et organisations sans but lucratif sont admissibles à un financement maximum de 100 000 \$ échelonné sur une période maximale de 36 mois; un financement correspondant de 50 % en provenance de sources non fédérales est nécessaire.
- L'approbation du financement de 83 nouveaux projets dans l'ensemble du Canada, dont la valeur est estimée à un total de 4,5 millions de dollars sur quatre ans. Les projets ÉcoAction varient considérablement pour répondre aux besoins de la collectivité. Voici quelques exemples de projets :
  - Un projet de restauration de terres humides dans le parc Stanley, à Vancouver;
  - Un projet pilote de mise à la ferraille de véhicules non fonctionnels au Nunavut;
  - Un projet ciblant les effets négatifs d'un îlot thermique urbain à Montréal.

Un [rapport d'évaluation](#)<sup>xxxvii</sup> du programme de Financement communautaire ÉcoAction publié en septembre 2013 concluait que le programme est encore pertinent, que la conception du programme est appropriée et qu'elle contribue à atteindre des résultats relatifs à l'augmentation des avantages pour l'environnement grâce aux mesures communautaires et à la participation des Canadiens à des activités durables permettant de protéger, conserver ou remettre en état l'environnement naturel. En outre, la conception et l'exécution du programme sont à la fois économiques et efficaces, bien que certaines possibilités d'amélioration supplémentaire aient été relevées. L'évaluation portait sur quatre recommandations, visant la clarification de certains aspects de la prestation du programme en vertu de son nouveau modèle de gouvernance et de ressources, tirant profit de la technologie pour faciliter la production de rapports sur le rendement et continuer d'améliorer la rapidité des avis de financement. Environnement Canada a accepté les quatre recommandations et élaboré des réponses de la direction pour en tenir compte.

## Sous-sous-programme 1.3.3.2 : Fonds pour dommages à l'environnement

### Description du sous-sous-programme

Le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) a été créé en 1995 en vue de gérer les fonds reçus comme compensation pour dommages à l'environnement. Ces fonds peuvent provenir d'amendes, de paiements ordonnés par les tribunaux, de règlements à l'amiable ou de contributions volontaires. L'objectif du FDE est d'améliorer la qualité de l'environnement naturel du Canada. Si possible, les fonds sont versés dans la région géographique où l'incident s'est initialement produit. Les indemnités accordées servent à financer des projets mettant l'accent sur la restauration de l'environnement, y compris la recherche, la mise au point, l'éducation et la sensibilisation, l'amélioration de la qualité de l'environnement, et le respect des règlements environnementaux. Parmi les bénéficiaires admissibles, il y a les organisations non gouvernementales, les universités et les établissements scolaires, les groupes autochtones, ainsi que les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Les partenaires comprennent Transports Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
497 586	515 742	18 156

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4	4	0

## Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.3.3.2 : Fonds pour dommages à l'environnement			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Reconnaissance par les juges de la valeur du Fonds pour dommages à l'environnement pour remédier aux dommages environnementaux ou aux préjudices subis par les espèces	Nombre annuel de décisions de la cour exigeant le paiement au Fonds pour dommages à l'environnement par l'intermédiaire d'une législation non dirigée	10 annuellement En cours	En 2013-2014, 15 amendes et décisions de la cour ont exigé un paiement au Fonds pour dommages à l'environnement par l'intermédiaire d'une législation non dirigée. Les données de cet indicateur ont fluctué au fil du temps, ce qui reflète la nature imprévisible des décisions futures de la cour qui dépendent du nombre d'infractions, la réussite des poursuites et les lois non respectées au cours d'une année donnée. La cible de 10 ordonnances était basée sur les années précédentes et sur la meilleure estimation du niveau d'activité par le programme. La valeur de l'indicateur en 2013-2014 était la plus élevée à ce jour.
Les environnements naturels affectés par des rejets de polluants sont remis en état	Proportion de la superficie affectée ayant été remise en état	La cible sera établie une fois que la valeur de référence aura été définie (2013)	60 % en 2013-2014. L'indicateur sera révisé dans les rapports à venir en raison de la difficulté à mesurer la zone touchée et parce que la plupart des projets de restauration financés par le programme ne sont pas axés étroitement sur la zone endommagée de l'incident qui a conduit à l'ordonnance du tribunal.

### Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, un total de 31 décisions de la cour ont exigé un paiement au Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) du Ministère, y compris 15 par l'intermédiaire d'une législation non dirigée<sup>6</sup>. La valeur totale des décisions de la cour était de 2,1 millions de dollars, qui seront déposés dans le FDE selon le calendrier établi par le tribunal. En 2013-2014, 1,8 million de dollars ont été déposés dans les comptes du FDE. Les décisions de la cour provenant de la législation non dirigée comprenaient huit décisions ou amendes en vertu de la *Loi sur les pêches* (952 000 \$), quatre décisions ou amendes en vertu de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (440 630 \$), deux petites amendes en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* (15 \$) et un paiement volontaire (16 500 \$).

En outre, 15 nouveaux projets ont été négociés en 2013-2014, avec une contribution totale de 773 000 \$ au FDE. De ce montant, 61 % financent les projets de restauration et d'amélioration de la qualité de l'environnement, 27 % est consacré à des projets de recherche et de développement, et les 12 % restants desservent des projets d'éducation et de sensibilisation.

<sup>6</sup> Loi non assortie de l'exigence d'envoyer le montant de la pénalité au FDE. Le tribunal peut ordonner que le montant des sanctions soit versé au FDE à sa seule discrétion.



### Sous-sous-programme 1.3.3.3 : Programme d'emploi jeunesse en environnement

#### Description du sous-sous-programme

Environnement Canada gère deux projets d'emploi jeunesse, Service écojeunesse international et Horizons sciences, sous le volet Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse fédérale, dirigée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada<sup>7</sup>. Conformément au mandat d'Environnement Canada visant la promotion de l'intégration des perspectives économiques, sociales et environnementales du développement durable, les projets d'emploi jeunesse offrent des possibilités aux jeunes canadiennes et canadiens sans emploi ou sous-employés d'acquérir de l'expérience de travail dans le secteur de l'environnement. Le programme Service écojeunesse international offre chaque année environ 130 stages d'une durée de six à douze mois dans le secteur de l'environnement. Les fonds de ce programme sont distribués de façon équitable d'un bout à l'autre du Canada. Des mesures sont prises pour faire en sorte que toutes les régions du pays puissent en profiter. En collaboration avec les universités, les organisations non gouvernementales et l'industrie, Horizons sciences offre chaque année environ 100 stages d'une durée de six à douze mois à des jeunes dans le cadre de projets en sciences environnementales répartis dans l'ensemble du pays.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 285 906	2 985 873	-300 033

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	0	0

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.3.3.3 : Programme d'emploi jeunesse en environnement			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
De jeunes expérimentés occupent un emploi dans le secteur de l'environnement ou cherchent à poursuivre leurs études	Pourcentage de jeunes participants qui obtiennent un emploi à temps plein dans leur domaine ou qui poursuivent leurs études après un stage ou un placement	80 % annuellement En cours	81 % en 2013-2014. 260 stages ont été financés dans le cadre du Programme de stages Horizons sciences pour les jeunes et du programme international du Service écojeunesse. Les 81 % précédemment mentionnés comprennent une part de 74 % des stagiaires ayant été embauchés à la fin de leur stage et une part de 7 % qui ont poursuivi leurs études aux cycles supérieurs.

#### Analyse du rendement et leçons retenues

Les cibles ont été atteintes pour chacune des trois dernières années, bien que la valeur de l'indicateur ait fluctué d'une année à l'autre (88 % en 2012-2013 et 80 % en 2011-2012). La valeur de l'indicateur des participants au programme international du Service écojeunesse a tendance à être plus importante que celle des participants au Programme de stages d'Environnement Canada pour les jeunes d'Horizons Sciences, étant donné que le premier a tendance à fournir plus de soutien aux stages du secteur privé (p. ex., les

<sup>7</sup> Ce ministère fédéral a été renommé Emploi et Développement social Canada en 2014.

petites et moyennes entreprises), alors qu'Horizons Sciences a tendance à mettre l'accent sur les organisations non gouvernementales et les universités.

En 2013-2014, les modalités des programmes d'emploi des jeunes dans le secteur de l'environnement ont été renouvelées par le Ministère afin de permettre aux deux programmes de continuer de fournir des subventions salariales pour des stages en environnement dans le cadre de la [Stratégie emploi jeunesse](#)<sup>xxxviii</sup> du gouvernement fédéral.

### Sous-sous-programme 1.3.3.4 : Éducation et mobilisation

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme comprend de nombreuses initiatives visant à sensibiliser les Canadiens à une vaste gamme d'enjeux environnementaux et à les encourager à modifier leur style de vie pour être plus soucieux de l'environnement. Ces initiatives visent à promouvoir l'éducation environnementale au sein du système d'éducation officiel et par le biais de systèmes d'éducation non officiels, notamment par le biais de la Biosphère, un musée de l'environnement. Les activités générales du programme d'éducation et de mobilisation appuient les exigences de la *Loi sur le ministère de l'Environnement* selon lesquelles le ministre de l'Environnement doit fournir aux Canadiens des renseignements environnementaux dans l'intérêt public, favoriser et encourager des comportements tendant à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 826 277	1 843 246	-983 031

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
31	14	-17

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.3.3.4 : Éducation et mobilisation			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les Canadiens comprennent l'importance de la préservation de l'environnement et sont prêts à y prendre part personnellement	Nombre annuel de participants aux activités de la Biosphère	À déterminer	45 493 personnes ont visité la Biosphère ou ont participé directement à des activités de sensibilisation au cours de l'année 2013-2014.

#### Analyse du rendement et leçons retenues

De nombreux Canadiens ont visité la Biosphère, musée de l'environnement, ou y ont participé à des activités en 2013-2014. Ces activités permettaient non seulement aux Canadiens de mieux comprendre les enjeux environnementaux, comme ceux liés à l'eau, à l'air, aux changements climatiques et au développement durable, mais aussi de promouvoir et d'encourager les pratiques qui aident à améliorer la qualité de l'environnement et de permettre aux Canadiens de vivre de manière plus écologique.

### Sous-programme 1.3.4 : Initiatives axées sur les écosystèmes

#### Description du sous-programme

Ce programme favorise la mise en œuvre d'une approche écosystémique en coordonnant et en supervisant les initiatives portant sur les écosystèmes, mises sur pied en réaction au désir grandissant d'atteindre des résultats mesurables en matière d'environnement en mettant sur pied des outils non réglementaires qui vont au-delà des questions de champ de compétences. Ce programme vise à mettre sur pied et appuyer des mécanismes de gouvernance partagée, de même qu'à octroyer des subventions et contributions à des projets de nettoyage et à des projets communautaires. Il vise également à assurer la gestion des ententes administratives et des autres types d'ententes de financement ainsi que des partenariats avec les provinces, le gouvernement des États-Unis, les groupes autochtones et les intervenants des régions.<sup>8</sup>

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
32 615 541	26 050 660	-6 564 881

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
83	76	-7

#### Résultats du rendement

Sous-programme 1.3.4 : Initiatives axées sur les écosystèmes			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles	Résultats réels
Application accrue de la gestion écosystémique au Canada	Progrès estimés accomplis par rapport aux objectifs à court terme fixés dans les ententes fédérales-provinciales concernant les initiatives axées sur l'écosystème	Grands Lacs: 100 % d'ici mars 2019. Fleuve Saint-Laurent: 100 % d'ici mars 2016.	Grands Lacs : Les résultats ne sont pas disponibles puisqu'un nouvel Accord Canada-Ontario n'a pas été mis en place en 2013-2014. Les négociations entre le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario sur un Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, facilitant la mise en œuvre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 2012 entre le Canada et les États-Unis se sont poursuivies en 2013-2014, mais n'ont pas été finalisées. Un nouvel Accord Canada-Ontario sera mis en place en 2014-2015 pendant cinq ans; les progrès vers l'atteinte des objectifs pertinents feront l'objet d'un suivi une fois qu'il sera en vigueur. La cible pour les Grands Lacs a été révisée en raison du retard dans le lancement de ce nouvel Accord. Fleuve Saint-Laurent : 77 % en date de mars 2014. 57 projets font partie du programme du plan d'action conjoint; 44 (77 %) se déroulent comme prévu, 9 (16 %) font face à des difficultés et 4 (7 %) sont retardés ou ont été abandonnés.

<sup>8</sup> Les descriptions de programme ont été développées en 2012 et ne reflètent pas les mesures de réduction des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2012.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- L'interaction continue avec des organismes de gouvernance de l'eau, d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales en vue de collaborer à la mise en œuvre des initiatives axées sur les écosystèmes dans les Grands Lacs, le bassin du lac Winnipeg, le lac Simcoe, le sud-est de la baie Georgienne, et le fleuve Saint-Laurent.
- Le maintien de relations de travail étroites avec les collectivités en instaurant des mesures et des projets relatifs à l'environnement pour des écosystèmes et des points chauds prioritaires dans la région de la mer des Salish, de la vallée de l'Okanagan et de la côte de l'Atlantique.
- La négociation d'un nouvel avis concernant l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes des Grands Lacs
- L'établissement d'un accord officiel (avec l'Ontario, la Ville de Hamilton, l'Administration portuaire de Hamilton, U.S. Steel Canada et la Ville de Burlington) afin de protéger la qualité de l'eau et d'améliorer l'habitat des poissons dans le secteur préoccupant du port de Hamilton (récif Randle) par l'entremise de la gestion sécuritaire des sédiments contaminés.

Environnement Canada a continué de participer à des travaux en cours pour le traitement des résidus issus du tremblement de terre et du tsunami ayant eu lieu au Japon en 2011; la participation à un exercice, dirigé par Sécurité publique Canada, pour confirmer les rôles et les responsabilités des différentes organisations participant à l'assainissement des collectivités côtières, ainsi que pour déterminer les lacunes et les obstacles devant être surmontés. Près de 650 000 dollars du montant de 1 million a été attribué au Canada par le Japon pour la dépollution.

Pour obtenir des renseignements sur les travaux effectués dans les principaux écosystèmes, voir également les Sous-sous-programmes 1.3.4.1 à 1.3.4.5.

### Sous-sous-programme 1.3.4.1 : Grands Lacs

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme fournit des mécanismes de direction, de surveillance, de coordination et de gouvernance aux fins de l'Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Cela comprend l'élaboration de politiques, la gestion de problèmes, la planification et la mise en œuvre d'accords et d'initiatives tels que l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu entre le Canada et les États-Unis, l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, le Plan d'action des Grands Lacs, la mise en œuvre des mesures de réduction des sédiments dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau et les rapports sur l'état des Grands Lacs. Le programme appuie également les efforts d'Environnement Canada sur les enjeux en matière de qualité de l'eau des Grands Lacs en lien avec la Commission mixte internationale. En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des ministères et organismes provinciaux, les organismes responsables de la conservation, les municipalités, les groupes et organismes environnementaux non gouvernementaux sans but lucratif et les réseaux d'intendance, ce programme met en œuvre des plans d'assainissement et des plans d'aménagement panlacustres et vise à assurer le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement de l'écosystème des Grands Lacs.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
17 988 242	15 594 014	-2 394 228

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
63	52	-11

## Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.3.4.1 : Grands Lacs			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Environnement Canada et ses partenaires atteignent les objectifs à court terme d'amélioration des utilisations bénéfiques altérées et la qualité de l'environnement de l'écosystème du bassin des Grands Lacs	Niveaux de phosphore dans les Grands Lacs	Les objectifs relatifs aux concentrations de phosphore <sup>9</sup> en eaux libres – Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 2012 (µg/L) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lacs Supérieur et Huron : 5</li> <li>• Lac Érié (bassin ouest) : 15</li> <li>• Lac Érié (bassin central et est) : 10</li> <li>• Lac Ontario : 10</li> </ul>	D'après le rapport sur l'État des Grands Lacs 2011, l'état général est bon, mais on observe une détérioration de cette tendance. Plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état du lac Érié est évalué comme étant médiocre (supérieur à la cible), et on observe une détérioration de cette tendance.</li> <li>• L'état du lac Huron est évalué comme étant passable (bien en dessous de la cible), mais la tendance se détériore.</li> <li>• L'état du lac Ontario est évalué comme étant passable (en dessous de la cible), mais la tendance se détériore.</li> <li>• L'état du lac Supérieur est évalué comme étant bon (supérieur à la cible), et la tendance se maintient.</li> <li>• Par l'entremise de l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs, le gouvernement du Canada a investi 16 millions de dollars sur quatre ans (de 2012 à 2016) dans les activités de recherches et surveillance. Les résultats aideront à établir des stratégies et des options stratégiques pour atteindre les cibles de réduction du phosphore.</li> </ul>
	Progrès réalisés quant à l'assainissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs <sup>10</sup>	Aucune utilisation bénéfique des secteurs préoccupants des Grands Lacs n'est désignée comme étant « altérée » ou comme « nécessitant une évaluation approfondie » d'ici 2030	Jusqu'à février 2014, 104 utilisations bénéfiques ont été désignées comme altérées ou nécessitant une évaluation approfondie dans l'ensemble des 17 secteurs préoccupants de la région. À ce jour, 54 utilisations bénéfiques ont été ramenées à l'état « non altéré ». Les efforts se poursuivent pour confirmer l'état d'altération des 24 utilisations bénéfiques déterminées comme « nécessitant une évaluation approfondie » et pour restaurer les 80 utilisations bénéfiques altérées. Dans l'ensemble, la qualité de l'environnement dans les 17 secteurs préoccupants des Grands Lacs s'est améliorée depuis le début du programme de restauration en 1987. Entre 1987 et 2012, les conditions environnementales des secteurs préoccupants du Port de Collingwood, de Severn Sound et du Port de Wheatley ont été complètement restaurées, et les secteurs préoccupants du port de Spanish et de la baie Jackfish sont en voie de rétablissement.

<sup>9</sup> Les objectifs provisoires en matière de charges de phosphore dans les eaux libres, de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 2012 seront examinés et mis à jour, au besoin, et complétés, d'ici 2016, par les cibles relatives aux charges et aux concentrations de phosphore pour les eaux littorales du lac Érié.

<sup>10</sup> Les secteurs préoccupants sont des zones géographiques où une grave dégradation de la qualité de l'eau a diminué l'utilisation bénéfique de l'environnement d'après la perspective de l'économie, de la santé humaine ou de l'écologie. Les progrès vers la restauration d'un secteur préoccupant sont visibles dans la diminution de la baisse du nombre d'utilisations bénéfiques mesurées dans le secteur préoccupant. Quatorze utilisations bénéfiques sont définies dans l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau des Grands Lacs; elles incluent des restrictions de la consommation de poisson et d'espèces sauvages (santé humaine), la diminution de leur saveur (économie), et la perte d'habitat (écologie).

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La négociation, avec l'Ontario, d'un nouvel Accord Canada-Ontario (ACO) provisoire sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et la santé de l'écosystème.
- La réalisation de progrès concernant l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs, autant pour la science que pour l'analyse des politiques. Les résultats aideront à établir des cibles révisées de réduction du phosphore pour le lac Érié.
- La conclusion d'un accord officiel concernant le financement et la mise en œuvre du projet d'assainissement du récif Randle (la gestion sécuritaire des sédiments contaminés).
- La participation, par l'entremise du Comité exécutif des Grands Lacs (officiellement établi en 2013-2014), aux principaux secteurs suivants :
  - Éléments nutritifs – élaboration d'inventaires et de renseignements de base sur le programme, définition de paramètres pour évaluer l'efficacité, et détermination des possibilités d'optimisation des programmes.
  - Habitat et espèces – participation à des discussions entre le Canada et les États-Unis sur les stratégies de conservation de la biodiversité et un gain net en matière d'habitat.
  - Substances chimiques existantes – conclusion d'un accord (Canada-États-Unis) concernant un processus de détermination des produits chimiques causant des préoccupations mutuelles – et détermination du premier ensemble de produits chimiques à faire passer par le processus.
  - Changements climatiques – participation à des travaux préliminaires en vue de la réalisation d'une analyse des lacunes concernant les connaissances sur les Grands Lacs.
- La réalisation de la mise en œuvre de plans d'action et de gestion panlacustres dans un certain nombre de secteurs et pour un certain nombre de préoccupations, notamment : les plans de gestion (rivière Grand, rivière Thames); la conservation de la biodiversité (lac Supérieur); le progrès de la campagne Healthy Lake Huron : Clean Waters, Clean Beaches, et la Southern Georgian Bay Coastal Initiative (lac Huron); la surveillance et la déclaration de la qualité des eaux littorales, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de conservation de la biodiversité (lac Ontario). [Des rapports sommaires pour chacun des cinq Grands Lacs et les rapports sur les faits saillants et techniques concernant l'état des Grands Lacs](#)<sup>xxxix</sup> ont été publiés.
- Le financement de 1,9 million de dollars, par l'entremise du Fonds de durabilité des Grands Lacs, de 31 nouveaux projets de restauration de la qualité de l'environnement dans des secteurs préoccupants au Canada. Le Fonds a mis à profit 5,2 millions de dollars provenant de sources non fédérales, pour un investissement total de 7,1 millions de dollars pour des projets de restauration dans plusieurs secteurs préoccupants.
- La réalisation de travaux préliminaires relatifs aux produits chimiques, aux éléments nutritifs et à l'habitat aquatique en vue de la publication du premier rapport scientifique sur les eaux souterraines en février 2015.

## Sous-sous-programme 1.3.4.2 : Saint-Laurent

### Description du sous-sous-programme

Ce programme, mis en œuvre dans le cadre d'un accord Canada-Québec, engage les parties (ministères du gouvernement fédéral et provincial) à assurer la conservation, la protection et la restauration de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent en tirant parti de la science pour prendre des décisions et des mesures environnementales sur le terrain. Ce programme dirige, surveille et coordonne la gouvernance générale du Plan d'action pour le Saint-Laurent. Cela comprend l'appui au Comité de gestion de l'accord, la gestion de problèmes, la planification et la coordination, l'évaluation et la présentation de rapports, ainsi que la direction de l'élaboration de nouvelles ententes. Ce programme surveille également la mise en œuvre du programme des secteurs préoccupants et du Programme Interactions communautaires. Les activités comprennent également la définition de processus de gestion pour coordonner et gérer le programme du Saint-Laurent au sein d'Environnement Canada.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 901 839	3 216 745	314 906

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8	8	0

**Résultats du rendement**

Sous-sous-programme 1.3.4.2 : Saint-Laurent			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Environnement Canada et ses partenaires atteignent les objectifs à court terme quant à la qualité de l'eau, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des utilisations bénéfiques dans l'écosystème du Saint-Laurent.	Pourcentage des projets ou des activités établies dans l'Accord Canada-Québec qui se déroulent comme prévu.	100 % d'ici mars 2016	77 % en date de mars 2014. 57 projets font partie du programme du plan d'action conjoint; 77 % (44) se déroulent comme prévu, 16 % (9) font face à des difficultés et 7 % (4) sont retardés ou ont été omis.
	Niveaux de phosphore dans le fleuve Saint-Laurent.	À être déterminé	Les concentrations de phosphore dans la majorité des stations de surveillance de la qualité de l'eau le long du fleuve Saint-Laurent sont supérieures aux recommandations pour la qualité de l'eau pour la période de 2008 à 2012. Des concentrations plus élevées de phosphore ont été notées dans des zones agricoles de la rive sud de la rivière située entre la rivière Richelieu et la rivière Bécancour.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La mise en œuvre continue de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026. Les 18 partenaires de l'Entente étudient et révisent les plans de mise en œuvre chaque année.
- La livraison de 83 projets dont 92 % ont respecté l'échéancier. Tous les projets et toutes les activités concernant le Programme de prévision numérique environnementale du Ministère et les Programmes Suivi de l'état du Saint-Laurent ont respecté l'échéancier. Ces projets étudient le couplage de données atmosphériques et hydrologiques en vue d'améliorer la modélisation et la prévision relatives au bassin versant du Saint-Laurent et la modélisation de l'hydrodynamique, particulièrement autour de l'archipel de Montréal et du bassin de la rivière Richelieu.

L'exécution, comme prévu, de toutes les composantes faisant partie du Programme Suivi de l'état du Saint-Laurent. Les partenaires fédéraux et provinciaux ont mis à jour des fiches techniques sur plusieurs indicateurs, entre autres sur les espèces envahissantes, le phytoplancton et le zooplancton dans le Golfe, et les microalgues toxiques. Le prochain Portrait global de l'état du Saint-Laurent est en cours de rédaction et devrait être publié en 2014.

La signature de 28 subventions et accords de contribution en vertu de deux programmes :

- Programme d'action communautaire – 14 accords pour appuyer des projets de sensibilisation du public, de restauration de sites et de plans d'étude et d'action permettant de gérer des enjeux environnementaux clés.
- Programme Zones d'intervention prioritaire – 14 accords de financement de projets appuyant les citoyens et les groupes d'intérêts lors de leur travail orienté vers la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent.

### Sous-sous-programme 1.3.4.3 : Lac Simcoe

#### Description du sous-sous-programme

Le gouvernement du Canada s'est engagé à financer pendant cinq ans le Fonds d'assainissement du lac Simcoe afin d'offrir un soutien financier et technique pour la mise en œuvre de projets prioritaires à fort impact portant sur la réduction de l'apport en phosphore et la restauration de l'habitat afin de réduire l'apport de nutriments, de rétablir la pêche en eau froide dans le lac Simcoe et d'améliorer les capacités de recherche et de surveillance jugées essentielles à la restauration du lac Simcoe et de son bassin hydraulique. Le Fonds est administré par Environnement Canada, en collaboration avec Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, la province de l'Ontario, l'Office de protection de la nature du lac Simcoe et d'autres intervenants clés. L'initiative devrait améliorer la qualité de l'eau à des fins récréatives, réduire de façon marquée l'apport en phosphore provenant des sources urbaines et rurales et favoriser la restauration de la pêche durable en eau froide ainsi que l'intégrité écologique du lac Simcoe. Le Fonds est une composante essentielle du Plan d'action du gouvernement pour l'assainissement de l'eau.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
7 140 670	2 829 783	-4 310 887

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
0	7	7

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.3.4.3 : Lac Simcoe			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Environnement Canada et ses partenaires parviennent à réduire les concentrations de phosphore et à rétablir et protéger les populations d'espèces sauvages qui dépendent des poissons et des écosystèmes aquatiques du lac Simcoe et de la baie Georgienne du sud-est.	Les réductions annuelles estimées des apports de phosphore dans les bassins hydrographiques du lac Simcoe et de la baie Georgienne du sud-est en raison de projets soutenus par le programme	4 000 kg d'ici mars 2017	Les résultats réels de la 1 <sup>re</sup> ronde ne sont pas encore disponibles, car bon nombre des projets sont pluriannuels et ne sont pas encore terminés. Durant la 1 <sup>re</sup> ronde, 26 projets ont été mis en place afin de réduire directement la quantité de phosphore grâce à des mesures sur le terrain ou afin de réduire indirectement la quantité de phosphore par l'entremise de la recherche et de l'identification des zones d'altération. Les estimations indiquent qu'en date de mars 2012, les projets d'intendance appuyés par le Fonds d'assainissement du lac Simcoe prévenaient le rejet de 2 900 kg de phosphore par an.

#### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La fin de la première année de financement complet de la 1<sup>re</sup> ronde des projets (26 projets totalisant 8,6 millions de dollars). Ces projets démontrent, font l'essai et communiquent l'efficacité des mesures sur le terrain visant la réduction des rejets de phosphore dans le lac Simcoe et le sud-est de la baie Georgienne. Bon nombre de ces projets sont mis en œuvre pendant plusieurs années; les résultats seront déclarés à mesure qu'ils seront disponibles.
- L'appel de propositions, d'examen et d'autorisations concernant le financement de projets au cours de la 2<sup>e</sup> ronde de l'initiative a été lancé.



- Le regroupement des intervenants dans le sud-est de la baie Georgienne afin de discuter des problèmes actuels et à venir et de trouver des solutions, y compris par la tenue d'un atelier des intervenants pour déterminer les lacunes de connaissances de la zone; l'étude d'un rapport scientifique de synthèse en 2012-2013 et sa validation. Les résultats permettront d'établir l'ordre de priorité des projets devant être financés lors des prochaines rondes.

### Sous-sous-programme 1.3.4.4 : Lac Winnipeg

#### Description du sous-sous-programme

L'Initiative du bassin du lac Winnipeg est axée sur trois domaines principaux : la science (recherche, information et surveillance), la facilitation de la gouvernance de l'ensemble du bassin hydrographique et l'établissement et l'administration d'un Fonds d'intendance du lac Winnipeg afin d'améliorer la qualité de l'eau du lac Winnipeg en déterminant, en évaluant et en abordant les principaux problèmes de qualité de l'eau que connaissent le lac et son bassin d'alimentation. Des initiatives nationales de recherche scientifique et de gouvernance en phase avec le programme de qualité de l'eau et de santé des écosystèmes aquatiques (1.2.1) appuient également l'Initiative du bassin du lac Winnipeg.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 265 427	2 270 865	5 438

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
6	6	0

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 1.3.4.4 : Lac Winnipeg			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Réduction des charges d'éléments nutritifs dans le bassin du lac Winnipeg.	Réduction estimée des charges de phosphore dans le bassin du lac Winnipeg découlant des projets financés par le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg.	10 800 kg d'ici 2017	Les résultats des réductions de phosphore pour les projets de la 6 <sup>e</sup> ronde seront calculés au milieu et à la fin du programme en 2015 et en 2017, respectivement. Au cours de la 6 <sup>e</sup> ronde, 18 projets ont été mis en œuvre pour la réduction des polluants, en particulier afin de réduire les charges en éléments nutritifs et d'améliorer la durabilité écologique du lac et du bassin versant.

#### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite du travail dans le cadre de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg, fournissant des services scientifiques et abordant les enjeux transfrontaliers et d'intendance.
- L'exploration (avec des organismes de gouvernance de l'eau, d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales) des possibilités d'élaboration et de soutien collaboratifs d'une stratégie de gestion des éléments nutritifs à l'échelle du bassin. Par exemple, le Ministère a participé au comité sur la qualité de l'eau du Conseil international de la rivière Rouge, à des forums sur la qualité de l'eau au Minnesota et au Dakota du Nord, au Sommet annuel sur la qualité de l'eau du lac des Bois et à l'atelier scientifique annuel du Lake Winnipeg Research Consortium. Une collaboration accrue a amélioré le profil relatif à la science et à la qualité de l'eau d'Environnement Canada aux forums sur la qualité de l'eau.

- La poursuite du travail en collaboration avec le Manitoba pour mettre en œuvre le Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg, notamment la tenue d'un examen de la gestion du protocole d'entente afin de déterminer s'il doit être prolongé pour une période de cinq ans (après 2015).
- La facilitation de la planification conjointe et la réalisation d'un atelier sur les indicateurs d'eutrophisation ainsi que l'élaboration d'un ensemble préliminaire d'indicateurs relatifs à l'eutrophisation du bassin du lac Winnipeg par l'entremise des dispositions subsidiaires pour les sciences (2012) du Protocole d'entente Canada-Manitoba, le Ministère.
- La mise en œuvre continue de 13 projets de surveillance et de recherche scientifique relatifs au lac Winnipeg et à son bassin versant, et la réalisation des activités de surveillance, de contrôle et de modélisation pour combler les lacunes en matière de connaissances (par exemple, le lien entre l'écologie et le cycle des éléments nutritifs, et entre les sources d'éléments nutritifs et les mécanismes de transport). Ces travaux appuient les efforts du Manitoba visant l'élaboration d'objectifs transfrontaliers en matière d'éléments nutritifs et d'indicateurs de rendement pour le lac Winnipeg.
- La négociation de 18 accords de contribution pour le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg, qui a alloué 2,8 millions de dollars aux candidats retenus et mis à profit 6,4 millions de dollars venant d'autres intervenants (2,32 \$ pour chaque dollar provenant du Fonds). De nouveaux intervenants ont été mobilisés en raison de l'augmentation du profil du programme et de la visibilité accrue des problèmes relatifs à la qualité de l'eau du lac Winnipeg.

### Sous-sous-programme 1.3.4.5 : Partenariats communautaires sur les écosystèmes

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme vise à maintenir et à restaurer l'utilisation bénéfique et la qualité de l'environnement des écosystèmes ciblés présentant un intérêt fédéral (tels que le Nord du Canada, les bassins de Georgia et de l'Okanagan et les écosystèmes côtiers du Canada Atlantique). Grâce à une coordination accrue et une meilleure collaboration, ces initiatives font appel à des partenariats stratégiques, à la recherche, à la science ainsi qu'à des programmes de financement pour enrichir les bases de connaissances, accroître la capacité et la participation des intervenants, améliorer la prise de décision et favoriser l'application de pratiques exemplaires afin de s'attaquer à des enjeux environnementaux complexes. Le programme coordonne et supervise les initiatives sur les écosystèmes, lesquelles relèvent de la compétence de différents ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, municipal, autochtone). Le financement comprend un appui pour les projets et les partenariats écosystémiques et communautaires. Le programme vise les intervenants, y compris plusieurs ordres de gouvernement, les communautés, les entreprises, l'industrie, les communautés autochtones, les organisations non gouvernementales et les universités.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 319 363	2 139 253	-180 110

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
6	3	-3

**Résultats du rendement**

<b>Sous-sous-programme 1.3.4.5 : Partenariats communautaires sur les écosystèmes</b>			
<b>Résultat attendu</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Cibles</b>	<b>Résultats réels</b>
Environnement Canada et les organismes collaborateurs atteignent les objectifs d'amélioration quant aux utilisations bénéfiques et à la qualité de l'environnement dans divers écosystèmes prioritaires	Pourcentage d'enjeux environnementaux déterminés par Environnement Canada pour les écosystèmes côtiers ciblés dans les provinces de l'Atlantique pour lesquels toutes les organisations participantes ont convenu des objectifs à court terme	60 % d'ici 2015	95 % en date du 31 mars 2014. Par l'entremise de l'Initiative des écosystèmes de l'Atlantique, et en collaboration avec 20 organisations non gouvernementales, les objectifs à court terme de 95 % des enjeux environnementaux prioritaires pour les écosystèmes ciblés sont définis dans leurs plans de gestion et ont été acceptés par les parties intéressées.
	Pourcentage d'objectifs à court terme mesurables et limités dans le temps pour les écosystèmes prioritaires déterminés	100 % d'ici 2015	100 % en date du 31 mars 2014 100 % des objectifs à court terme définis dans les plans de gestion des écosystèmes prioritaires sont mesurables et assortis d'un échéancier.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

*Écosystèmes de la mer des Salish et de l'Okanagan*

- L'investissement de plus de 200 000 \$ dans le cadre de plusieurs projets de collaboration avec des groupes locaux afin de faire progresser la science relative à la modélisation du bilan hydrique et à la surveillance de la qualité de l'eau; l'élaboration de stratégies de conservation des terres humides et de la biodiversité des écosystèmes; l'aide à l'intégration de la science et de la politique lors de la Conférence sur l'écosystème de la mer des Salish de 2014.
- La collaboration avec des agences étatiques des États-Unis et provinciales du Canada, des organismes régionaux et le milieu universitaire, en vue d'évaluer les répercussions de la conversion du paysage sur la qualité de l'eau.
- La publication des indicateurs transfrontaliers sur la santé de l'écosystème de la mer des Salish et sur les connaissances traditionnelles relatives à la signification de ces indicateurs pour les Premières Nations et les tribus Salish du littoral. La collaboration a permis l'accès à plus d'outils et à une plus vaste expérience afin de comprendre les menaces.

*Écosystème de l'Atlantique*

- L'investissement de 1,2 million de dollars en subventions et en contributions pour 36 projets des intervenants visant la conservation et la restauration d'habitats importants, l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion des répercussions des changements climatiques. La collaboration avec divers partenaires, entre autres des établissements d'enseignement, divers ordres de gouvernement (du Canada et des États-Unis), les Premières Nations et d'autres, a été favorable aux projets.
- L'élaboration d'une nouvelle entente de coopération environnementale au Canada atlantique, à la suite de l'expiration du Protocole d'entente de 2008 sur la coopération environnementale dans le Canada atlantique (et de l'annexe relative aux eaux limitrophes).
- Le financement, en collaboration avec des partenaires provinciaux et fédéraux, de onze projets dans le golfe du Maine (pour un total de 290 000 \$) par l'entremise de l'initiative Santé des océans. Ces projets feront progresser les approches coordonnées à long terme de gestion des eaux transfrontalières et traiteront les priorités d'intérêt commun relatives à l'eau dans le Canada atlantique.

## Programme 1.4 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune

### Description de programme

Ce programme vise à conserver et à protéger l'environnement naturel par la promotion de la conformité et l'application, appuyée par des conseils et une solide analyse scientifique, de la législation en matière de faune relevant d'Environnement Canada, plus particulièrement la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Les mesures pour promouvoir la conformité comprennent la diffusion et la publication d'information, l'éducation et la consultation auprès des parties visées par ces lois. Le programme maintient un contingent d'agents de mise en application de la loi qui visent principalement à assurer et à vérifier la conformité aux lois et aux règlements ainsi qu'à contrôler les permis relatifs à la faune en mettant en œuvre diverses activités, notamment recueillir des renseignements, effectuer des inspections et mener des enquêtes afin que des mesures d'application soient prises à l'encontre des prétendus contrevenants. Ces mesures font en sorte que les dommages et les menaces à la biodiversité sont réduits, au profit de tous les Canadiens et de la communauté internationale.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
16 623 597	16 849 667	18 545 835	18 208 956	1 359 289

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
139	140	1

### Résultats du rendement

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Respect des lois et des règlements relatifs aux espèces sauvages gérés par Environnement Canada	Pourcentage de collectivités réglementées inspectées qui respectent les exigences réglementaires de la <i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994</i>	90 % d'ici mars 2015	87 % en 2013-2014. La conformité aux règlements de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> a été vérifiée par la réalisation de 896 inspections et de 208 enquêtes. La conformité (87 %) en 2013-2014 était près de la cible de 90 %, mais inférieure à celle de 2012-2013 (93 %) en raison des stratégies plus ciblées axées sur les pourvoyeurs commerciaux plutôt que sur les chasseurs.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La réalisation de plus de 13 700 inspections et plus de 500 enquêtes, ainsi que la production des rapports correspondants, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (1994) (LCOM 1994) et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (WAPPRIITA). Des 12 805 accusations portées à la suite de ces travaux, 10 000 portaient sur un afflux soudain de petites importations illégales d'un produit

amaigrissant dérivé d'une espèce en voie de disparition — ce qui a plus que doublé le nombre d'inspections annuelles.

- La réalisation d'environ 300 inspections et e 35 enquêtes sur les aires protégées, ainsi que la production des rapports correspondants. La majorité de ces inspections mettaient l'accent sur les secteurs à risque élevé et la conservation des espèces, ainsi que sur les activités illégales (p. ex., la chasse illégale). Les enquêtes ont donné lieu à une dizaine de déclarations de culpabilité.

Un cas a donné lieu à la sanction la plus importante jamais infligée au Canada en vertu de la WAPPRIITA : une personne s'est vu imposer une amende de 385 000 \$ pour des infractions relatives à l'[exportation illégale de 250 défenses de narval en ivoire](#)<sup>xi</sup> vers les États-Unis. D'autres poursuites réussies sont publiées dans les [notifications d'application de la loi](#)<sup>xii</sup>.

Le Ministère a également :

- Déterminé les secteurs prioritaires et les enjeux nécessitant une attention particulière dans le cadre du Plan national d'application de la loi en fonction des risques, de l'impact sur l'environnement, des antécédents en matière de conformité et des consultations avec les partenaires ministériels internes, INTERPOL et la Commission de coopération environnementale. Les priorités comprennent les espèces canadiennes et étrangères ainsi que leurs habitats et leurs aires protégées dont le risque d'avoir besoin d'efforts de conservation est élevé ou dont le niveau de non-conformité est haut.
- L'élaboration du *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* ainsi que les politiques internes à l'appui d'un régime de sanctions pécuniaires administratives.
- A participé à l'Opération Nanook (dirigé par le ministère de la Défense nationale), a permis de tirer des leçons des efforts de promotion de la conformité et d'application de la loi, qui démontre comment le partage des ressources et de l'information a renforcé la capacité du Ministère à mener des activités d'application de la loi dans des conditions physiques et géographiques difficiles dans le Nord.

## Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

### Mesure du rendement

Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Indice d'avertissement météorologique (un index pondéré des délais fixés et de l'exactitude des avertissements météorologiques)	7,6 sur une échelle de 0 à 10 d'ici 2015.	L'indice d'avertissement météorologique était de 8,3, pour la période de 2011 à 2013. L'indice a augmenté de 0,4 point par rapport à la valeur précédemment indiquée de 7,9 pour la période de 2010 à 2012. Cette augmentation est en grande partie due à l'amélioration de l'exactitude et des délais fixés pour les avertissements de chute de neige et de pluie verglaçante. Malgré le fait que l'indice soit calculé sur une période de trois ans, il est encore sensible aux variations climatiques prédominantes. Par exemple, l'hiver exceptionnellement difficile de 2013-2014 pour la majeure partie du Canada a été accompagné de systèmes météorologiques à grande échelle qui ont tendance à être faciles à prévoir. Par conséquent, cette situation météorologique inhabituelle pourrait avoir eu une influence positive sur les résultats de l'indice.

### Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

#### Description de programme

Ce programme fournit des prévisions et des avertissements fiables, précis et rapides ainsi que des renseignements météorologiques et environnementaux pour anticiper et gérer les risques et les possibilités liés aux conditions changeantes du temps, de l'eau, de la qualité atmosphérique et du climat, et s'y adapter. Ses fonctions touchent la surveillance, la recherche, la production et la prestation des services, fondées sur des données scientifiques fiables, en vue d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Comme il faut un effort mondial pour surveiller, comprendre et prévoir les conditions toujours changeantes du temps, de l'eau, de la qualité atmosphérique, des glaces de mer et du climat, ce programme offre un appui et fait appel à divers collaborateurs au Canada comme à l'étranger. Parmi les principaux partenaires, on compte l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies et son Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que les médias, le milieu universitaire et tous les ordres de gouvernement au Canada. Le programme aide le Ministère à assumer les obligations et les responsabilités conférées en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps* et de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007), la Convention de l'Organisation météorologique mondiale ainsi que des protocoles d'entente avec les organismes météorologiques nationaux et les agences spatiales. Ce programme fournit également des prévisions et des renseignements en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère. Les subventions et contributions qui appuient les Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisées comme composantes de ce programme.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
158 545 334	153 545 334	189 462 286	182 818 981	29 273 647

**Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)**

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
979	1 038	59

**Résultats du rendement**

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens utilisent les services météorologiques et environnementaux offerts par Environnement Canada.	Pourcentage de la population d'une zone avertie ayant indiqué avoir vu ou entendu récemment un avertissement météorologique et qui y a réagi.	30 % en cours	43 % dans l'enquête nationale du Conseil des services environnementaux et météorologiques menée en mai 2012.  C'est la première fois que cette question était posée dans l'enquête nationale. Le prochain relevé est prévu pour 2016.
Les Canadiens comprennent l'information sur les changements météorologiques, l'eau et les conditions météorologiques, ainsi que les risques connexes pour la santé et la sécurité.	Pourcentage de la population qui comprend l'information relative au refroidissement éolien.	À être déterminé	Les résultats ne sont pas disponibles, étant donné que la collecte des données pour cet indicateur n'a pas commencé.
	Pourcentage de membres de populations sensibles <sup>11</sup> cibles dans des régions choisies qui reçoivent de l'information sur la cote air santé (CAS) qui a) ont mentionné des changements de comportement éventuels en fonction de la CAS actuelle ou prévue, conformément aux messages relatifs à la santé, et/ou b) ont mentionné des changements de comportement réels face au niveau de la CAS actuel et/ou prévu, conformément aux messages relatifs à la santé.	De 10 à 20 % de la population sensible (la plage varie en fonction des régions) d'ici 2016	42 % d'après une enquête réalisée après une période de smog à Windsor, en Ontario, en juillet 2012.  La valeur déclarée est basée sur un seul emplacement et pourrait ne pas être représentative de l'indicateur dans toutes les régions. La prochaine enquête nationale des utilisateurs est prévue pour 2016.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite de la transformation interne des services de prévisions et d'avertissements météorologiques, notamment les services liés à la qualité de l'air et à la santé; la prestation, aux Canadiens, de renseignements météorologiques plus opportuns, précis et accessibles; l'amélioration et la modernisation de l'infrastructure de surveillance météorologique, notamment par la création de nouvelles stations météorologiques et par l'amélioration des stations existantes.

<sup>11</sup> Les populations vulnérables, selon la CAS, sont constituées de personnes ayant des problèmes respiratoires ou cardiovasculaires, de jeunes enfants, de personnes âgées et de personnes qui ont des activités à l'extérieur.

- L'augmentation du nombre de provinces et territoires ayant accès à la cote air santé (CAS) – le premier indice du genre au monde — maintenant, sept provinces et les Territoires du Nord-Ouest (en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux) y ont accès; l'amélioration des modèles de prévision numérique de la cote air santé et la mise en œuvre de nouvelles techniques de surveillance de la pollution atmosphérique.
- La publication de plusieurs ensembles de données météorologiques populaires sur [donnees.gc.ca](http://donnees.gc.ca)<sup>xiii</sup> en appui aux principes du gouvernement ouvert.
- Les avertissements météorologiques d'Environnement Canada sont devenus les premières et uniques alertes canadiennes à être adoptées pour être diffusées sur Google Alert, un système cartographique en ligne qui diffuse des avertissements lorsque les utilisateurs utilisent Google pour rechercher des produits ou des services à un endroit où une alerte météorologique est en vigueur.
- La participation à l'élaboration de la réponse fédérale au volume portant sur les intérêts et l'avenir du Canada dans l'espace de la revue *Examen de l'aérospatiale* de novembre 2012, qui avait pour but de formuler des recommandations sur la manière dont les politiques et programmes fédéraux peuvent aider à optimiser le caractère concurrentiel des programmes spatiaux et aérospatiaux du Canada; la contribution à l'élaboration d'une nouvelle structure de gouvernance pour le programme spatial du Canada.
- La relance du [site Web des données climatiques en ligne](#)<sup>xiii</sup>; ce site fournit des données climatiques historiques et a reçu 4,4 millions de visites en 2013-2014; la conception et l'application d'une [nouvelle architecture pour le site Web du Réseau canadien des scénarios de changements climatiques](#)<sup>xiv</sup> en vue d'appuyer une prise de décisions éclairée en matière d'adaptation.
- Le partage des données climatiques avec des portails du Ministère et du gouvernement du Canada et avec des bases de données internationales ([Centres mondiaux de données, Organisation météorologique mondiale](#)<sup>xiv</sup>).
- La direction et la participation à de nombreuses initiatives internationales et l'importante publication de ses données et résultats scientifiques.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces initiatives ou pour en connaître d'autres, voir également les Sous-programmes 2.1.1, à 2.1.3.

## **Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques**

### **Description du sous-programme**

Ce programme fournit 24 heures sur 24, 365 jours par année, des avertissements, des prévisions et des renseignements météorologiques avec des préavis variant de quelques minutes à quelques semaines. Il permet surtout aux Canadiens et aux Canadiennes d'anticiper les événements météorologiques dangereux pour qu'ils aient le temps nécessaire pour se protéger et protéger leurs biens. Ses activités conjuguent des fonctions de recherche en sciences et en modélisation avec, à l'échelon régional, la surveillance, la prévision et la prestation de services. Ces activités dépendent grandement de la capacité de la superinformatique que dirigent Services partagés Canada. Le programme est mené en collaboration avec divers groupes, au Canada et à l'étranger, qui fournissent des données, font de la recherche scientifique et distribuent de l'information. Les collaborateurs clés comprennent notamment les médias, tous les ordres de gouvernements et les milieux universitaires du Canada, les autres services météorologiques nationaux, les organismes de recherche, les agences spatiales, ainsi que l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies, pour appuyer les engagements internationaux du Canada en météorologie et hydrologie. Ce programme tire ses responsabilités légales et statutaires de la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*. Il soutient de plus le travail d'autres ministères en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007). L'exécution du programme inclut la Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et peut inclure des Subventions et contributions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens.



**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
124 774 554	152 658 387	27 883 833

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
752	837	85

**Résultats du rendement**

Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens possèdent l'information dont ils ont besoin sur les conditions météorologiques courantes et changeantes	Pourcentage de la population qui est assez ou très susceptible de consulter les informations météorologiques au cours d'une journée normale	90 %	90 % dans le sondage sur la qualité des services des Services météorologiques et environnementaux mené en février 2011.
	Pourcentage de la population qui indique que les prévisions météorologiques sont toujours ou généralement utiles.	85 % d'ici 2015	82 % dans le sondage sur la qualité des services des Services météorologiques et environnementaux mené en février 2011.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La poursuite du progrès par rapport aux améliorations et réparations clés du réseau de radars, notamment par :
  - L'installation ou la mise à niveau de 28 stations de surveillance météorologique et des conditions en surface, ainsi que la gestion de la stabilisation par l'entremise d'une série de projets qui ont été mis en place ou continuent de l'être dans le réseau de radars.
  - La mise en service de systèmes modernes de génération d'hydrogène à trois stations d'observation aérologique, en vue de permettre une plus grande fiabilité et une meilleure sécurité.
  - L'amélioration continue de la surveillance des conditions en surface, des radars, de l'observation aérologique et du Réseau canadien de détection de la foudre.
- L'apport d'améliorations continues aux services offerts aux Canadiens. Par exemple : le lancement du poste de travail NinJo, un nouvel outil de prévision d'orages et de tornades; la relance du site Web d'[Information météo](#)<sup>xlvi</sup> pour se conformer aux nouvelles normes du gouvernement du Canada; et l'introduction des services par courriel Alerte-moi pour les organisations d'intervention d'urgence, les médias, les municipalités et d'autres utilisateurs spécialisés.
- Sur la scène internationale :
  - La direction de la délégation canadienne au sommet ministériel du Groupe sur l'observation de la Terre (GOT) et la coordination continue de la participation du gouvernement par l'entremise du Comité fédéral de géomatique et d'observation de la Terre; la direction de l'élaboration du prochain plan sur dix ans du Groupe.
  - L'utilisation à profit de l'engagement auprès de partenaires internationaux, notamment avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) pour des initiatives telles que les systèmes de prévision maritime et de surveillance du Nord; ainsi qu'avec le département américain de la défense dans le cadre d'un projet de mission concernant un satellite de communication météorologique et polaire.

- La progression continue des priorités nationales en mettant à profit la mobilisation à l'échelle internationale à divers forums, notamment la Commission des sciences de l'atmosphère et de l'Organisation météorologique mondiale.

Les améliorations apportées à la surveillance, à la prévision et à la qualité de l'air, en préparation pour son rôle lors des Jeux panaméricains de 2015, afin de protéger la santé et la sécurité des athlètes, des citoyens et des spectateurs en cas de conditions météorologiques dangereuses. Les travaux ont inclus l'essai d'une technologie de pointe en cours d'élaboration pour les Jeux, notamment un nouveau système d'alerte en cas de foudre qui couvrira tous les sites.

## Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé

### Description du sous-programme

Ce programme fournit des prévisions, des outils et des renseignements sur les conditions atmosphériques qui ont une incidence sur la santé, comme les rayons UV (ultraviolets), les températures extrêmes et la qualité de l'air. Les services de ce programme aident les Canadiens et les Canadiennes à prendre des décisions concernant leur santé à court et à long terme, et rendent les organismes de santé capables d'aider les populations vulnérables à réagir aux conditions atmosphériques changeantes. Le programme appuie les mandats d'Environnement Canada, de Santé Canada et de nombreux organismes de santé, publics et non gouvernementaux. Ce programme est mené partout au Canada grâce à des collaborations en matière de données et de distribution d'information. Les collaborateurs comprennent notamment les médias, les organismes de santé publique de tous les paliers gouvernementaux, les organismes environnementaux provinciaux et les organisations non gouvernementales. Ce programme comprend également la réalisation d'observations systématiques et d'activités de surveillance de l'ozone dans l'atmosphère, en plus d'accueillir le Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet, exploité au nom de l'Organisation météorologique mondiale et utilisé par plus de 75 organismes gouvernementaux du monde entier. L'exécution du programme peut inclure des Subventions et contributions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
11 382 316	10 282 448	-1 099 868

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
86	62	-24

**Résultats du rendement**

<b>Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé</b>			
<b>Résultat attendu</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Cibles</b>	<b>Résultats réels :</b>
Les Canadiens possèdent l'information dont ils ont besoin pour protéger leur santé contre les risques liés à la qualité de l'air et d'autres conditions atmosphériques.	Pourcentage de membres de populations sensibles cibles dans des régions choisies qui reçoivent de l'information sur la cote air santé (CAS) qui se souviennent avoir vu ou entendu des renseignements sur la CAS.	De 15 à 25 % de la population sensible (la plage varie en fonction des régions) d'ici 2016	17 % dans l'enquête nationale de la cote air santé de 2011
	Pourcentage de membres de la population dans des régions choisies qui reçoivent de l'information sur la cote air santé (CAS) et qui se souviennent avoir vu ou entendu des renseignements sur la CAS	De 15 à 20 % de la population générale (la plage varie en fonction des régions) d'ici 2016	15 % dans l'enquête nationale de la cote air santé de 2011

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- L'agrandissement continu de la zone couverte par la cote air santé (CAS), notamment par la mise à l'essai au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, tout en maintenant le programme dans les sept autres provinces et dans un territoire. La cote air santé est désormais disponible dans 79 collectivités partout au Canada, y compris dans certaines régions du Nord.
- La collaboration étroite avec les provinces, les territoires et certaines municipalités pour la prestation du service de la cote air santé, un programme national qui répond également aux besoins régionaux. La cote air santé est adoptée volontairement; le maintien d'un engagement actif avec tous les partenaires continue d'être une pierre angulaire de la réussite de la mise en œuvre nationale du programme.
- L'amélioration des modèles utilisés pour prévoir la cote air santé et le début de l'élaboration de nouvelles techniques de surveillance de la pollution atmosphérique à l'aide d'instruments satellitaires. Les alertes de dangers multiples (p. ex., pour la pollution et les rayons ultraviolets) joueront un rôle de plus en plus important pour la satisfaction des besoins des partenaires et la protection de la santé des Canadiens.
- La prestation, par l'entremise du programme de surveillance de l'ozone stratosphérique, des ensembles de données uniques pour l'analyse des tendances à long terme, pour le suivi des changements de la couche d'ozone et pour permettre la prévision de l'indice UV. Les données ont permis la publication de meilleurs messages au public pour la promotion des mesures de protection contre l'exposition au soleil et au rayonnement ultraviolet; le soutien, en collaboration avec l'expertise scientifique du Ministère, de l'évaluation scientifique de l'appauvrissement de l'ozone du Programme de l'Organisation météorologique mondiale et des Nations Unies pour l'environnement de 2014.
- La collaboration continue avec ses homologues scientifiques à l'échelle mondiale au développement d'applications de mesure du rayonnement ultraviolet lié à la santé, des travaux visant à assurer la conformité mondiale en ce qui a trait à la production de rapports sur l'exposition au rayonnement ultraviolet, et, en collaboration avec la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis, à l'évaluation des différences de rendement des modèles de prévision de l'indice UV de chaque pays.

- Le Centre mondial d'étalonnage de l'instrument Brewer de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se situe toujours au Ministère. Ce dernier a participé à l'activité de comparaison corrélative avec le Centre régional d'étalonnage de l'instrument Brewer en Europe et a continué d'appuyer les initiatives mondiales de surveillance de l'ozone stratosphérique dans les pays en développement par l'entremise du fonds en fiducie Brewer de l'Organisation météorologique mondiale. Le Ministère maintient les normes du Centre mondial d'étalonnage de l'instrument Brewer et le réglage régulier des spectrophotomètres de Brewer essentiels à la surveillance à long terme de l'ozone stratosphérique à l'échelle mondiale.

### Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques

#### Description du sous-programme

Ce programme génère de nouvelles connaissances et fournit des renseignements sur les conditions présentes et passées du système climatique, la composition changeante de l'atmosphère et la façon dont le système climatique fonctionne, la condition future du climat et les impacts des changements atmosphériques. Cela comprend l'élaboration de scénarios et de modèles climatiques régionaux et mondiaux, la détection de l'influence de l'homme sur les changements climatiques au Canada, y compris les conditions extrêmes, la compréhension de la cryosphère du Grand Nord et du Canada, la surveillance des niveaux atmosphériques d'aérosols et de gaz à effet de serre à travers le pays, y compris les régions éloignées, et la compréhension des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes et les secteurs économiques. Les résultats et les connaissances acquis de ces activités, y compris les Archives climatologiques nationales, fournissent ensemble le fondement scientifique qui permet d'élaborer des politiques, de prévoir des scénarios d'atténuation et d'adaptation et de prendre des décisions. De plus, ce programme offre aux Canadiens un accès aux services et aux produits tels que l'information, les outils et les données en ligne. En particulier, les services climatiques informent les usagers et les aident à s'adapter aux changements climatiques tant actuels qu'à moyen et à long terme. Le programme est mis en œuvre à l'échelle nationale grâce au partage et à la distribution des données, de la science et de l'information. Parmi les principaux partenaires, on compte tous les paliers de gouvernement, le milieu universitaire, l'industrie, les consortiums, les comités réguliers et la communauté scientifique nationale et internationale, de même que des organismes comme l'Organisation météorologique mondiale et son Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Société canadienne de météorologie et d'océanographie, et diverses agences climatologiques nationales. Ce programme tire ses responsabilités légales et statutaires de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE 1999), de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007) et de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies). L'exécution du programme peut inclure des Subventions et des contributions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
17 388 464	19 878 146	2 489 682

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
141	139	-2

**Résultats du rendement**

<b>Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques</b>			
<b>Résultat attendu</b>	<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats réels</b>
Les clients et utilisateurs disposent de l'information dont ils ont besoin sur les projections et ensembles de données climatiques sur différentes échelles temporelles et spatiales	Moyenne quinquennale courante du nombre de téléchargements d'ensembles de données sur le climat	9 000 d'ici mars 2013	15 666 téléchargements pour la période se terminant le 31 mars 2014.  La valeur de l'indicateur représente le nombre de fois où des données ont été téléchargées directement sur le site Web de la Division de la recherche climatique.  Au fil du temps, cela permettra d'assurer le suivi des changements du niveau de sensibilisation et de la capacité des services climatiques du Canada, les répercussions et les mesures d'adaptation devant être adoptées par les collectivités en vue d'intégrer les renseignements quantitatifs à leur planification. Une moyenne sur cinq ans est utilisée pour réduire les conséquences de la fluctuation de profil en raison du moment de la publication de rapports internationaux majeurs sur le climat.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La mobilisation des intervenants, notamment d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, ainsi que le secteur privé, au sujet de la prestation et de l'utilisation de données et d'informations climatologiques mises à jour afin d'éclairer les décisions sur l'adaptation.
- La production et la diffusion des résultats des travaux réalisés dans le cadre de ce programme dans plus de 75 publications évaluées par les pairs; rôle de premier plan lors de l'élaboration du [Cinquième Rapport d'évaluation](#)<sup>xvii</sup> du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et des rapports techniques du Groupe d'étude sur la lutte contre le noir de carbone et le méthane du Conseil de l'Arctique.
- L'amélioration des modèles climatiques afin de mieux tenir compte des processus relatifs à la neige, aux aérosols et aux émissions de méthane provenant des terres humides; des mises à jour au modèle climatique du système terrestre.
- La réalisation de nouvelles expériences relatives au modèle climatique pour traiter les questions relatives aux aérosols (carbone noir) et au méthane, le changement de la température dans l'Arctique, les interactions carbone-climat, et le récent ralentissement mondial du taux d'augmentation de la température de surface.
- La présentation de la première analyse à long terme du mouvement des glaces de mer dans l'Arctique canadien et l'élaboration de la consignation et de l'analyse de données climatiques (neige et glace) portant sur différentes échelles de temps pour les expériences et les évaluations du modèle climatique.
- L'ajout de deux nouveaux sites de surveillance dans le Nord du Canada pour la surveillance de base des gaz à effet de serre (GES) et des aérosols, et des méthodes avancées d'estimation des sources de gaz à effet de serre à l'aide d'observations de surface et par satellite.

- La collaboration avec les gouvernements territoriaux pour élaborer une nouvelle norme de gestion du risque posé par les variations des surcharges de neige dans le Nord du Canada.
- La mise à jour l'ensemble de données sur les normales climatiques de 1981 à 2010, ce qui reflète les changements des températures et des précipitations moyennes à l'échelle du Canada afin de faciliter la prise de décision relative à la planification et à la conception.
- La réponse à plus de 2 000 demandes d'analyses de pressions de vent propres au site pour aider à la construction de pylônes de téléphonie cellulaire, ainsi que plus de 200 autres demandes de données de conception climatique à l'appui du *Code national du bâtiment du Canada* et d'autres normes relatives à l'infrastructure.

Sur la scène internationale, le Ministère a continué de faire partie du Groupe d'experts intergouvernemental du Cadre mondial pour les Services climatologiques et a entamé la codirection des travaux permettant d'évaluer et d'améliorer les services climatologiques en Amérique du Nord et dans les Caraïbes sous l'égide de l'association régionale de l'Organisation météorologique mondiale.

## Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

### Description du programme

Ce programme fournit à des secteurs ciblés et à leurs organismes de réglementation des renseignements sur les conditions changeantes du temps et des outils essentiels à la prise de décision, qui les aident à anticiper et à gérer les risques et les possibilités définis par les conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat, et à s'y adapter. Il comprend des fonctions de surveillance, de recherche, de production et de prestation de services dans le but d'aider les secteurs ciblés à prendre des décisions respectant le principe de développement durable, dans un contexte de conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. Il fournit des observations, des prévisions et des avertissements météo fiables, précis et rapides 24 heures sur 24, 365 jours par année, ainsi que d'autres outils adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs. Il nécessite une collaboration avec divers groupes au Canada (notamment d'autres ministères fédéraux et des organismes provinciaux), à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation de l'aviation civile internationale ainsi que par le biais d'un cadre de collaboration avec les États-Unis. Ce programme aide le Ministère à assumer les obligations et les responsabilités conférées en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale; il aide aussi d'autres ministères gouvernementaux à respecter leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'aéronautique* et du Traité en appui à l'Aviation civile internationale, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, et il soutient les protocoles d'entente avec Transports Canada, la Défense nationale et divers organismes provinciaux.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
25 547 830	25 547 829	28 557 210	26 618 144	1 070 315

### Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
474	393	-81

**Résultats du rendement**

<b>Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés</b>			
<b>Résultat attendu</b>	<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats réels</b>
Les secteurs ciblés ont l'information et les services météorologiques et environnementaux dont ils ont besoin pour fonctionner de manière efficace et sécuritaire	Degré jumelé de satisfaction des principaux clients du Service météorologique du Canada (SMC) en fonction de l'énoncé « Les services que le SMC offre répondent à nos besoins »	7,5 sur 10 en cours	8,0 sur 10 en 2013-2014. La valeur est basée sur la moyenne des sondages formels remplis à NAV CANADA, au ministère de la Défense nationale et à la Garde côtière canadienne.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La mise en œuvre complète de l'initiative des zones météorologiques dans l'Arctique (METAREAs<sup>12</sup>) demeure sur la bonne voie grâce à l'élargissement de la couverture des prévisions pour les eaux internationales de l'Arctique, l'installation des stations météorologiques de surface dans l'Arctique et le déploiement de bouées de surveillance.
- La prestation continue des services 24 heures sur 24, en appui à la Garde côtière canadienne, au ministère de la Défense nationale et à d'autres clients, dont des organisations de gestion des urgences nationales et provinciales, par l'entremise de produits relatifs à l'état de la glace et d'autres services météorologiques.
- La signature d'un protocole d'entente avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la prestation de services météorologiques et environnementaux spécialisés.
- La réalisation d'un certain nombre de projets permettant de moderniser les prévisions destinées aux aéroports.
- La prestation continue des services, par l'entremise du Réseau canadien de détection de la foudre. Le Réseau s'occupe de plus de 80 capteurs capables de détecter jusqu'à 45 000 éclairs en une heure.
- L'élargissement de la portée de son projet pilote relatif au Bulletin intégré de vigilance saisonnière, auparavant réservé au Québec, à trois autres provinces (l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique). Le Bulletin met l'accent sur l'intégration de renseignements disponibles et pertinents, comme les conditions climatiques et hydrologiques récentes, ainsi que les répercussions directement ou indirectement associées.

<sup>12</sup> Les zones météorologiques (METAREAs) sont des régions géographiques maritimes définies aux fins de coordination et de transmission d'information météorologique pour la sécurité maritime, sous forme de prévisions et d'avertissements météorologiques maritimes pour les marins naviguant dans les eaux internationales et territoriales. Les prévisions des conditions météorologiques, de l'état des glaces et de l'état marin sont fournies pour les zones météorologiques de prévision maritime en eaux navigables, qui sont fondées sur l'activité maritime dans ces zones.

## Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne

### Description du sous-programme

Ce programme fournit à l'industrie aéronautique et à son organisme de réglementation des services météorologiques (observations, prévisions et avertissements) 24 heures sur 24, 365 jours par année. Il appuie les buts et les missions de NAV CANADA et de Transports Canada, et appuie les transporteurs aériens nationaux et internationaux qui opèrent en territoire canadien dans la prise de leurs décisions tactiques visant à optimiser leur efficacité, leur efficacité et la sécurité. Ce programme comprend également le Centre d'avis de cendres volcaniques (VAAC), l'un des neuf centres de ce genre au monde exploités sous l'autorité de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le VAAC prévoit le transport des cendres volcaniques atmosphériques pour réduire le risque de catastrophe aérienne et fournit également un soutien opérationnel et de remplacement d'urgence aux autres VAAC dans le monde entier. Ce programme est mené en vertu d'un contrat entre Environnement Canada et NAV CANADA.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 997 178	6 371 134	1 373 956

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
170	154	-16

### Résultats du rendement

Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
NAV CANADA et l'industrie aéronautique obtiennent l'information et les services météorologiques dont ils ont besoin pour maximiser leur efficacité et la sécurité aérienne	Indice de la satisfaction générale de la clientèle, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent)	Égale ou supérieure à 7,5 en cours	7,1 sur 10 selon l'enquête de 2013. L'enquête de 2013 pourrait avoir été influencée par les transitions technologiques en cours à l'époque, qui alourdissait la charge de travail des personnes de l'organisation cliente répondant à l'enquête. La prochaine enquête sera en 2015 et pourrait produire de meilleurs résultats après que des ajustements aient lieu au sein de l'organisation cliente.

### Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a continué de fournir des services météorologiques de haute qualité à NAV CANADA. Selon les modalités de l'entente conclue avec NAV CANADA, le Ministère a fourni différents types de prévisions aéronautiques et de services de données. Les points saillants comprennent :

- Les résultats d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle réalisé par le Ministère en 2013 étaient favorables, et démontrent que les clients de NAV CANADA croient qu'ils sont appréciés et que leurs besoins sont compris. La rétroaction sur les domaines où des améliorations sont en cours d'intégration aux activités futures prévues, notamment pour des rapports d'inspection de stations météorologiques.
- Le début d'une initiative pluriannuelle visant à moderniser les prévisions relatives à l'aéroport, qui constituera le fondement pour les services futurs à NAV CANADA et tiendra compte des résultats du sondage de 2013 sur la satisfaction de la clientèle. Le projet permettra d'améliorer les prévisions fournies aux aéroports par l'utilisation de nouveaux outils de prévision.



## Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime

### Description du sous-programme

Ce programme fournit à l'industrie maritime et aux organismes de réglementation des prévisions de l'état de la mer, des glaces et du temps en mer, 24 heures sur 24, 365 jours par année. Il appuie l'Organisation maritime internationale (OMI) en fournissant des renseignements météorologiques sur les eaux canadiennes et arctiques internationales. Les services de ce programme appuient les buts et les mandats de la Garde côtière canadienne (GCC) de Pêches et Océans Canada, et soutiennent l'industrie maritime et les autres groupes opérant en eaux canadiennes, comme la marine marchande, les pêcheries et les entreprises exploitant les ressources naturelles, dans leur prise de décisions tactiques (p. ex., au sujet de la trajectoire des navires) visant à optimiser leur sécurité et efficacité. En tant que collaboratrice importante, la GCC diffuse aux divers groupes menant des activités maritimes les renseignements d'Environnement Canada relatifs à ce programme et procure à Environnement Canada des renseignements *in situ* sur les conditions météo, l'état de la mer et les glaces. Ce programme est exploité en partie en vertu d'un protocole d'entente avec Pêches et Océans Canada au sujet des services liés à l'état actuel et aux prévisions des glaces dans les eaux navigables canadiennes. Ce programme tire ses responsabilités légales et statutaires de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, entre autres. Il appuie également les engagements internationaux dans le cadre de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et le Service nord-américain des glaces.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
12 195 136	12 637 258	442 122

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
147	128	-19

### Résultats du rendement

Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les collectivités marines possèdent l'information sur la température, les vagues et la glace dont elles ont besoin pour un fonctionnement sécuritaire et efficace dans les eaux canadiennes	Pourcentage de navigateurs qui ont indiqué être satisfaits de l'accès aux données	90%	94 % selon une enquête des utilisateurs de renseignements météorologiques maritimes, qui a été réalisée de novembre à décembre 2012.  Les clients du secteur maritime d'Environnement Canada ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de l'accessibilité des renseignements météorologiques marins, sur les vagues et sur les glaces par l'intermédiaire de différents systèmes de diffusion.  <i>*Remarque : La valeur déclarée dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013 était incorrecte. La valeur exacte est celle indiquée ici.</i>
	Nombre de demandes des utilisateurs pour obtenir de l'information additionnelle (ponctuelle/sur demande)	0 demande En cours	En 2013-2014, les navigateurs ont envoyé huit demandes de renseignements supplémentaires.  L'indicateur mesure à quel point les produits d'information existants répondent aux besoins des utilisateurs. Un faible nombre de demandes laisse

			entendre que les produits existants sont jugés satisfaisants par la plupart des utilisateurs. Le Service canadien des glaces (SCG) a répondu à la plupart des demandes de renseignements en indiquant aux utilisateurs où se trouvaient les données demandées sur son site Web, en entrant directement en communication avec eux pour clarifier leurs besoins, ou en informant les clients lorsque le SCG glaces n'était pas en mesure de répondre à une demande.
--	--	--	--

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La mise en œuvre continue de l'initiative des zones météorologiques de l'Arctique (METAREAs). Environnement Canada offre des renseignements et des données de prévision pour deux zones météorologiques, comprenant les eaux de l'Arctique canadien (y compris le passage du Nord-Ouest), une partie des eaux internationales dans le Haut-Arctique, ainsi que des eaux au nord de l'Alaska et le long de certaines parties de la côte ouest du Groenland. La plupart des zones marines sont désormais desservies, et les zones restantes devraient être terminées en 2014. Le plan comprend désormais la baie d'Hudson et ses abords, ce qui aura pour effet d'ajouter du service dans les régions situées au-delà de ce qui était initialement prévu.
- La mise en place, avec le soutien du ministère de la Défense nationale, de 13 bouées au cours de l'année. Un total de 40 bouées sur glace et dans l'eau ont été mises en place depuis que le projet a commencé en 2011. L'ajout de bouées augmente la disponibilité des données d'observation météorologique en temps réel pour les navigateurs et appuie les travaux de prestation de prévisions exactes et en temps opportun du Ministère.
- La contribution aux négociations concernant le renouvellement de l'entente conclue avec la Garde côtière canadienne (GCC) pour la prestation de services et d'information sur les glaces (comme l'analyse de l'état des glaces sous forme de tableaux, et des séances d'information et des consultations pour les agents de la GCC, au besoin).

### Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires

#### Description du sous-programme

Ce programme fournit au ministère de la Défense nationale (MDN) les renseignements, les prévisions et les outils météorologiques et océanographiques nécessaires aux opérations des Forces canadiennes (FC) au Canada comme à l'étranger. Ce programme, mené en collaboration en vertu d'un protocole d'entente formel avec le MDN, vise à satisfaire les besoins particuliers des FC tout en récupérant ses coûts marginaux auprès du MDN. Il est essentiel aux activités des FC, car il contribue à l'efficacité et à la sécurité des manœuvres tactiques, opérationnelles et stratégiques au Canada et dans divers domaines militaires à travers le monde. Il appuie également les responsabilités juridiques et législatives en vertu de la *Loi sur l'aéronautique*, qui constitue le fondement juridique en matière de sécurité pour l'aviation militaire.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 919 885	4 066 294	1 146 409

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
106	84	-22

**Résultats du rendement****Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires**

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Le ministère de la Défense nationale possède les données météorologiques et océaniques ainsi que les connaissances dont il a besoin pour optimiser ses activités au Canada et à l'étranger	Indice de la satisfaction de la clientèle, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent), qui regroupe les commentaires tirés du sondage et les commentaires de la direction du ministère de la Défense nationale	7,0 sur 10 En cours	8,4 sur 10 d'après la moyenne des résultats de trois questions relatives à la satisfaction de la clientèle posées au ministère de la Défense nationale en 2013.  1) J'ai l'impression que les services fournis par les Services météorologiques à la défense d'Environnement Canada répondent à mes besoins (8,0).  2) Niveau général de satisfaction à l'égard de la qualité des produits fournis par les Services météorologiques à la défense d'Environnement Canada reçus au cours de la dernière année (8,5).  3) Niveau général de satisfaction à l'égard des consultations reçues au cours de la dernière année (8,7).  La cible de 7,0 a été fixée en tenant compte des changements organisationnels majeurs en cours qui pourraient temporairement avoir eu une incidence négative sur la satisfaction de la clientèle. Étant donné que les cibles ont été dépassées, nous ferons attention d'établir une cible plus élevée à l'avenir.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La collaboration avec le Centre météorologique interarmées pleinement fonctionnel de Gagetown, où les météorologues et les spécialistes en informatique d'Environnement Canada travaillent avec le personnel des Forces canadiennes en vue d'apporter de l'aide aux opérations nationales et en déploiement.
- La prestation de services de prévisions météorologiques exactes et en temps opportun aux missions et exercices militaires, tant au pays qu'à l'étranger, notamment pour Opération Nunavut, une opération de souveraineté pluriministérielle majeure menée chaque année, dirigée par les Forces armées canadiennes.

Le Nord est une région d'une importance majeure pour le gouvernement fédéral en général, et en particulier pour le ministère de la Défense nationale. Environnement Canada a fourni un soutien météorologique complet au personnel du ministère de la Défense nationale et pour le perfectionnement supplémentaire de son expertise en matière de prévisions météorologiques pour ce vaste territoire où les conditions sont difficiles et où les données sont isolées dans l'environnement.

## Sous-programme 2.2.4 : Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux

### Description du sous-programme

Ce programme fournit à une variété de secteurs économiques et commerciaux (tels que les secteurs des médias et des ressources naturelles ainsi que les utilisateurs spécialisés) des services climatologiques et météorologiques, y compris des données provenant du Réseau canadien de détection de la foudre. Les renseignements et les outils sont utilisés pour prendre des décisions tactiques et stratégiques et pour optimiser leur efficacité, leur compétitivité, leur rendement environnemental et leur sécurité économiques et commerciaux, à court et à long terme. Ce faisant, il appuie les mandats de Ressources naturelles Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres organismes (tels que les organismes provinciaux). De nombreux secteurs de l'économie sont sensibles aux changements de la météo et du climat, notamment en ce qui a trait à la sécurité et à la rentabilité de leurs activités (p. ex., la livraison juste à temps ou la lutte aux ravageurs), à la demande de leurs services (p. ex., la production d'hydroélectricité) et à l'avenir de leur industrie. Des services de données spécialisées permettent aux utilisateurs d'obtenir les renseignements pertinents grâce à des mécanismes tels que les liens de données spécialisées ou les consultations en personne. Ce programme est mené partout au Canada par l'entremise de collaborations en matière de données et de science, souvent avec partage ou recouvrement des coûts.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 435 630	3 543 458	-1 892 172

### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
52	27	-25

### Résultats du rendement

Sous-programme 2.2.4 : Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Les secteurs économiques ciblés canadiens possèdent les données météorologiques dont ils ont besoin pour prendre des décisions	Degré de satisfaction des médias à l'égard des services qu'offre Environnement Canada, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent)	7,5 sur 10 d'ici 2012	7,42 sur 10 d'après la moyenne des résultats de quatre questions relatives à la satisfaction de la clientèle posées en 2012. 1) La satisfaction à l'égard de l'accessibilité et de la prestation des services météorologiques d'Environnement Canada (7,79). 2) J'ai l'impression qu'Environnement Canada est sensible à mes besoins (7,13). 3) Je sens qu'Environnement Canada comprend mes besoins (7,34). 4) J'ai l'impression que les services fournis par Environnement Canada répondent à mes besoins (7,41).

### Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, Environnement Canada a continué de fournir aux utilisateurs spécialisés de nombreux secteurs économiques et commerciaux, un accès plus facile aux données météorologiques, climatiques et sur la qualité de l'air, essentiel à la prise de décisions opérationnelles des secteurs sensibles aux conditions météorologiques, par l'intermédiaire du portail Datamart d'Environnement Canada, et par l'amélioration de l'accès par l'entremise du [Portail de données ouvertes](#)<sup>xlviii</sup> du gouvernement du Canada. Beaucoup de gens profitent de l'élargissement de la disponibilité des données; dix millions de téléchargements de données du Datamart ont été effectués en 2013-2014. Plusieurs ensembles de données météorologiques ont été choisis pour être présentés lors du « hackathon » de l'Expérience des données ouvertes canadienne (EDOC) en 2014. Au cours de l'événement, des innovateurs de partout au Canada se sont fait concurrence pour résoudre les problèmes et accroître la productivité en élaborant des applications conviviales à l'aide de données ouvertes du gouvernement du Canada.

L'expérience acquise en 2013-2014 indique que les entreprises canadiennes demandent de plus en plus l'accès à des données météorologiques en format géoréférencé (p. ex., des données associées à un emplacement géographique), prêtes à utiliser dans le cadre des processus et des systèmes d'aide à la décision.

### Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

#### Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Émissions canadiennes de gaz à effet de serre (équivalents de dioxyde de carbone) en mégatonnes	La cible nationale du Canada est une réduction de 17 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020	<p>Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Canada en 2012 étaient de 699 mégatonnes (Mt) en équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>), soit une diminution de 5 % (37 Mt) par rapport aux émissions de 2005, qui étaient de 736 Mt.</p> <p>Le rapport <i>Tendances en matière d'émissions au Canada 2013</i> indique que les émissions annuelles de gaz à effet de serre du Canada seront de 734 mégatonnes (Mt) en 2020. Grâce aux efforts déployés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les consommateurs et les entreprises, il s'agit de 128 Mt de moins que le niveau des émissions aurait été en 2020 si aucune mesure n'avait été prise depuis 2005 pour réduire les gaz à effet de serre.</p>
Qualité de l'air ambiant du Canada :  Pourcentage des collectivités ayant remis une déclaration pour lesquelles le Standard pancanadien de 30 µg/m <sup>3</sup> par 24 heures, relatif aux matières particulaires fines (MP <sub>2,5</sub> ) a été atteint.	100 %	<p>91 % pour la période allant de 2010 à 2012 (83 collectivités sur 91)</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air, de nouvelles Normes nationales de qualité de l'air ambiant (NNQAA) pour 2015 concernant les matières particulaires fines (MP<sub>2,5</sub>) sur 24 heures et une moyenne annuelle ont été publiées. Les cibles de 2015 pour ces Normes sont de : 28 µg/m<sup>3</sup> pour la moyenne triennale du 98<sup>e</sup> percentile annuel des concentrations quotidiennes moyennes sur 24 heures; et 10 µg/m<sup>3</sup> pour la moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles, respectivement.</p>

### Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

#### Description du programme

Les activités de ce programme visent à réduire les menaces que constituent pour la santé et l'environnement la pollution et les déchets produits par les activités humaines. Le programme évalue les risques que posent les substances déjà entrées dans l'usage commercial (substances existantes) et les substances dont on propose d'introduire l'usage au Canada (nouvelles substances) pour la santé et l'environnement. Il consiste également à élaborer et à mettre en œuvre des mesures visant à prévenir ou à gérer les risques que posent ces substances et ces déchets. Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets sont utilisées comme une composante de ce programme.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
73 874 896	74 553 108	86 290 566	84 616 666	10 063 558

#### Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
590	586	-4

#### Résultats du rendement

Programme 3.1 : Gestion des substances et déchets			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les menaces que les substances toxiques et les déchets représentent pour les Canadiens et leurs répercussions sur l'environnement sont réduites.	<p>Pourcentage des régions de drainage où l'on ne dépasse pas les recommandations canadiennes ou fédérales pour la qualité de l'environnement pour les substances sélectionnées dans les sédiments, l'eau et/ou le biote.</p> <p>Les substances actuellement déclarées sous cet indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le sulfonate de perfluorooctane (PFOS);</li> <li>l'éther diphénylique polybromé (PBDE).</li> </ul>	<p>PFOS : 80 % en 2013-2014</p> <p>PBDE : 80 % en 2014-2015</p>	<p>100 % des régions de drainage échantillonnées ne dépassaient pas les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement relatives aux concentrations de sulfonate de perfluorooctane dans les tissus des poissons (santé des poissons) et dans l'eau de surface. Toutefois, les concentrations de sulfonate de perfluorooctane dans les tissus des poissons dépassaient les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement relatives au régime alimentaire de la faune dans 40 % des régions de drainage échantillonnées.</p> <p>La valeur de l'indicateur de polybromodiphényléther sera déclarée en 2014-2015.</p>

## Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, en collaboration avec Santé Canada, Environnement Canada a fait des progrès sur plusieurs fronts. Le Ministère a :

- Avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, terminé la rédaction du Plan biennal de travail sur la nanotechnologie en vertu du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation. Cela a donné lieu à une approche cohérente et transparente des politiques en matière de réglementation et de surveillance des nanomatériaux, à l'intérieur du Canada et entre les deux pays.
- Continué d'établir et de maintenir une base scientifique solide pour le Plan de gestion des produits chimiques, notamment par l'intermédiaire de la création du [Comité scientifique conjoint](#)<sup>xlix</sup> (Environnement Canada/Santé Canada) afin de permettre la poursuite du Plan.
- Créé le premier [Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques](#)<sup>i</sup>, un résumé en langage clair des activités, afin de maintenir les connaissances des intervenants et des autres parties intéressées à jour. Le rapport sera publié deux fois par année.
- En s'appuyant sur la réalisation réussie de la phase 1 de la mise à jour de la Liste intérieure des substances, le Ministère a mis à jour des renseignements sur le volume et l'utilisation des 2 700 substances d'intérêt prioritaire restantes recensées au moyen de la catégorisation. Une analyse des données reçues de la part des intervenants a également été mise en œuvre.
- Organisé deux réunions du Conseil consultatif des intervenants (en mai et en novembre 2013) afin de discuter de questions comme les prochaines modifications au Règlement sur les urgences environnementales, le contrôle et la surveillance dans les collectivités autochtones, des résultats représentatifs de biosurveillance à l'échelle nationale pour les Canadiens, et la façon dont le Plan utilise les renseignements obtenus par l'entremise de la biosurveillance et de la surveillance de l'environnement. Des [rapports sommaires](#)<sup>li</sup> sont disponibles sur le [site Web du Plan de gestion des produits chimiques](#)<sup>lii</sup>.
- Tenu régulièrement tout au long de l'année des séances d'information et des consultations avec les intervenants sur des sujets précis, dont 12 séances d'information sur le Web. Ces séances ont rejoint plus de 1 500 personnes dans l'ensemble du Canada au sujet des avis émis en vertu de l'article 71 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* pour plusieurs initiatives (p. ex., le groupe de substances contenant du sélénium et le groupe de substances des phtalates).

## Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances

### Description du sous-programme

Ce programme est une initiative conjointe de Santé Canada et d'Environnement Canada qui vise à réduire les dommages causés par les substances rejetées dans l'environnement et les autres substances nocives qui constituent des menaces pour la santé humaine et pour l'environnement. Il vise à gérer efficacement les risques que posent ces substances en établissant des priorités et en prenant des mesures réglementaires efficaces (ou d'autres mesures, le cas échéant) selon une évaluation axée sur le risque. On vise une gestion adaptative des substances et certaines améliorations grâce à de nouvelles découvertes tant dans les domaines de la recherche que de la surveillance, et grâce à une collaboration à l'échelle internationale. Nous faisons preuve de transparence auprès des intervenants en leur offrant la possibilité de proposer leurs conseils et leurs points de vue sur la mise en œuvre du programme dans le cadre de processus de consultation réglementaires et institutionnels sur un sujet en particulier. En vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, Environnement Canada adopte des mesures de gestion des risques, alors que Santé Canada peut agir en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi sur les produits dangereux*. Les obligations internationales comprennent la Convention de Basel, la Convention de Rotterdam, la Convention de Stockholm, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et le Protocole de Montréal. L'exécution du

programme inclut Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce programme s'attaque également aux risques que posent les substances préoccupantes en fin de vie utile grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'administration de règlements et d'autres instruments de contrôle. Les règlements et les instruments de contrôle sont élaborés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* afin de s'attaquer au mouvement international et interprovincial des déchets et des matières recyclables dangereuses, de réduire les rejets de BPC dans l'environnement et de réduire les risques de déversements et de fuites de produits d'hydrocarbures et de produits pétroliers apparentés des systèmes de stockage.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
47 086 420	55 915 992	8 829 572

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
362	390	28

**Résultats du rendement**

Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des rejets de produits toxiques et d'autres substances préoccupantes dans l'environnement	Rejets canadiens de certaines substances contrôlées Substances déclarées dans le cadre de cet indicateur : (i) Chrome hexavalent (ii) Biphényles polychlorés (BPC) (iii) Isoprène	(i) Chrome hexavalent : 1 900 kg rejetés (dans l'air et dans l'eau) d'ici 2015 (ii) BPC : 10 kg d'ici 2014 (iii) Isoprène : Réduction, d'ici 2016, de 80 % dans les rejets industriels provenant du secteur de la fabrication du caoutchouc par rapport à l'année de référence de 2009.	(i) Chrome hexavalent : 1 680 kg de rejets en 2012 (dans l'air et dans l'eau) Ce nombre est basé sur les rejets totaux déclarés dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants de 2012 (provenant de toutes les sources de transmission). La cible relative au total des rejets de chrome hexavalent a été atteinte. (ii) BPC : L'équivalent de 1,99 kg de BPC pur a été rejeté en 2013. Cette quantité est calculée d'après les données relatives aux quantités et aux concentrations transmises à Environnement Canada en vertu de l'article 40 (rapport sur le rejet) du <i>Règlement sur les BPC</i> . (iii) Isoprène : Réduction de 15 % des rejets industriels provenant du secteur de la fabrication du caoutchouc en 2012 par rapport à l'année de référence 2009. D'après les renseignements présentés, 17 401 kg d'isoprène avaient été rejetés dans l'air au cours de l'année de référence (2009) et 14 791 kg ont été rejetés dans l'air au cours de l'année de préparation (2012). Après la mise en œuvre du plan de prévention de la pollution, on s'attend à une réduction de 80 % des émissions d'isoprène, soit environ 3 480 kg.



## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La signature, après quatre ans de négociations mondiales, de la [Convention de Minamata sur le mercure](#)<sup>iii</sup> (en anglais seulement) afin de protéger la santé humaine et l'environnement des émissions anthropiques de mercure et de composés de mercure; la direction de la première réunion du Groupe d'experts techniques sur les émissions atmosphériques tenue pour élaborer les indications techniques requises pour la première réunion des parties en vertu de la Convention.
- L'atteinte des [objectifs](#)<sup>liv</sup> (en anglais seulement) lors des premières réunions simultanées de la Conférence des Parties (CdP) des Conventions de Stockholm, de Bâle et de Rotterdam. En tant que partie des trois Conventions, le Canada a participé aux négociations visant à inscrire des substances chimiques à ces accords<sup>13</sup> ainsi qu'à adopter des lignes directrices techniques sur divers produits chimiques et à modifier l'Annexe 9 de la Convention de Bâle. Le Canada a aussi participé aux décisions concernant la réorganisation du secrétariat conjoint des trois conventions et la promotion de la collaboration au sein du groupe sur les produits chimiques et des déchets. Il a été félicité (à la Convention de Bâle) pour avoir dirigé le travail de médiation sur la rédaction de directives techniques pour les polluants organiques persistants et a confirmé qu'il continuerait de présider ces travaux.
- La mise en œuvre continue du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en partenariat avec Santé Canada; la concentration sur l'objectif en ce qui concerne l'engagement international du Canada pour lutter contre les 4 300 substances chimiques au Canada d'ici 2020 (38 % sont gérées depuis 2006). Le Ministère a :
  - Pris en compte 610 évaluations des risques de substances chimiques depuis 2011-2012 (41 % des 1 500 substances commerciales existantes ciblées ayant été identifiées dans le cadre du PGPC doivent être évalués d'ici 2016).
  - Évalué 34 micro-organismes existants et a fait avancer neuf régimes de réglementation (se situant toutes à diverses étapes d'approbation).
  - Publié des mesures de gestion des risques pour 16 substances nocives, notamment la publication de Directives pour la réduction des rejets de colorants provenant des fabriques de pâtes et papiers de MAPBAP acétate<sup>14</sup>.
  - Traité les 506 avis de déclaration de substances nouvelles reçus; parmi ces substances, 8 étaient soupçonnées de poser un risque (et sont soumises à des conditions ministérielles), et 25 ont été désignés comme pouvant présenter des problèmes liés à d'autres activités (et sous réserve des dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*).
- La cueillette continue, conformément à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#)<sup>lv</sup>, et la publication des données de 2012 provenant de plus de 7 500 installations dans l'ensemble du Canada sur le rejet, l'élimination et le recyclage de plus de 300 substances figurant dans l'Inventaire.
- La réalisation de 22 projets de recherche abordant les substances et les questions d'intérêt prioritaire déterminées en vertu du Plan de gestion des produits chimiques et de la LCPE (1999); l'entreprise du contrôle et de la surveillance intégrés, l'échantillonnage et l'analyse des produits chimiques prioritaires de l'environnement.

<sup>13</sup> Plus précisément, les produits chimiques ajoutés aux ententes sont les suivants : l'hexabromocyclododécane (HBCD) (Convention de Stockholm); l'azinphos-méthyle, les mélanges commerciaux de penta-polybromodiphényléthers (PBDE) et d'octa-polybromodiphényléthers; le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) (Convention de Rotterdam).

<sup>14</sup> La substance acétate de [p-(diméthylamino)phényl]bis[4-(éthylamino)-3- méthylphényl]méthylum, Numéro de registre du Chemical Abstracts Service 72102-55-7, est connue sous le nom de MAPBAP acétate.

### Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents

#### Description du sous-programme

Ce programme gère les risques pour l'environnement et la santé humaine, risques engendrés par le rejet et le dépôt de déchets (p. ex., effluents), par l'élaboration, la mise en œuvre et l'administration de stratégies, d'outils et de programmes en vertu des obligations et des pouvoirs. Le programme vise l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres outils de contrôle (p. ex., plans de prévention de la pollution, codes de pratique, lignes directrices et ententes de performance environnementale) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et de la *Loi sur les pêches* pour gérer les rejets de déchets et de substances préoccupantes des secteurs industriel et public, notamment ceux des secteurs de l'exploitation minière et du traitement, de la foresterie, des eaux usées et d'autres secteurs. Au nombre des principales activités, mentionnons : effectuer de la recherche et analyser les risques; élaborer et mettre en œuvre des règlements et d'autres outils de contrôle; évaluer les résultats de la surveillance des effets sur l'environnement des installations réglementées; fournir des conseils techniques lors des évaluations environnementales et agir comme centre de liaison pour les clauses en matière de prévention de la pollution de la *Loi sur les Pêches*. Le programme vise la collaboration de partenaires, dont d'autres ministères du gouvernement fédéral, d'autres ordres de gouvernement et des associations, en consultation avec l'industrie, les groupes autochtones et d'autres intervenants.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
8 573 040	8 732 831	159 791

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
91	62	-29

#### Résultats du rendement

Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Prévention de la pollution des effluents par les secteurs réglementés en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>	Pourcentage d'installations dont les rejets respectent les limites imposées par les règlements et les exigences relatives à la non-létalité des effluents	95 % en cours	<p><i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i> :</p> <p>99,8 % pour le total des solides en suspension (TSS)</p> <p>99,8 % pour la demande biochimique en oxygène</p> <p>98,3 % pour les exigences relatives à la non-létalité des effluents.</p> <p>Tous les résultats datent de l'année civile 2012.</p> <p>Ces résultats sont semblables à ceux de 2011, à l'exception du taux de létalité non aiguë, pour lequel la conformité a légèrement augmenté.</p> <p><i>Règlement sur les effluents des mines de métaux</i> :</p> <p>Niveau de conformité supérieur à 99 % pour les métaux et le pH</p> <p>Conformité de 98,6 % pour le cyanure</p> <p>96,3 % pour les matières solides totales en suspension</p> <p>98,8 % pour les tests de létalité aiguë</p> <p>Tous les résultats datent de l'année civile 2012.</p> <p>Ces résultats sont semblables à ceux de 2011, à l'exception</p>

			<p>des taux pour les limites relatives au cuivre et au cyanure, qui ont légèrement diminué, et pour les matières solides totales en suspension et les cibles de létalité aiguë, pour lesquelles la conformité a légèrement augmenté.</p> <p><i>Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement d'eaux usées :</i> À déterminer. Les limites réglementées entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.</p>
--	--	--	---

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- Le début de l'administration du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement d'eaux usées*, qui est entré en vigueur en 2012. Les activités et les initiatives comprennent notamment :
  - La mise en place d'un système de déclaration en ligne pour recueillir les données et les rapports requis en vertu du Règlement.
  - La promotion de la conformité par l'élaboration et la diffusion des renseignements sur les exigences réglementaires aux associations et aux organisations régionales, provinciales et nationales sur les eaux usées, aux élus municipaux et aux organisations et représentants des Premières Nations.
  - La poursuite des négociations bilatérales avec les provinces et le Yukon afin de réduire le chevauchement, et la publication de l'Entente administrative proposée entre le Canada et le Nouveau-Brunswick afin de recueillir les commentaires du public.
- La poursuite de l'administration du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) en vue de gérer le rejet de substances nocives dans l'eau par le secteur des mines de métaux. Les travaux comprenaient la poursuite de l'examen sur dix ans du REMM, entre autres l'expansion du Règlement pour y inclure les mines de diamant et les mines de charbon, en entamant des consultations avec les organismes industriels, environnementaux et autochtones (les consultations se poursuivent durant l'année 2014). Bon nombre de provinces et de territoires s'appuient sur les limites des effluents du REMM et les utilisent comme base pour les limites fixées par la législation régionale et les systèmes de délivrance de permis.
- L'administration continue du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*, y compris la promotion de la conformité. Environnement Canada a fourni des conseils au secteur des pâtes et papiers concernant les exigences du Règlement, y compris ses exigences en matière de suivi des effets sur l'environnement.
- La réception et l'analyse des rapports annuels d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) provenant des industries réglementées par le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* et le REMM. Les résultats de ces rapports annuels aident Environnement Canada à déterminer les répercussions sur le poisson et l'habitat du poisson qui pourraient être causées par les effluents.

Un arrêté sur la *Loi sur les pêches*, publié en mars 2014, désigne le ministre de l'Environnement comme responsable de l'administration générale et de l'application des dispositions de prévention de la pollution de la Loi. En collaboration avec Pêches et Océans Canada, le Ministère a élaboré des propositions pour deux nouveaux règlements et consulté le public à leur sujet (le *Règlement prévoyant les conditions de prise des règlements en vertu du paragraphe 36(5.2) de la Loi sur les pêches*, et le *Règlement sur les activités de recherche dans la Région des lacs expérimentaux*).

### Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine

#### Description du sous-programme

Ce programme vise à évaluer, à contrôler et à surveiller l'évacuation des déchets et d'autres matières en mer et, au moyen de pratiques de gestion, à atténuer les impacts de ces activités sur les côtes et les océans. Depuis 2010, à la suite d'un transfert de responsabilité, le programme est également responsable d'évaluer et de contrôler le risque des impacts sur l'environnement maritime résultant des Canadiens ou du trafic maritime canadien dans l'Arctique. Le programme comporte des outils réglementaires et non réglementaires afin de prévenir la pollution marine et est responsable : de fournir de l'expertise et des conseils techniques sur la pollution marine (déchets des navires, déchets terrestres et leurs impacts, sédiments et leur gestion); de gérer les interdictions et les contrôles; d'évaluer les demandes et de délivrer des permis pour l'immersion en mer et les expéditions dans l'Antarctique; d'effectuer des recherches pour mettre au point des outils d'aide à la décision, des outils et des normes de surveillance; à l'échelle nationale, de participer à la coordination, par le gouvernement fédéral, des efforts pour prévenir la pollution marine provenant des navires; et de codiriger la coordination, par le gouvernement fédéral, des activités de prévention de la pollution marine provenant des activités terrestres pour appuyer les engagements internationaux. La législation pertinente au programme comprend la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, y compris la partie 7, section 3 (immersion en mer), ainsi que des directives en vertu de la partie 7, section 2 (activités terrestres) et la Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique (2003). Les obligations internationales comprennent le Protocole et la Convention de Londres, le Traité sur l'Antarctique et le Protocole de Madrid. Deux types de droits pour le recouvrement des coûts s'appliquent aux permis d'immersion en mer : des coûts d'application évalués pour tous les permis et un coût de permis évalué sur le matériau de dragage et d'excavation.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 240 154	2 469 614	1 229 460

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
13	27	14

#### Résultats du rendement

Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Réduction de la pollution marine attribuable aux rejets en mer non contrôlés	Pourcentage d'activités de suivi de site de rejets qui ne nécessitent pas de mesures de gestion du site	85 % annuellement jusqu'en 2015	89 % en 2013-2014. Ce pourcentage est basé sur deux mesures de gestion prises sur 18 sites surveillés en 2012-2013. Ces deux mesures de gestion concernaient des processus de fermeture de sites au Québec; la première en raison de la présence d'espèces vulnérables sur le site et la deuxième pour protéger la navigation dans la région. Les mesures de gestion permettent de s'assurer que les sites sont utilisés de façon durable en général. Les résultats indiquent que les sites d'immersion en mer du Canada sont utilisés de manière durable et que ces effets sur ces sites correspondent aux attentes.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Par l'entremise de son programme de pollution marine, Environnement Canada a poursuivi ses travaux visant le rejet en mer de déchets et d'autres matières, ainsi que les répercussions des activités terrestres sur les côtes et les océans. En 2013-2014, le Ministère a :

- Continué de participer activement au Protocole de Londres : Le Canada a présidé les Réunions des Parties et a soutenu l'adoption d'un mécanisme global visant à contrôler davantage la fertilisation des océans et d'autres mesures de géo-ingénierie marine possibles. À titre de président, le Canada a réussi à diriger les parties vers l'adoption de nouvelles mesures de contrôle de la fertilisation des océans par consensus, sans que le vote ne soit nécessaire.
- Lancé le processus de mise à jour du *Règlement sur l'immersion en mer* afin de mettre en place des échéanciers pour le service et la possibilité de renouveler des permis et de mettre à jour les instructions pour les requérants en vue de tenir compte des modifications apportées à la fois à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] et à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Les réalisations comprennent : l'atteinte des normes de service pour la délivrance de permis (84 permis accordés, dont 96 % ont été émis en moins de 120 jours), ainsi que le respect des normes de la Stratégie fédérale de développement durable concernant l'utilisation durable des lieux d'élimination aux termes des permis accordés en vertu de la LCPE (1999) (89 % des sites ne nécessitent aucune mesure de gestion).
- Continué d'administrer la *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique* et le système correspondant de délivrance de permis, notamment l'examen et la délivrance de trois permis en conformité avec les délais réglementés; la création de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation des demandes de permis qui simplifie et précise l'examen des permis; la participation au système du Traité sur l'Antarctique; et la collaboration avec Transports Canada concernant l'élaboration du code polaire pour les navires en activité dans les eaux couvertes de glace.

## Sous-programme 3.1.4 : Urgences environnementales

### Description du sous-programme

Ce programme vise à réduire la fréquence et les conséquences des déversements et des autres urgences environnementales faisant intervenir des substances toxiques et d'autres substances dangereuses. Ce programme comprend cinq activités principales : Prévention – réglementation des installations chimiques pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'urgence environnementale; Préparation – coordination et planification de la préparation internationale, nationale et régionale en vue d'urgences environnementales; Réponse – surveillance des mesures entreprises par la ou les parties responsables, prestation de conseils scientifiques et techniques sur la météo et l'état de la mer, le comportement et les effets des produits chimiques, réalisation de cartographies des zones sensibles et de modélisations de trajectoires, intervention lors d'incidents majeurs et exploitation du Centre national des urgences environnementales à Montréal (ligne d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours par semaine); Rétablissement – évaluation des dommages et prestation de conseils aux pollueurs sur les façons de rétablir un environnement endommagé par une urgence environnementale; Recherche et développement – élaboration de modèles de déversement, de méthodes d'analyse, d'algorithmes de sort et de comportement, de capacité d'évaluation et de télédétection, de protocoles de décontamination et de contre-mesures utilisées durant les incidents. Le programme utilise le pouvoir qui lui est conféré en vertu du *Règlement sur les urgences environnementales* ainsi que les articles 34 à 38 de la *Loi sur les pêches*. Les responsabilités du programme lors d'interventions d'urgence sont décrites à l'annexe 6 – Environnement (2009) de la fonction de soutien en cas d'urgence du Plan fédéral d'intervention d'urgence.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
6 427 634	9 990 200	3 562 566

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
66	67	1

**Résultats du rendement**

Sous-programme 3.1.4 : Urgences environnementales			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes réglementées se conformant aux exigences et obligations en vertu du <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>	Pourcentage d'installations nécessitant des plans d'urgence environnementale qui les ont mis en place, comme l'exige le <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>	100 % d'ici la fin de 2013-2014	En date du 31 mars 2014, 93 % des installations réglementées ont soumis des avis indiquant qu'elles avaient élaboré et mis en œuvre des plans d'urgence environnementale.
Fréquence stable ou réduite des urgences environnementales dans les installations visées par le <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>	Pourcentage des installations réglementées soumises au <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> qui ont des urgences environnementales et ont mis en place un plan d'urgence environnementale	Maintenue à 1 % en cours	0,4 % pour 2013-2014 Des urgences environnementales ont eu lieu dans 11 des 2 585 installations ayant mis en œuvre des plans d'urgence. La valeur de l'indicateur est restée stable comparativement à 2012-2013.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La mise en œuvre des modifications au *Règlement sur les urgences environnementales*, qui est entré en vigueur en 2011. Des plus de 4 700 installations enregistrées au Canada, 2 585 nécessitent des plans d'urgence environnementale — et la grande majorité (93 %) ont élaboré et mis en œuvre ces plans. Toutefois, les résultats des 109 inspections menées en 2013-2014 ont montré que plus de 20 % des plans étaient considérés comme non conformes. Afin d'améliorer la conformité, le Ministère a mis en œuvre un projet pilote portant sur la visite de site par des agents de promotion de la conformité et a amélioré son document d'orientation pour les plans d'urgence environnementale.
- La promotion de la conformité en répondant à plus de 2 000 demandes des entités réglementées par le Règlement, en participant à quelque 35 événements de promotion de la conformité, et en mettant à jour environ 25 % des dossiers relatifs aux entités réglementées (en communiquant directement avec ces dernières).
- La réalisation de l'ébauche de directives pour modifier les *Accords sur les avis* en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et la *Loi sur les pêches*.
- La collaboration avec des partenaires du Yukon pour mettre en œuvre l'Accord Canada-Yukon sur les avis, qui comprenait la direction de la réunion d'inauguration du Comité de gestion et l'élaboration d'un cadre de référence et de procédures normalisées d'exploitation pour le Comité.

Environnement Canada, par l'entremise de son Programme des urgences environnementales, est intervenu sur place dès les premiers moments suivant l'incident de Lac-Mégantic, par la prestation de conseils scientifiques et techniques aux pompiers, aux agents de police, aux entrepreneurs d'intervention, à la province de Québec et à Transports Canada, afin de protéger les citoyens et l'environnement à la suite de cet incident.

De plus, le Centre météorologique canadien à Dorval a réalisé la modélisation de la distribution de l'air pour prédire dans quelle direction la fumée et les polluants atmosphériques se déplaceraient. Cette information a permis aux mesures d'évacuation communautaire et de lutte contre les incendies et au Programme des urgences environnementales du Ministère d'être mis en place plus efficacement. Une fois que les feux ont été éteints, le personnel du Ministère est resté sur les lieux pour prendre des échantillons d'huile des wagons pour Environnement Canada, Transports Canada et la Sûreté du Québec aux fins d'enquête.

### Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés

#### Description du sous-programme

Ce programme appuie principalement les responsabilités d'Environnement Canada découlant du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), une initiative horizontale du gouvernement du Canada échelonnée sur 15 ans qui a débuté en 2005 et qui vise à résoudre le problème des sites contaminés fédéraux qui sont la propriété ou sous la responsabilité du gouvernement fédéral (16 organismes fédéraux participent actuellement à ce programme, dont Environnement Canada, à titre de gardien des sites dont il est responsable). Les responsabilités d'Environnement Canada comprennent l'hébergement du Secrétariat du PASCf et la prestation de conseils d'experts en matière de réduction du risque écologique aux autres gardiens fédéraux. Le Secrétariat du PASCf d'Environnement Canada coordonne également la mise en œuvre du cadre politique sur les sites communs. Ce programme comprend également les responsabilités d'Environnement Canada relativement au projet d'assainissement des étangs de goudron de Sydney, y compris la prestation de conseils techniques et scientifiques sur les questions environnementales et l'application de la loi et des règlements.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
11 225 860	7 508 029	-3 717 831

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
58	40	-18

†

#### Résultats du rendement

Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction du passif fédéral dans les lieux contaminés fédéraux à risque plus élevé	Réduction du passif total pour tous les sites contaminés fédéraux de classe 1 et de classe 2 financés par le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf) pendant la phase II du PASCf. <sup>15</sup>	1,17 milliard de dollars d'ici l'exercice 2015-2016	Réduction de 370 millions de dollars des obligations financières fédérales entre 2011-2012 et 2012-2013 La valeur signalée pour l'indicateur représente 30 % de la cible quinquennale de 1,17 milliard de dollars. Les gardiens fédéraux planifient de continuer la réduction du passif au cours des trois années de la phase II du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (2013-2014 à 2015-2016) pour atteindre cet objectif.

<sup>15</sup> Les sites sont classés selon les résultats d'évaluation et le système national de classification des sites contaminés du Conseil canadien des ministres de l'environnement pour les sites terrestres ou le système de classification des sites aquatiques en ce qui concerne les sites aquatiques. Les systèmes de notation évaluent les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement en catégorisant la menace (contaminant), sa localisation (sol, sédiment, eau souterraine), les voies d'exposition (digestion, inhalation, ingestion), ainsi que les récepteurs (humains, espèces sauvages). Les sites de classe 1 nécessitent des mesures hautement prioritaires alors que ceux de classe 2 sont moyennement prioritaires.

Réduction du risque que posent les sites contaminés fédéraux pour l'environnement et la santé humaine	Nombre de sites de classe 1 et de classe 2 financés par le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) pour lesquels des activités de réduction du risque ont été entreprises	368 sites d'ici l'exercice 2015-2016	La réduction des risques a été effectuée à 77 sites de 2011-2012 à 2012-2013. La valeur de l'indicateur représente 20 % de la cible quinquennale de 368 sites.
---	--	--------------------------------------	---

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

Par l'entremise de son Programme des sites contaminés, en 2013-2014, Environnement Canada a réalisé 11 projets d'assainissement – 4 de plus que ce qui avait été prévu au départ — et a complété 10 projets d'évaluation.

En tant que secrétariat du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), Environnement Canada a continué de superviser, de soutenir et d'administrer généralement le projet, notamment par la planification et l'analyse, la production de rapports sur le rendement du programme, la coordination de comités de gouvernance, et la direction de mesures de communication concernant le programme avec les intervenants. En outre, Environnement Canada a fourni des conseils, une orientation et une formation techniques aux gardiens fédéraux sur les enjeux liés à la gestion de sites contaminés fédéraux, notamment la prise en compte des répercussions des changements climatiques, l'intégration de la durabilité dans la prise de décisions, et la gestion de contaminants précis (p. ex., les liquides non aqueux légers et les composés perfluoroalkyliques).

Le Ministère a rendu sa formation de plus en plus accessible par l'accès à distance (plutôt que la présence en personne); une approche qui a été bien reçue pour certains types de formations. Non seulement cette approche permet-elle l'accès aux formations pour les participants ne pouvant pas y être en personne, mais elle permet également de réduire les frais de déplacement.

Dans le cadre du Programme, le Ministère continuera de collaborer avec le ministère du Développement durable et le ministère Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec en vue de déterminer les objectifs et options d'assainissement les plus économiques et efficaces pour le nettoyage du site du Lac Mégantic.

Un [rapport d'évaluation](#)<sup>iv</sup> du PASCF publié en février 2014 a conclu que le Programme continue d'être pertinent, et qu'il est en voie d'obtenir des résultats immédiats en ce qui concerne l'élaboration de plans de réduction des risques et la réduction de l'incertitude associée aux risques. L'évaluation a recommandé que le Programme analyse la meilleure façon de mettre en œuvre les fonds restants du programme, fasse la promotion de la sensibilisation et de la compréhension des outils d'approvisionnement au sein des ministères gardiens, examine les possibilités d'aider les gardiens lors de la prise de décisions sur la façon de gérer les sites contaminés, et fournisse une orientation supplémentaire sur les estimations du passif relatif à l'assainissement. Le Ministère a accepté toutes les recommandations pertinentes destinées à Environnement Canada, et a formulé des réponses de la direction pour traiter ces recommandations.



## Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

### Description du programme

Les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques menacent d'avoir des effets néfastes sur la santé des Canadiens, de détériorer l'environnement, d'exacerber les changements climatiques et d'avoir des répercussions négatives sur l'économie. Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'état de l'environnement et l'économie des répercussions néfastes des polluants atmosphériques et des impacts des émissions des gaz à effet de serre grâce à l'élaboration de règlements et d'autres mesures de contrôle des émissions de gaz à effet de serre qui permettront d'améliorer la qualité de l'air. Pour ce faire, on fera appel à une solide analyse scientifique et économique ainsi qu'à des activités de surveillance des émissions et de préparation de rapports. Le programme fera aussi appel à une collaboration soutenue avec d'autres gouvernements et intervenants ; aux conseils scientifiques et technologiques d'experts en environnement, à des évaluations et à la gestion de programmes en appui aux décisions en matière d'investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et aux règlements ; et à la coopération avec les États-Unis en vue d'harmoniser les règlements sur les gaz à effet de serre au besoin, de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et de favoriser la mise au point de technologies propres. Il fera enfin appel à la participation et à la contribution continue aux négociations internationales sur les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière ainsi qu'aux processus bilatéraux et multilatéraux qui viennent compléter les négociations internationales ou appuyer les positions et les objectifs du Canada dans le cadre des négociations internationales. Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air, contributions à l'appui du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal et subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont utilisées comme une composante de ce programme.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
179 283 757	179 509 827	186 131 979	125 118 027	-54 391 800

### Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
729	681	-48

¶

### Résultats du rendement

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les menaces que représentent les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre pour les Canadiens, leur santé et leur environnement sont réduites	Émissions canadiennes de gaz à effet de serre de sources ciblées ou réglementées	La cible nationale du Canada est une réduction de 17 % par rapport à 2005 d'ici 2020 <sup>16</sup>	502 mégatonnes (Mt) en 2012 (une diminution de 6,4 %) Le rapport <i>Tendances en matière d'émissions au Canada</i> 2013 indique que les émissions annuelles de gaz à effet de serre du Canada seront de 734 Mt en 2020. En partie en raison des mesures fédérales et provinciales annoncées, le Canada devrait réduire ses émissions de 128 Mt en 2020 par rapport aux émissions de gaz à effet de serre

<sup>16</sup> Il s'agit d'une cible globale qui englobe tous les secteurs.

			de 2020 estimées selon le scénario de maintien du <i>statu quo</i> . La valeur signalée est la somme des émissions provenant du transport, de l'électricité, du pétrole et du gaz, et des secteurs rejetant de grandes quantités d'émissions et tributaires du commerce. <sup>17</sup> Le taux de variation est comparé à celui de 2005.
	Émissions canadiennes de polluants atmosphériques de sources ciblées	Diminution annuelle de la moyenne mobile sur trois ans de toutes les substances suivies pour les deux secteurs	Matières particulaires (MP <sub>10</sub> ) : 244 758 tonnes (une augmentation de 3,6 %) Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) : 1 878 040 tonnes (une augmentation de 3,7 %) Composés organiques volatils (COV) : 1 188 561 tonnes (une augmentation de 1,5 %) Les valeurs signalées sont le total des émissions moyennes sur trois ans des secteurs industriels (y compris la production d'électricité) et des sources mobiles pour la période de 2010 à 2012. Changements de pourcentage par rapport à 2009-2011.
	Qualité de l'air ambiant au Canada : Pourcentage des collectivités ayant remis une déclaration où le Standard pancanadien pour l'ozone troposphérique sur une période de 24 heures de 65 parties par milliard (ppb) a été atteint.	100 %	76 % pour la période de 2010 à 2012 (64 des 84 collectivités ayant remis une déclaration) Dans le cadre de la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air, de nouvelles Normes nationales de qualité de l'air ambiant de 2015 pour l'ozone troposphérique de 63 parties par milliard (ppb) selon la moyenne sur trois ans de la quatrième concentration quotidienne maximale sur une période de 8 heures ont été publiées.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Par l'entremise de son programme Changements climatiques et qualité de l'air, Environnement Canada a continué de gérer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. En 2013-2014, le Ministère a :

- Poursuivi l'élaboration, en consultation avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et les intervenants de l'industrie, des normes de rendement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les principaux secteurs industriels.
- Tiré parti de l'accord des ministres provinciaux et territoriaux pour aller de l'avant avec la mise en œuvre du nouveau Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) en élaborant et en achevant les ébauches de règlements, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les intervenants de l'industrie, des exigences de base relatives aux émissions industrielles pour certains secteurs industriels et types d'équipement utilisé dans les installations industrielles.
- Soutenu l'équipe de négociation sur les changements climatiques du Canada en matière de production de rapports d'inventaire et d'examen des gaz à effet de serre, et les représentants canadiens au Groupe d'étude du Conseil de l'Arctique sur la lutte contre le noir de carbone et le méthane. Les simulations modélisées du climat ont été utilisées lors de la rédaction du rapport technique du Groupe d'étude sur la lutte contre le méthane et du rapport sur le noir de carbone.

<sup>17</sup> Les émissions des trois secteurs industriels sont présentées séparément au sous-programme 3.2.1.

- Continué à rationaliser et à améliorer la collecte et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique par l'entremise du système de [Guichet unique](#)<sup>lvii</sup> d'Environnement Canada. Par l'entremise de ce système, Environnement Canada a recueilli et publié les données de l'[Inventaire national des rejets de polluants](#)<sup>lviii</sup> (INRP) de 2012 en provenance de plus de 7 500 établissements dans l'ensemble du Canada au sujet du rejet, de l'élimination et du recyclage de plus de 300 substances inscrites, et a répondu aux demandes d'assistance (par téléphone et par courriel) de la part de la communauté de déclarants concernant l'INRP et le Guichet unique. Le Ministère a continué de préparer et de publier chaque année les inventaires nationaux du Canada concernant les [émissions de gaz à effet de serre](#)<sup>lix</sup> et les polluants atmosphériques. Ces renseignements faisant autorité sont consultables à l'échelle nationale, pour chaque province et territoire du Canada, par établissement et par secteur de l'économie canadienne. Les inventaires permettent d'éclairer la prise de décisions des initiatives politiques et de réglementation, d'effectuer le suivi des progrès relatifs à la réduction des émissions et sont soumis aux Nations Unies conformément aux exigences de déclaration internationales du Canada. Ces travaux appuient également plusieurs indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement.
- Dirigé l'organisation d'une réunion interministérielle sur les initiatives fédérales liées à la fracturation hydraulique, donnant l'occasion à 75 scientifiques et analystes des politiques de six ministères d'échanger des renseignements au sujet de l'ensemble actuel des sciences, des recherches, des politiques et des travaux réglementaires du fédéral concernant cet enjeu important.
- Élaboré et publié des prévisions relatives aux gaz à effet de serre d'ici 2020 dans la troisième publication annuelle du [rapport Tendances en matière d'émissions au Canada](#)<sup>lx</sup>. En outre, pour la première fois, des prévisions jusqu'en 2030 ont été mises au point et publiées dans [le sixième rapport du Canada et le premier rapport biennal](#)<sup>lxi</sup> à l'occasion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le modèle énergie-émissions-économie du Canada (MCE3) a été utilisé pour établir ces prévisions. De même, la gamme de modèles du flux de trésorerie, de modèles informatisés d'équilibre général et de modèles d'évaluation intégrée du Ministère a également été utilisée pour faciliter l'analyse économique des initiatives gouvernementales sur la qualité de l'air à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère a continué de faire en sorte que l'INRP demeure un moyen fiable et pertinent pour suivre les rejets de polluants au Canada en révisant la liste afin de déterminer où des ajouts, des suppressions et des modifications de seuil permettraient de mieux appuyer les programmes ministériels (p. ex., Plan de gestion des produits chimiques) et en organisant un atelier avec les utilisateurs des données de l'INRP.

### **Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air**

#### **Description du sous-programme**

Ce programme a été mis sur pied pour élaborer des approches propres à chaque secteur afin de réglementer les polluants atmosphériques et de contrôler les émissions de gaz à effet de serre, de même que pour faire la promotion d'approches fondées sur la science permettant l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux règlements. Les activités du programme se concentrent sur la réduction des émissions provenant des industries, du transport, des produits commerciaux et des biens de consommation. Les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre constituent des menaces importantes pour la santé et le bien-être des Canadiens et ont des répercussions négatives importantes sur l'environnement, l'économie et la qualité de vie. Des consultations avec l'industrie, les gouvernements provinciaux, les autres ministères fédéraux et les autres intervenants sont tenues dans le cadre du processus continu d'élaboration, de mise à jour et de mise en œuvre de normes et de règlements efficaces.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
106 392 912	99 335 539	-7 057 373

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
644	593	-51

**Résultats du rendement**

**Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air**

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre provenant des secteurs réglementés ou ciblés	Émissions industrielles canadiennes de : matières particulaires 10 (MP <sub>10</sub> ); dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ); oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ); composés organiques volatils (COV) et mercure (Hg)	Les cibles seront définies lorsque le règlement relatif aux polluants atmosphériques sera terminé.	MP <sub>10</sub> : 179 433 tonnes (une augmentation de 6 %) SO <sub>x</sub> : 1 173 019 tonnes (une diminution de 6 %) NO <sub>x</sub> : 815 478 tonnes (une diminution de 3 %) COV : 721 213 tonnes (une augmentation de 1 %) Hg : 2 717 kg (une diminution de 19 %) Les valeurs signalées sont la moyenne sur trois ans des émissions provenant des secteurs industriels (y compris la production d'électricité) pour la période de 2010 à 2012. Changements de pourcentage par rapport à 2009-2011.
	Émissions canadiennes des véhicules de transport de : matières particulaires 10 (MP <sub>10</sub> ); oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ); composés organiques volatils (COV) et monoxyde de carbone (CO)	Les cibles seront définies lorsque le règlement relatif aux polluants atmosphériques sera terminé.	MP <sub>10</sub> : 65 325 tonnes (une diminution de 3 %) NO <sub>x</sub> : 1 062 562 tonnes (une diminution de 4 %) COV : 467 348 tonnes (une diminution de 5 %) CO : 6 285 183 tonnes (une diminution de 3 %) Les valeurs signalées sont la moyenne sur trois ans des émissions provenant de toutes les sources mobiles pour la période de 2010 à 2012. Changements de pourcentage par rapport à 2009-2011.
	Les émissions industrielles canadiennes de gaz à effet de serre (éq. CO <sub>2</sub> ) en mégatonnes (Mt)	Les cibles seront déterminées selon l'approche spécifique par secteur.	Production d'électricité : 86 Mt (une diminution de 29 %) Pétrole et gaz : 173 Mt (une augmentation de 8,8 %) Secteurs à forte intensité d'émissions et tributaires du commerce : 78 Mt (une diminution de 12 %) Les émissions déclarées concernent l'année 2012 pour les secteurs faisant partie de l'approche sectorielle d'Environnement Canada. Les changements de pourcentage sont comparés à ceux de 2005.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

### *Gestion des émissions de gaz à effet de serre*

- A réalisé des progrès relatifs à l'approche réglementaire sectorielle en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour atteindre la cible de réduction nationale d'ici 2020.
- A procédé à l'élaboration et la mise au point des règlements visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de véhicules lourds; la réalisation des progrès pour les travaux réglementaires relatifs à d'autres principaux secteurs industriels émetteurs. Une fois mis en œuvre, ce règlement permettra non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais fournira également les avantages combinés reliés à l'amélioration de la qualité de l'air. Ces travaux reposent sur l'élaboration d'un certain nombre de résumés des études d'impact de la réglementation sur les secteurs industriel, des transports et de l'énergie.
- A bénéficié de l'engagement actif et soutenu avec d'autres organismes fédéraux, d'autres provinces, d'autres territoires et d'autres intervenants au cours de l'élaboration d'approches réglementaires en matière de gaz à effet de serre pour des secteurs donnés. Dix groupes de travail des intervenants se sont réunis régulièrement au cours de l'année 2013-2014, y compris des représentants des secteurs industriels des engrais à l'azote et à la potasse, des produits chimiques, de l'aluminium, du ciment, des pâtes et papiers, de la chaux, de la fusion des métaux communs, des boulettes de minerai de fer et du fer et de l'acier. L'adoption d'une approche coordonnée et efficace était essentielle durant l'élaboration de ces approches réglementaires, étant donné que, souvent, les mêmes organisations et les individus sont consultés sur des enjeux multiples et reliés.

### *Gestion de la qualité de l'air*

Le Ministère a entrepris des activités de recherche et de surveillance et a procédé à l'élaboration d'instruments réglementaires et de nouvelles normes pour appuyer la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) et en plus d'avoir entrepris d'autres efforts visant à résoudre les problèmes de qualité de l'air. À cette fin, le Ministère a :

- Rédigé l'ébauche du *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques*, ce qui permettra de mettre en œuvre des normes de rendement en matière de polluants atmosphériques provenant de chaudières et de fours industriels indépendants, les moteurs alternatifs stationnaires et les fours utilisés lors de la fabrication de ciment.
- Continué de collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants afin d'élaborer d'autres règlements et instruments réglementaires.
- Élaboré des Normes nationales de qualité de l'air ambiant (NNQAA) pour les matières particulaires fines et l'ozone troposphérique; les nouvelles normes ont été publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* (mai 2013).
- Fourni des données, des renseignements, des cartes et de l'expertise relatifs à la surveillance, ainsi que des estimations provenant du modèle de la qualité de l'air pour l'évaluation du statut environnemental du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) du Ministère au Canada. L'évaluation continue des deux substances appuie l'élaboration de nouvelles NNQAA pour le NO<sub>2</sub> et le SO<sub>2</sub>.
- Élaboré un cadre de modélisation complet des écosystèmes pour la gestion du mercure qui lui permet de prévoir l'impact des changements dans les émissions de mercure sur les niveaux de mercure dans les principales composantes de l'écosystème. Les résultats ont clarifié la position du Canada lors des négociations de la Convention sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement et seront publiés dans la première évaluation exhaustive du mercure : l'Évaluation scientifique du mercure au Canada (2014). Le Ministère a dirigé le Global Assessment of Precipitation Chemistry and Deposition de l'Organisation météorologique mondiale, qui a été publié en 2013.

### Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre provenant des secteurs industriels (y compris l'énergie). Les activités clés du programme comprennent notamment : effectuer de la surveillance, des rapports, de la recherche, des vérifications, de la modélisation et des évaluations scientifiques sur les niveaux actuels et futurs de polluants atmosphériques et d'émissions de gaz à effet de serre afin d'améliorer la gestion des risques et d'appuyer les normes, les règlements et autres instruments de gestion du risque; respecter les exigences nationales de rapport en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* ainsi que les exigences internationales de rapport en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; fournir des renseignements aux Canadiens et aux décideurs au sujet des impacts environnementaux et des risques éventuels pour la santé que comportent les polluants atmosphériques; élaborer une annexe à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air en vue de réduire les mouvements transfrontaliers de matières particulaires; élaborer, concevoir et mettre en œuvre des normes, des règlements et d'autres instruments de gestion du risque pour gérer les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre qui peuvent comprendre l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de conformité. Des consultations avec des représentants de l'industrie, les gouvernements provinciaux, les autres ministères fédéraux et les autres intervenants sont tenues dans le cadre du processus continu d'élaboration, de mise à jour et de mise en œuvre de règlements efficaces. Ce programme comprend également la coordination interministérielle du Cadre horizontal de gestion, de responsabilisation et de rapport pour appuyer le Programme de l'air pur.<sup>18</sup>

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
85 794 455	76 012 061	-9 782 394

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
482	410	-72

¶

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les secteurs industriels respectent les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre afin de se conformer aux règlements nouveaux ou modifiés avant la date exigée.	Pourcentage des installations industrielles ciblées ayant atteint leurs cibles de rendement en matière d'émissions de gaz à effet de serre	À déterminer	Le <i>Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone – secteur de l'électricité thermique au charbon</i> a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en 2012. Les normes en matière de rendement entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet 2015. Des règlements concernant les gaz à effet de serre à l'intention d'autres secteurs industriels sont en cours d'élaboration. Les renseignements concernant la production de rapports seront disponibles lorsque des règlements seront en vigueur.
Les secteurs industriels respectent les niveaux d'émissions de	Pourcentage des installations industrielles ciblées ayant respecté leur exigence réglementaire en	À déterminer	Des règlements sur les émissions de polluants atmosphériques pour les secteurs industriels et l'équipement étaient en cours d'élaboration en 2013-2014. Aucun n'est actuellement en vigueur.

<sup>18</sup> Les descriptions de programme ont été développées en 2012 et ne reflètent pas les mesures de réduction des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2012.

polluants atmosphériques afin de se conformer aux règlements nouveaux ou modifiés avant la date exigée.	matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques		Les renseignements concernant la production de rapports seront disponibles lorsque les règlements seront en vigueur.
---	--	--	--

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La contribution à l'élaboration en cours d'approches réglementaires des gaz à effet de serre (GES) pour les secteurs industriels du pétrole et du gaz, de la production d'électricité à partir du gaz naturel et les secteurs industriels à forte intensité d'émissions et tributaires du commerce, et mise en œuvre du règlement visant la production d'électricité à partir du charbon.
- La collaboration continue avec les provinces et les territoires pour la mise en œuvre d'un cadre de gestion de la qualité de l'air par l'entremise de zones atmosphériques locales et de bassins atmosphériques régionaux et la conformité aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, en vertu du Système de gestion de la qualité de l'air du Canada.
- La mise en place des règlements pour le projet de *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques* concernant la mise en place d'exigences relatives aux chaudières et aux fours industriels, aux moteurs stationnaires et au secteur de la fabrication de ciment – en plus de l'ébauche des règlements visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques pour les autres secteurs.
- L'ébauche d'instruments visant la mise en œuvre d'exigences de base relatives aux émissions industrielles pour divers secteurs et mise au point de l'ébauche d'un code de pratique pour les secteurs de l'aluminium et de l'alumine, ainsi que du fer et de l'acier, qui recommande les meilleures pratiques de réduction des émissions de polluants atmosphériques.
- L'établissement de nouveaux sites de surveillance des gaz à effet de serre et des aérosols afin d'améliorer la surveillance de base et la compréhension des influences des régions sources, pour répondre à un certain nombre d'obligations canadiennes et internationales.
- L'amélioration du modèle climatique du système terrestre du Canada en ajoutant de nouveaux processus du cycle du carbone et une meilleure représentation des polluants climatiques de courte durée de vie.
- L'élaboration du Rapport d'inventaire national des gaz à effet de serre au Canada pour répondre aux exigences nationales et internationales en matière de production de rapports; la soumission de l'Inventaire sur les émissions de polluants atmosphériques du Canada à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et sa publication sur le [site Web](#)<sup>lxiii</sup> du Ministère.
- La mise en œuvre continue du Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance des sables bitumineux, comprenant notamment l'installation et l'utilisation des sites de surveillance à long terme de l'air ambiant, et a entrepris une campagne estivale de mesure intensive à court terme afin d'améliorer la compréhension des bassins atmosphériques régionaux.

### Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports

#### Description du sous-sous-programme

Ce programme vise à réduire les émissions provenant du transport (véhicules, moteurs et carburants, y compris les biocarburants). Ces objectifs seront atteints par l'élaboration, l'application et l'administration de règlements en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Les activités clés du programme comprennent l'élaboration de règlements sur les émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules légers et véhicules lourds; l'élaboration de règlements sur les polluants de l'air provenant de divers véhicules, moteurs et carburants, y compris les biocarburants; l'administration de ces règlements, y compris l'analyse et la vérification des émissions pour assurer la conformité aux normes; les activités de recherche sur les émissions et l'élaboration de méthodes d'essai et la collaboration avec les partenaires en vue de réduire les émissions de sources maritimes.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
18 773 553	22 427 873	3 654 320

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
145	177	32

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des émissions de gaz à effet de serre des nouveaux véhicules, moteurs et carburants vendus au Canada	Taux de conformité aux normes définies dans le <i>Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers</i> , dont : (i) normes relatives aux émissions des véhicules individuels, et (ii) normes moyennes d'émissions de GES établies pour les parcs	100 % pour chaque année modèle	(i) 100 % pour l'année modèle 2011 (selon les données disponibles les plus récentes)  (ii) L'analyse des données relatives aux normes sur les émissions moyennes des parcs pour l'année modèle 2011 n'est pas encore terminée.
Réduction des émissions de polluants atmosphériques des nouveaux véhicules, moteurs et carburants vendus au Canada	Les émissions moyennes d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) en g/mille pour les véhicules routiers légers neufs vendus au Canada (par année modèle)	0,07 g/mille pour chaque année à partir de 2011 jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles normes du groupe 3	Le niveau moyen des émissions de NO <sub>x</sub> des parcs de véhicules légers (selon les données disponibles les plus récentes) pour l'année modèle 2011 était d'environ 0,065 g/mille, soit près de 8 % de moins que la norme.



## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- Le début de la mise en œuvre de la version finale du *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs* pour les années modèles 2014 et ultérieures. Les émissions ont été établies par l'entremise de consultations avec des intervenants.
- La mise en œuvre continue du *Règlement sur les émissions de gaz à effet des automobiles à passagers et des camions légers* pour les années modèles 2011 à 2016; la réalisation d'un système de déclaration électronique en ligne afin d'appuyer la conformité.
- La poursuite du travail relatif à l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les automobiles à passagers et des camions légers* pour les années modèles 2017 et ultérieures (il devrait être publié en 2014), notamment à la suite de la mobilisation continue des intervenants.
- La publication d'un avis d'intention (Partie I de la *Gazette du Canada*) concernant les règlements prévus pour limiter davantage les émissions de polluants atmosphériques contribuant au smog provenant des nouvelles voitures et des nouveaux camions légers et à réduire la teneur en soufre de l'essence, en harmonie avec les normes du groupe 3 proposées par les États-Unis.
- La collaboration avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis pour guider l'élaboration des normes communes d'émissions pour les véhicules légers et lourds et leurs moteurs, afin de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre; la mesure des émissions de carbone noir provenant de navires (pour appuyer les activités de l'Organisation maritime internationale), de véhicules légers et de moteurs d'aéronefs en vue d'améliorer l'inventaire du carbone noir du secteur des transports.
- Le soutien continu de la réduction des polluants atmosphériques provenant du secteur maritime, notamment par la réalisation de recherche scientifique et politique et par les conseils fournis à la délégation de l'Organisation maritime internationale du Canada.
- La collaboration avec les provinces et les territoires en vertu du Groupe de travail sur les sources mobiles du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) pour améliorer le partage de l'information concernant les émissions du transport. Les ministres membres du CCME ont approuvé un plan d'action triennal concernant le transport, qui s'appuie sur des initiatives réglementaires et des politiques.

### Sous-sous-programme 3.2.1.3 : Secteur des produits de consommation et commerciaux

#### Description du sous-sous-programme

Le programme pour le secteur des biens de consommation et des produits commerciaux vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques des biens de consommation et des produits commerciaux. Cet objectif sera atteint par l'élaboration et l'application de règlements et d'autres mesures en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (partie 5 : Contrôle des substances toxiques). Les activités clés du programme comprennent notamment : élaborer et mettre en œuvre des instruments réglementaires et volontaires pour contrôler les émissions de polluants atmosphériques et de substances nocives (composés organiques volatils); et définir un plan stratégique pour orienter les mesures dans d'autres secteurs des biens de consommation et des produits commerciaux pour la prochaine phase de mise en œuvre de mesures réglementaires et non réglementaires. L'exécution du programme peut inclure Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 824 904	895 605	-929 299

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
17	6	-11

**Résultats du rendement**

Sous-sous-programme 3.2.1.3 : Secteur des produits de consommation et commerciaux			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des composés organiques volatils provenant des produits commerciaux et de consommation réglementés	Pourcentage de réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) dans les secteurs réglementés : (i) finition automobile; (ii) enduits pour bâtiments	(i) 40 % d'ici 2013  (ii) 28 % d'ici 2014	Produits de finition automobile : Les résultats de l'enquête menée en 2012 ont indiqué que les cibles ont été respectées (réduction de 61 % par rapport aux niveaux de 2003). Néanmoins, des essais de suivi en laboratoire sur un nombre limité de produits ont révélé que peu de produits mis à l'essai en 2013-2014 respectaient les limites de concentration réglementées. Cela indique le besoin de compléter les calculs théoriques par des mesures de mise en œuvre pour faire en sorte que les cibles soient atteintes.  Les résultats relatifs aux revêtements architecturaux seront déclarés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2014-2015.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

En 2013-2014, le Ministère a continué de cibler des mesures de contrôle concernant les composés organiques volatils (COV) se trouvant dans certains produits de consommation et produits commerciaux. Le secteur des solvants (à l'exception des émissions provenant du secteur du pétrole et du gaz) a produit environ 33 % de toutes les émissions de composés organiques volatils. Les règlements concernant les secteurs de l'architecture et de l'automobile gèrent 20 % de ces émissions; le projet de *Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) de certains produits* gèrera 30 % de plus.

Les points saillants relatifs aux travaux concernant des domaines clés réalisés comprennent notamment :

*Les Révisions apportées au projet de Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) de certains produits*

Le Ministère a publié une enquête à participation volontaire pour recueillir des données sur 130 catégories de produits contenant des composés organiques volatils sur le marché canadien. Les réponses seront analysées et utilisées pour guider l'élaboration de la version révisée du Règlement.

**Bitume fluidifié**

L'élaboration d'un projet de code de pratique pour la réduction des émissions de composés organiques volatils découlant de l'utilisation de bitume fluidifié et d'émulsion de bitume (le code) a fait l'objet de discussions avec l'Association des transports du Canada et le Comité permanent sur la législation en 2013. Le code conseillera le secteur du bitume au sujet des mesures susceptibles de contribuer à la réduction des émissions de composés organiques volatils provenant du bitume fluidifié et de l'émulsion de bitume (une

réduction potentielle 5 000 tonnes par année) afin de réduire les préoccupations en matière de santé et d'environnement au Canada.

*Définition de composés organiques volatils en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE 1999)*

En 2013, le Ministère a publié un document de consultation sur le projet de décret relatif à l'ajout de composés à la liste d'exclusion de la définition des composés organiques volatils de la LCPE (1999) pour en assurer la cohérence avec l'Environmental Protection Act des États-Unis. La proposition permettra d'assurer des règles du jeu équitables pour les fabricants et les importateurs de produits contenant ces composés, d'éviter que les exigences varient d'une administration à l'autre, et d'offrir une plus grande variété de composés qui répondent à la réglementation sur les composés organiques volatils.

L'harmonisation avec les mesures de gestion des risques d'autres régions (dans la mesure du possible) est importante, compte tenu de l'intégration du marché en Amérique du Nord.

### **Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air**

#### **Description du sous-programme**

Ce programme vise l'élaboration et la mise en œuvre d'ententes bilatérales et internationales relatives aux émissions de polluants atmosphériques et aux émissions mondiales de gaz à effet de serre et coordonne également la participation du Canada, sa politique et ses prises de positions quant aux négociations ayant lieu à des forums internationaux pertinents à l'échelle mondiale. Les activités de ce programme comprennent notamment la mise en œuvre du Dialogue États-Unis – Canada sur l'énergie propre, un mécanisme qui vise à appuyer la collaboration bilatérale en matière de technologies d'énergie propre et à trouver des solutions afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour accélérer la transition vers une économie faible en carbone; des travaux collaboratifs et une mise en œuvre permanente en vertu de la Commission nord-américaine pour une Collaboration environnementale afin d'appuyer la priorité liée aux changements climatiques et à une économie faible en carbone ; la participation à des forums internationaux, comme le Protocole de Montréal et à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et leur mise en œuvre permanente, afin de tirer parti des mesures mondiales et transfrontalières visant à réduire le smog, les pluies acides et les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone. L'harmonisation accrue, en collaboration avec d'autres ministères, des programmes internationaux aux priorités nationales dans le cadre d'ententes comme l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE) et le Sommet des leaders nord-américains; la participation aux forums appropriés en vue de négocier un accord international sur les changements climatiques en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin d'atteindre un accord qui soit contraignant et exhaustif; et l'engagement dans des processus et des ententes de partenariats internationaux afin d'améliorer nos positions et objectifs de négociation dans le cadre de la CCNUCC, y compris la participation à la Coalition pour le climat et l'air pur afin de réduire les polluants climatiques de courte durée.

#### **Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
16 462 444	16 947 698	485 254

#### **Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
47	35	-12

## Résultats du rendement

Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles	Résultats réels
Les négociations et accords internationaux sur les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre correspondent aux priorités et aux intérêts du Canada	Pourcentage des objectifs définis à atteindre dans le cadre des négociations ou accords internationaux qui ont été atteints en grande partie ou en totalité	Négociations : 50 % d'ici 2013-2014  Accords : 50 % d'ici 2013-2014	Négociations : 71 % Accords : Aucun accord n'a été conclu en 2013-2014. Les objectifs de négociation du Canada sur l'accord sur les changements climatiques de 2015 ont été entièrement atteints. Certains objectifs pour l'année n'ont pu être réalisés en raison de problèmes relatifs aux procédures — qui ne relèvent pas du Canada — touchant une réunion. Ces problèmes ne devraient pas entraver les progrès réalisés en vue d'un accord à conclure d'ici 2015.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La promotion des objectifs du Canada en matière de changements climatiques lors de la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#)<sup>lxiii</sup> (CCNUCC) (en anglais seulement) en :
  - Participant à la 19<sup>e</sup> Conférence des Parties en Pologne, créant le mouvement vers la conclusion d'un nouvel accord international ambitieux sur les changements climatiques comprenant tous les grands émetteurs;
  - Respectant les obligations de déclaration du Canada en vertu de la CCNUCC en soumettant le Rapport d'inventaire national des gaz à effet de serre et en facilitant la préparation du [sixième rapport du Canada et le premier rapport biennal](#)<sup>lxiv</sup>;
  - Supervisant et en effectuant le suivi d'initiatives réalisées dans le cadre de l'investissement de 1,2 milliard de dollars de [financement accéléré](#)<sup>lxv</sup>;
- La collaboration avec les États-Unis et le Mexique afin de soumettre une proposition de modification visant l'inclusion d'une réduction graduelle des hydrofluorocarbures (HFC) dans le cadre du Protocole de Montréal et a mené des consultations nationales sur la révision du *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (1988)*.
- La participation active à la gouvernance de la Coalition pour le climat et l'air pur, notamment par la supervision du fonds d'affectation spéciale, auquel le Canada contribue de façon importante.
- La contribution au travail du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et à l'Institut interaméricain de recherche sur les changements à l'échelle du globe, notamment dans le cadre du [Cinquième Rapport d'évaluation](#)<sup>lxvi</sup>.
- La participation au groupe de travail sur le carbone noir et le méthane du Conseil de l'Arctique pour faire avancer une initiative prioritaire de réduction de ces polluants climatiques de courte durée de vie dans l'Arctique.
- La participation active à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en étant présent à la 51<sup>e</sup> séance du Groupe de travail sur les stratégies et l'examen, et à la 32<sup>e</sup> séance des réunions de l'Organe exécutif, en s'assurant que les intérêts du Canada soient protégés.
- La prestation de la contribution annuelle du Canada à la Commission de coopération environnementale (2,55 millions de dollars américains pour 2013-2014) afin de financer les efforts de lutte contre les émissions de carbone noir, de comprendre le rôle des écosystèmes côtiers et nos forêts en tant que puits de carbone, de perfectionner la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord, d'améliorer la qualité de l'air intérieur pour les communautés autochtones, et de créer un inventaire des émissions nationales en ligne. (Voir le [Plan opérationnel pour 2013 et 2014](#)<sup>lxvii</sup>.)

Le Ministère a également poursuivi la collaboration bilatérale avec ses partenaires internationaux, notamment avec les États-Unis, le Mexique et d'autres pays clés par l'entremise de mécanismes concrets et en cours, notamment :

- Le [Dialogue États Unis–Canada sur l'énergie propre](#)<sup>lxviii</sup>, afin d'appuyer la collaboration gouvernementale dans le cadre de plus de 30 initiatives relatives aux technologies énergétiques propres décrites dans son [Plan d'action II](#)<sup>lxix</sup>.
- L'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, afin de réduire les mouvements transfrontaliers des polluants atmosphériques, en particulier de ceux qui contribuent aux pluies acides et au smog.
- L'Évaluation Canada-États-Unis portant sur le transport frontalier des particules de 2004 en vue d'établir les fondements scientifiques pour la poursuite de discussions bilatérales.
- Le Groupe de travail environnemental du Partenariat Canada-Mexique.

### Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale

#### Description du sous-programme

Ce programme fournit des analyses éclairées d'experts en matière de science environnementale et de technologie, l'évaluation et la gestion de programmes en appui aux décisions d'investissement et à l'élaboration de politiques et de règlements du gouvernement du Canada dans des technologies favorisant l'air pur et la réduction des gaz à effet de serre. Au nombre des principales activités, mentionnons : suivi des activités du programme Technologies du développement durable Canada (TDDC) et de nombreux autres programmes en sciences et technologies liés à la technologie propre et fourniture d'analyses éclairées d'experts en la matière et d'évaluations afin de faire avancer les technologies écologiques pour s'assurer d'atteindre les priorités du gouvernement, comme la qualité de l'air, les changements climatiques et l'infrastructure relative à l'environnement et activités d'évaluation.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
56 654 471	8 834 790	-47 819 681*

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
39	53	14

#### Résultats du rendement

Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des émissions grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies environnementales	Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre (équivalents CO <sub>2</sub> ) permise par les projets de technologie environnementale financés	12,5 Mt d'ici 2015	3,15 Mt en 2013 Cette valeur représente la totalité des réductions annuelles déclarées comme atteintes pour tous les projets par Technologies du développement durable Canada et par le Fonds municipal vert, de leurs débuts jusqu'aux rapports annuels les plus récents.
	Réduction annuelle des émissions de polluants atmosphériques (principaux contaminants)	21,8 kt d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) d'ici 2025 0,8 kt d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) d'ici 2025	Les réductions annuelles pour 2013 sont estimées à : 3,3 kt pour les émissions de NO <sub>x</sub>

	atmosphériques) permise par les projets de technologie environnementale financés	1,36 kt de matières particulaires (MP) d'ici 2025 2,3 kt de composés organiques volatils (COV) d'ici 2025  0,9 kt de monoxyde de carbone (CO) d'ici 2025	6,2 kt pour les émissions de SO <sub>x</sub> 0,5 kt pour les émissions de matières particulaires 0,1 kt pour les émissions de composés organiques volatils Ces valeurs sont principalement dues à des réductions déclarées par Technologies du développement durable Canada. Le Fonds municipal vert a également déclaré des réductions annuelles combinées de 0,45 kt des principaux contaminants atmosphériques, mais des valeurs distinctes pour les substances précises ne sont pas disponibles.
--	--	---	---

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La concentration de son approche sur les technologies environnementales, notamment la rationalisation de l'engagement en vue de compléter les rôles actuels des autres gouvernements et du secteur privé. La promotion et le suivi du rendement des technologies demeurent des préoccupations majeures pour Environnement Canada.
- Le réalignement de ses pratiques de gestion financière afin d'améliorer l'uniformité et la rigueur avec laquelle il supervise les programmes de technologie environnementale (p. ex., en rendant plus sévères les exigences en matière de rapports financiers des accords de contribution conclus avec les principaux bénéficiaires de financement, ainsi qu'en exigeant la production de rapports sur les indicateurs environnementaux).

Pour obtenir de plus amples renseignements, voir également les Sous-sous-programmes 3.2.3.1 et 3.2.3.2.

### Sous-sous-programme 3.2.3.1 : Technologies de développement durable

#### Description du sous-sous-programme

Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, en tant que ministères responsables pour le gouvernement fédéral, surveillent les opérations de Technologies du développement durable Canada (TDDC) afin de s'assurer qu'ils respectent les quatre ententes de financement ainsi que la législation de mise en place. TDDC est une fondation sans but lucratif mise sur pied par le gouvernement du Canada, qui finance et appuie le développement et la démonstration de technologies écologiques. TDDC gère deux fonds qui visent le développement et la démonstration de solutions technologiques novatrices : le Fonds Technologies du DD<sup>MD</sup> de 590 millions de dollars<sup>19</sup>, qui appuie les projets portant sur les changements climatiques, la qualité de l'air, l'assainissement de l'eau et du sol; et le Fonds des biocarburants de la prochaine génération<sup>MD</sup> de 500 millions de dollars, qui appuie l'établissement de grandes installations de démonstration, les premières du genre, pour la production de carburants renouvelables de la prochaine génération. La Fondation TDDC relève du Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles Canada. La Fondation reçoit un financement fédéral d'Environnement Canada (50 %) et de Ressources naturelles Canada (50 %).

<sup>19</sup> Les montants pour le Fonds Technologies du DD<sup>MD</sup> et le Fonds des biocarburants de la prochaine génération<sup>MD</sup> ont été révisés respectivement à 915 millions de dollars et 225 millions de dollars.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
50 156 743	85 439	-50 071 304

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
2	1	-1

**Résultats du rendement**

Sous-sous-programme 3.2.3.1 : Technologies de développement durable			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des émissions grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies environnementales financées par le Fonds de technologies du DD <sup>MD</sup>	Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre (équivalents CO <sub>2</sub> ) permise par les technologies environnementales financées par le Fonds de technologie du DD <sup>MD</sup>	12 Mt d'ici 2015	2,8 Mt par année, tel qu'il est indiqué dans le rapport annuel de 2013 de Technologies du développement durable Canada (TDDC)
	Réduction annuelle des émissions de polluants atmosphériques (principaux contaminants atmosphériques) permise par les technologies environnementales financées par le Fonds de technologie du DD <sup>MD</sup>	20 kt d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) d'ici 2025 0,2 kt d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) d'ici 2025 1,3 kt de matières particulaires (MP) d'ici 2025	D'ici 2015, pour 87 projets, TDDC prévoit des réductions annuelles de : 3,3 kt pour les émissions de NO <sub>x</sub> 6,2 kt pour les émissions de SO <sub>x</sub> 0,5 kt pour les émissions de matières particulaires 0,1 kt pour les émissions de composés organiques volatils.
Investissements du secteur privé et de gouvernements autres que fédéral en technologies environnementales	Proportion du financement du projet obtenu d'autres sources par rapport au financement du Fonds de technologie du DD <sup>MD</sup>	Supérieur à 2:1 pour l'ensemble du portefeuille En cours	2,14:1 en 2013  Technologies du développement durable Canada a alloué un financement de 102 millions de dollars à des projets auxquels des fonds de subvention de 219 millions de dollars avaient été accordés.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2013-2014, par l'entremise de son programme Technologies du développement durable, le Ministère a collaboré avec Ressources naturelles Canada dans le cadre de l'élaboration d'un nouvel accord de financement régissant le fonds Technologies du développement durable<sup>MC</sup>. L'accord reflète l'annonce du budget de 2013 comprenant 325 millions de dollars de nouveau financement sur huit ans afin de continuer de financer le développement et la démonstration de technologies propres qui augmentent l'efficacité des entreprises et contribuent au développement économique durable. Les projets financés par TDDC offrent aux Canadiens des avantages économiques, environnementaux et relatifs à la santé dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des changements climatiques. Le nouveau financement servira d'instrument de politique efficace pour le gouvernement fédéral lors de la création et de la démonstration de technologies propres.

Le [rapport annuel de 2013 de Technologies du développement durable Canada](#)<sup>lx</sup> indique que les réductions estimées des émissions de gaz à effet de serre totales annuelles prévues pour 2015 (attribuables

aux projets financés par TDDC depuis ses débuts) ont été révisées pour se situer entre 6 et 12 mégatonnes. Des 98 projets achevés avant 2014, 65 ont déclaré des réductions d'émissions réelles annuelles d'environ 2,8 mégatonnes.

### Sous-sous-programme 3.2.3.2 : Innovation dans la technologie environnementale

#### Description sous-sous-programmes

Ce programme fournit des analyses éclairées d'experts en matière de science environnementale et de technologie et assure la gestion et l'évaluation de programmes. Au nombre de ses principales activités, mentionnons : prestation de conseils et réalisation d'évaluations sur le rendement environnemental (bienfaits et conséquences) des technologies propres sur la base du cycle de vie et appui aux comités directeurs interministériels pour définir les priorités et assurer la gouvernance des activités des fonds visant à appuyer les technologies propres. Ces dernières comprennent la prestation de conseils éclairés, l'établissement de critères pour orienter les décisions de financement et l'évaluation des résultats environnementaux des projets financés. La surveillance et le soutien sont offerts à une gamme de programmes de S et T, dont : le Programme de recherche et de développement énergétiques (PRDE), le Fonds pour l'énergie propre (FEP), l'Initiative écoÉNERGIE (écoÉ), le Fonds municipal vert (FMV), les Applications technologiques stratégiques des technologies génomiques dans le fonds pour domaine de l'environnement (ASTGE) et les Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (CCATE). Le programme gère également le Programme de vérification des technologies environnementales (PVTE), qui propose la validation et la vérification indépendante des technologies propres.<sup>20</sup>

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
6 497 728	8 749 351	2 251 623

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
37	52	15

#### Résultats du rendement

Sous-sous-programme 3.2.3.2 : Innovation dans la technologie environnementale			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des émissions obtenue par la mise en œuvre de technologies environnementales recevant une certification dans le cadre du programme de vérification des technologies environnementales du Canada	Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre (équivalents CO <sub>2</sub> ) et de polluants atmosphériques (principaux contaminants atmosphériques [PCA]) permise par les technologies recevant une certification dans le cadre du programme de vérification des technologies environnementales du Canada	À déterminer en collaboration avec l'agent de prestation du programme de VTE en 2014-2015	Les données ne sont pas disponibles pour le moment, étant donné que la méthode de collecte des données est en cours d'élaboration.

<sup>20</sup> Les descriptions de programme ont été développées en 2012 et ne reflètent pas les mesures de réduction des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2012.



Réduction des émissions obtenue par la mise en œuvre de projets municipaux soutenus par le Fonds municipal vert	Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre (équivalents de dioxyde de carbone) et de polluants atmosphériques (PCA) obtenue grâce à la mise en œuvre de projets municipaux soutenus par le Fonds municipal vert	100 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2013-2014  100 t PCA d'ici 2013-2014	13 621 tonnes en 2012-2013 La différence entre les réductions des émissions de gaz à effet de serre attendues et réelles peut être principalement attribuée à la mauvaise hypothèse de base d'un projet de production d'énergie et à une erreur de méthodologie de la part du Fonds municipal vert, entraînant des prévisions trop élevées relativement au niveau de réduction.  3,3 t en 2013 La différence entre les réductions des émissions attendues et réelles des principaux contaminants atmosphériques est due au fait que les réductions des émissions des principaux contaminants atmosphériques de tous les projets n'ont pas été déclarées.
---	---	---	--

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La direction de l'élaboration d'une norme, au nom du Canada, pour le Programme de vérification des technologies environnementales (VTE) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO 14034); le commencement du processus par l'entremise du Conseil canadien des normes (approbation obtenue en février 2014). Environnement Canada a été nommé animateur et président du groupe de travail d'experts ISO 14034 pour toute la durée du projet (jusqu'en 2016).
- La réalisation, par Globe Performance Solutions (l'agent de mise en œuvre tiers d'Environnement Canada pour le Programme de VTE), de deux vérifications des technologies environnementales et le début de l'exécution de 10 autres vérifications des technologies (devant être terminées en 2014-2015).
- La facilitation de l'accord de réciprocité conclu entre Globe Performance Solutions et le Bureau de normalisation du Québec sur l'utilisation harmonisée des résultats des vérifications des technologies environnementales concernant les déchets et les eaux usées.

### Programme 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution

#### Description programme

Ce programme contribue à réduire au minimum les dommages causés à l'environnement naturel et à la biodiversité ainsi que les menaces qui les guettent par la promotion et l'application des lois d'Environnement Canada. Les activités du programme touchent la pollution, notamment les substances toxiques, leur rejet dans l'atmosphère, l'eau ou le sol, ainsi que l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui présentent un risque pour l'environnement et/ou la santé des êtres humains. Le programme maintient un contingent d'agents de promotion de la conformité et d'application des lois. Les agents de promotion de la conformité fournissent de l'information aux personnes assujetties à la réglementation au sujet des exigences

prévues par la loi, des avantages de la conformité pour l'économie et l'environnement et des peines éventuelles imposées à ceux qui ne se conforment pas aux lois et règlements. Les activités des agents de mise en application de la loi comprennent la collecte de renseignements, les inspections visant à vérifier la conformité aux lois et règlements, la poursuite d'enquêtes et l'imposition de peines appropriées aux contrevenants. Le programme prévoit également l'analyse de la conformité afin de permettre une rétroaction continue sur la planification et les résultats du programme.

#### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
43 773 701	43 999 770	46 216 846	44 661 876	662 106

#### Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
392	352	-40

#### Résultats du rendement

Programme 3.3: Promotion de la conformité et Application de la loi - Pollution			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles	Résultats réels
Respect des lois et des règlements de lutte contre la pollution gérés par Environnement Canada	Conformité aux exigences réglementaires des règlements sélectionnés.	<i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i> Hausse de 10 % de la conformité en 2016-2017 comparativement à la valeur de référence de 2013-2014	98 % en 2013-2014 Ce taux de conformité est fondé sur l'inspection par les agents d'application de la loi d'Environnement Canada d'usines soumises au <i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i> choisies au hasard. Étant donné que le taux de conformité est supérieur à 90 %, une deuxième mesure ne sera pas réalisée pour ce secteur. Les mesures d'application de la loi relatives au <i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i> se poursuivront, mais cibleront les cas de non-conformité présumée.

#### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

- La réalisation de 7 900 inspections et de 121 enquêtes et la production des rapports correspondants afin de faire respecter le règlement en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] et de la *Loi sur les pêches*. Ces activités ont entraîné la prise de 4 646 mesures d'application de la loi en raison de non-conformité, des mesures comprenant notamment des poursuites, des avertissements écrits et des ordres d'exécution de protection de l'environnement.
- Le nombre de poursuites judiciaires gagnées s'élève à 26 et elles ont entraîné des sanctions cumulatives de plus de 2,2 millions de dollars. Lors d'une cause importante (*Loi sur les pêches*), une entreprise a été condamnée à des sanctions totalisant 500 000 \$ pour [l'utilisation illégale d'un pesticide](#)<sup>lxxi</sup> ayant contribué à la mort de homards au Nouveau-Brunswick. D'autres poursuites réussies sont publiées dans les [notifications d'application de la loi](#)<sup>lxxii</sup>.
- La préparation de la mise en œuvre prochaine de règlements et la réalisation des activités concernant 60 règlements, en mettant l'accent sur les 12 règlements prioritaires de la LCPE (1999) et à la *Loi sur les pêches*. Le Ministère a rejoint plus de 27 300 réglementés par des activités de promotion de la conformité.

- La concentration continue de ses efforts de promotion de la conformité sur les petites et moyennes entreprises et les Premières Nations, car celles-ci sont généralement moins en mesure de comprendre la réglementation environnementale et de s'y conformer que les grandes entreprises.
- L'élaboration d'une approche harmonisée pour augmenter le taux de conformité des nettoyeurs à sec en vertu du *Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)*.
- La détermination des secteurs prioritaires et des enjeux nécessitant une attention particulière dans le cadre du Plan national d'application de la loi en fonction des risques, de l'impact sur l'environnement, des antécédents en matière de conformité et des consultations avec les partenaires ministériels internes, INTERPOL et la Commission de coopération environnementale. Les priorités comprennent notamment :
  - l'établissement d'un taux de conformité de base pour le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*;
  - la détermination des sites et des réservoirs de stockage à haut risque (*Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés, Règlement sur les BPC*).
- L'élaboration du *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* ainsi que les politiques internes à l'appui d'un régime de sanctions pécuniaires administratives.

## Services internes

### Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorizations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
198 801 226	189 412 211	205 422 506	205 338 366	15 926 155

### Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
1 537	1 483	-54

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les points saillants relatifs au rendement du Ministère en 2013-2014 comprennent notamment :

#### *Renforcement des relations avec les gouvernements et les intervenants*

- La collaboration avec les provinces et les territoires afin de faire progresser les priorités environnementales partagées, notamment par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

- L'élaboration et l'entretien des partenariats avec les communautés autochtones au moyen de consultations, d'hébergement, de sensibilisation culturelle et de travaux concernant les revendications territoriales à l'échelle régionale.

*Approches novatrices en matière de gestion des ressources humaines et de gérance financière*

- La mise au point d'une nouvelle stratégie de gestion des personnes (2013-2016) pour appuyer le mandat du Ministère, les besoins en matière de gestion des ressources humaines et l'évolution des niveaux de ressources.
- Le dénombrement de ses biens et de son inventaire pour assurer la gérance des biens, faciliter la gestion du cycle de vie et créer une meilleure intégration dans le plan d'investissement du Ministère.
- La mise en œuvre d'un processus normalisé et simplifié de planification des subventions et des contributions qui a accéléré le processus d'approbation des projets.
- L'établissement des processus et des outils de planification pour faciliter l'application uniforme de la nouvelle Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements ministériels.

*Amélioration des stratégies, des produits et des outils de communication*

- La contribution à l'efficacité des services d'appui et à la réduction des coûts associés à ces services grâce à une meilleure communication en ligne (et une réduction de l'impression), à une utilisation accrue des vidéoconférences, et à une stratégie pour maximiser l'utilisation des installations existantes.
- L'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité du site Web du Ministère, notamment en diminuant la quantité de contenu ancien ou redondant.
- L'achèvement de la transformation des services de bibliothèque en bibliothèque virtuelle, fournissant une gamme complète de services à tous les employés à travers le Canada.

*Soutien des opérations de la technologie*

- L'établissement d'un modèle de gouvernance pour Environnement Canada et Services partagés Canada (SPC) en vue d'aborder les priorités du Ministère et la capacité de SPC à produire des résultats.
- La collaboration avec SPC sur les principaux projets de transformation.

*Respect des exigences relatives à la continuité des activités*

- L'élaboration continue de plans de continuité des activités au niveau des directions générales, des régions et des sites pour soutenir la prestation des services essentiels et des fonctions de soutien essentielles; la publication des procédures d'urgence normalisées pour tous les membres du personnel.

*Respect des engagements internationaux*

- L'appui à la Stratégie commerciale mondiale pour assurer que le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement, a contribué à la présidence canadienne du Conseil de l'Arctique concernant les enjeux relatifs au développement durable et à la protection de l'environnement et était vice-président exécutif international pour le Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement.

La contribution à la mise en œuvre au Canada de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement à titre de président de la Commission de coopération environnementale (CCE), supervisant 16 projets dans le cadre du programme de travail coopératif, et appuyant la Commission de coopération environnementale lors de l'attribution de 1,2 million de dollars à 18 projets communautaires.

*Soutien à la surveillance de la gestion*

- Dans le cadre des efforts d'Environnement Canada pour maintenir des fonctions de vérification interne et d'évaluation solides et indépendantes, une tierce partie a réalisé une inspection interne de ses pratiques de vérification interne et une évaluation neutre de la fonction d'évaluation.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### Faits saillants des états financiers

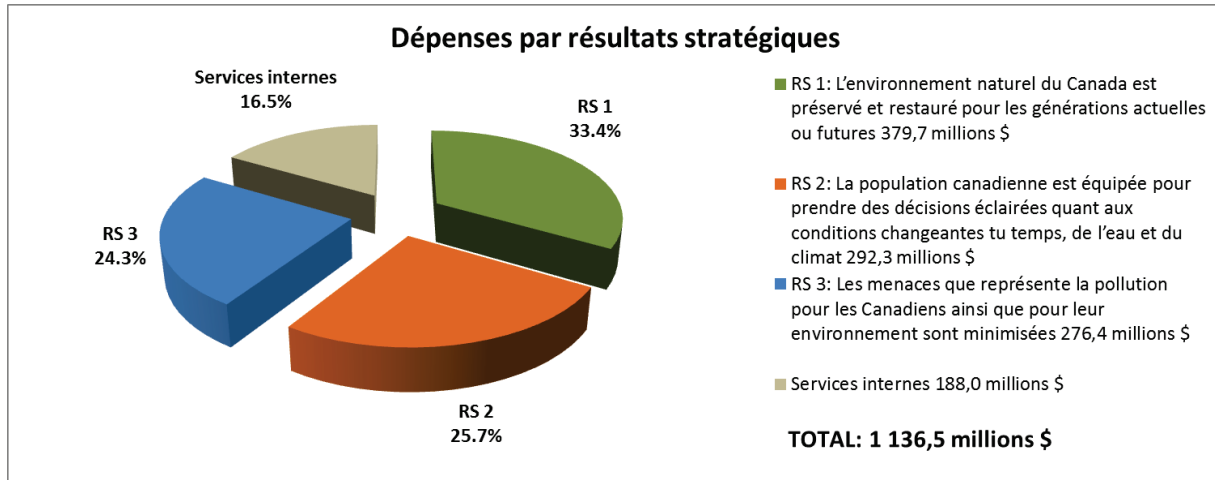
Les principales données financières présentées dans les pages suivantes offrent un aperçu de l'État des résultats et de l'État de la situation financière nette ministérielle ainsi que de l'État de la situation financière d'Environnement Canada. Les états financiers détaillés non audités peuvent être consultés sur le [site Internet](#)<sup>lxiii</sup> d'Environnement Canada.

Environnement Canada					
État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité)					
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014					
(dollars)					
	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écarts (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écarts (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
<b>Total des charges</b>	1 117 123 012	1 136 478 168	1 099 229 288	19 355 156	37 248 880
<b>Total des revenus</b>	65 548 695	90 284 519	84 947 059	24 735 824	5 337 460
<b>Coûts de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts<sup>1</sup></b>	1 051 574 317	1 046 193 649	1 015 397 939	(5 380 668)	30 795 710
<b>Situation financière nette du Ministère</b>	218 922 000	175 438 300	143 642 114	(43 483 700)	31 796 186

<sup>1</sup>En 2012-2013, le coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement comprend une somme de 1 115 710 dollars en dépenses jugées avoir été inscrites par Services partagés du Canada.

### Dépenses par résultats stratégiques

En 2013-2014, les dépenses totales du Ministère par résultat stratégique ont totalisé 1 136,5 millions de dollars (1 099,2 millions en 2012-2013). L'augmentation de 37,2 millions de dollars, soit 3,4 %, est principalement due à la hausse des paiements d'indemnité de cessation d'emploi et autres salaires rétroactifs lors du renouvellement de la convention collective. Cette hausse a été compensée par la fin du financement du programme des espèces en péril et celui relatif à l'initiative de financement accéléré en vertu de l'Accord de Copenhague.

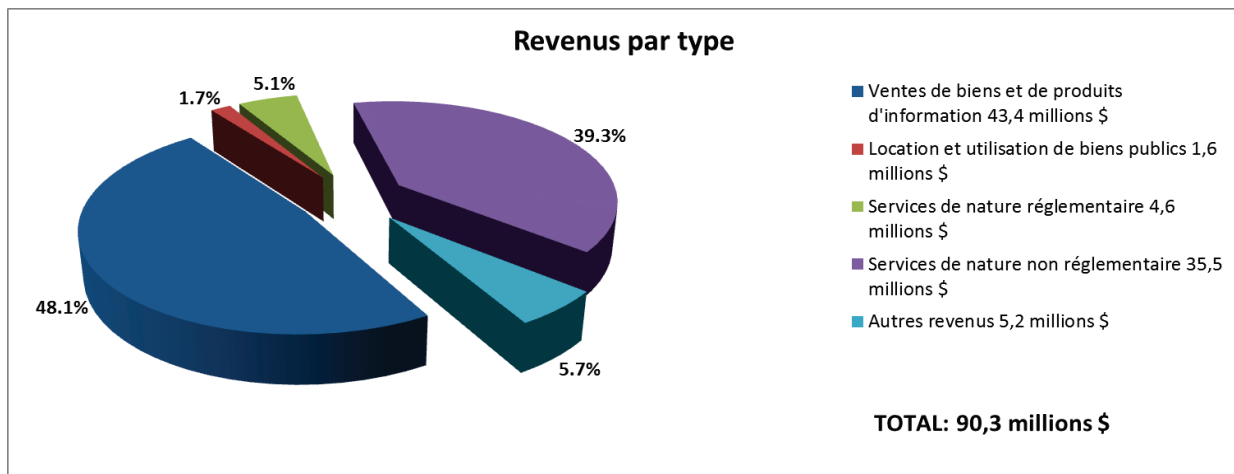


Voir note 15 aux états financiers du Ministère pour la ventilation des dépenses – Information segmentée par articles standards et résultats stratégiques.

## Revenus par type

Les revenus se sont élevés à 90,3 millions pour l'année fiscale 2013-2014 (84,9 millions pour 2012-2013). Ce montant n'inclut pas les 14,5 millions de dollars obtenus du compte du gouvernement. La majorité des revenus qu'a engrangés Environnement Canada pour cette année provient de ses services météorologiques dans le cadre du résultat stratégique 2 – *La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat*, et comprend des items tels que les demandes de permis pour l'immersion en mer, les services météorologiques, les laboratoires hydrauliques et les frais de surveillance des déchets en mer.

La hausse des revenus de 5,3 millions de dollars en 2013-2014, soit 6,4 %, est attribuable aux activités reliées à la surveillance des sables bitumineux.



Voir note 15 aux états financiers du Ministère pour la ventilation des revenus – Information segmentée par articles standards et résultats stratégiques.

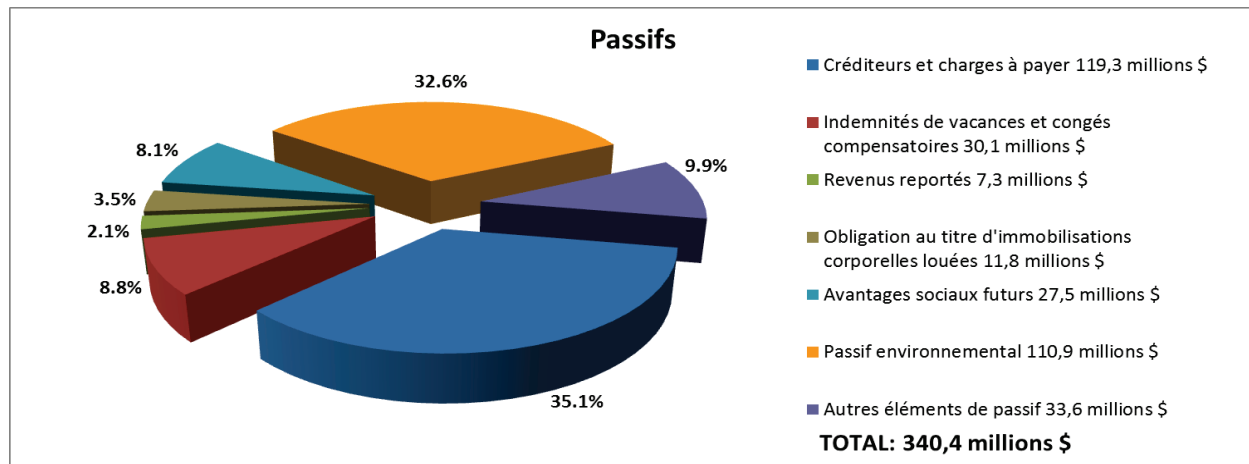
<b>Environnement Canada</b> <b>État condensé de la situation financière (non audité)</b> <b>Au 31 mars 2014</b> <b>(dollars)</b>			
	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-14 moins 2012-2013)
<b>Total des passifs nets</b>	340 429 458	419 224 819	(78 795 361)
<b>Total des actifs financiers nets</b>	130 434 381	163 722 250	(33 287 869)
<b>Dette nette du ministère</b>	209 995 077	255 502 569	(45 507 492)
<b>Total des actifs non financiers</b>	385 433 577	399 144 013	(13 710 436)
<b>Situation financière nette du ministère</b>	175 438 500	143 641 444	31 797 056

### Passifs par type

À la fin de l'année 2013-2014, le total du passif était de 340,4 millions de dollars, en baisse de 78,8 millions ou 18,8 % par rapport à l'exercice précédent où il était de 419,2 millions de dollars. Les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que le passif environnemental représentent la majeure partie du passif, soit 230,2 millions de dollars (67,6 % du total du passif) en 2013-2014.

La baisse de la valeur du total du passif net d'Environnement Canada est principalement attribuable à ce qui suit :

- Une réduction d'un montant de 23,8 millions des créditeurs et des charges à payer, notamment les créditeurs à la fin de l'exercice.
- Une diminution de 46,8 millions de dollars du passif lié aux avantages sociaux futurs des employés qui s'explique par l'abolition des indemnités de départ dans certaines classifications.
- Une baisse de 9,8 millions de dollars de la valeur du passif environnemental suite aux nouvelles exigences de publier des montants actualisés.



Voir notes 4 à 7 et notes 11 et 12 aux états financiers du Ministère pour plus de détails – Créditeurs et charges à payer; Revenus reportés; Obligation locative au titre d'immobilisations corporelles louées; Avantages sociaux futurs; Passif éventuel et environnemental; Obligations contractuelles.



### Actifs par type

Le total net des actifs financiers est évalué à 130,4 millions de dollars pour l'année 2013-2014 et celui des actifs non financiers à 385,4 millions de dollars pour un total d'actifs de 515,9 millions de dollars. Ce montant est en diminution de 47 millions de dollars ou 8,3 % comparativement à 2012-2013. Les immobilisations corporelles continuent de représenter la part la plus importante de l'actif total du ministère, soit 375,8 millions de dollars (72,8 % de l'actif total) en 2013-2014.

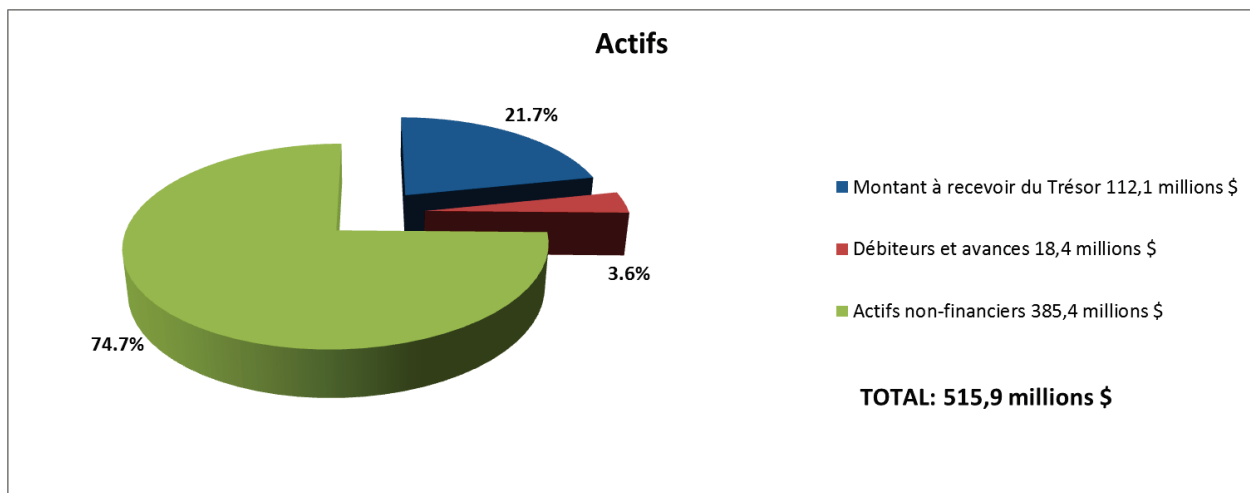
La baisse de la valeur des actifs nets d'Environnement Canada est essentiellement due à ce qui suit :

#### Actifs financiers

- Une diminution de 23 millions de dollars des montants à recevoir du trésor.
- Une diminution de 10,6 millions de dollars des comptes débiteurs et des avances principalement attribuable à la facturation pour les activités de surveillance dans le cadre du plan de surveillance des sables bitumineux.

#### Actifs non financiers

- Une baisse de 13,8 millions de dollars des immobilisations corporelles.



Voir notes 8 à 10 aux états financiers du Ministère pour plus de détails – Comptes recevables et avances; Immobilisations corporelles.

### États financiers

Les états financiers non audités d'Environnement Canada sont préparés conformément aux politiques du Conseil du Trésor qui se fondent sur les normes comptables du secteur public canadien et diffèrent donc des rapports sur les affectations de crédit qui sont présentés dans les sections I et II de ce rapport.

Celles-ci sont préparées en fonction de la comptabilité de la caisse modifiée et non de la comptabilité d'exercice. Un rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés (comptabilité de caisse modifiée) et les résultats d'exploitation nets (comptabilité d'exercice) est présenté dans les notes 2 et 3 des états financiers non audités d'Environnement Canada. Ils sont accessibles sur ce [site Web](#)<sup>lxxiv</sup> d'Environnement Canada.

## Tableaux de renseignement supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le Rapport ministériel<sup>lxxv</sup> sur le rendement 2013-2014 se trouvent sur le [site Web](#) d'Environnement Canada<sup>lxxvi</sup>.

- Financement pluriannuel initial;
- Initiatives horizontales;
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor;
- Rapport sur les frais d'utilisation;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles;
- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Vérifications internes et évaluations.

## Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*<sup>lxxvii</sup>. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

## **Section IV : Coordonnées de l'organisation**

Karen Turcotte

Directrice générale

Direction de la gestion ministérielle, Direction générale des finances

Environnement Canada

Téléphone : 819-953-5842

Télécopieur : 819-953-3388

Courriel : [Karen.Turcotte@ec.gc.ca](mailto:Karen.Turcotte@ec.gc.ca)

## Annexe : Définitions

**architecture d'alignement des programmes** : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**cadre pangouvernemental** : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultats pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

**cible** : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit** : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires** : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

**dépenses non budgétaires** : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues** : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**équivalent temps plein** : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**indicateur de rendement** : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**plan** : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**priorité** : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**programme** : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**programme temporisé** : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport ministériel sur le rendement** : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**rapport sur les plans et les priorités** : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**production de rapports sur le rendement** : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**rendement** : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat** : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat stratégique**: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens, qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**résultats du gouvernement du Canada** : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats** : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

## Notes de fin de document

---

- <sup>i</sup> *Loi sur le ministère de l'Environnement* : <http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html>
- <sup>ii</sup> *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* : <http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html>.
- <sup>iii</sup> *Loi sur les espèces en péril* : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble>
- <sup>iv</sup> *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* : [www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html](http://www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html)
- <sup>v</sup> *Loi sur les ressources en eau du Canada* : <http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html>
- <sup>vi</sup> *Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois* : <http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html>
- <sup>vii</sup> *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps* : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html>
- <sup>viii</sup> *Loi sur les pêches* : <http://www.ec.gc.ca/pollution/default.asp?lang=Fr&n=072416B9-1>
- <sup>ix</sup> *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique* : <http://www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=56303427-1>
- <sup>x</sup> *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* : <http://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=496E2702-1>
- <sup>xi</sup> *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* : <http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=18F4A0BC-1>
- <sup>xii</sup> *Loi sur les espèces sauvages au Canada* : <http://www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=E8EA5606-1>
- <sup>xiii</sup> *Loi fédérale sur le développement durable* : <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1>
- <sup>xiv</sup> *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* : <http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html>
- <sup>xv</sup> *Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement* : <http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html>
- <sup>xvi</sup> *Loi sur la semaine de la protection de la faune* : <http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html>
- <sup>xvii</sup> *Stratégie pour les sciences d'Environnement Canada 2014-2019* : <http://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=72C52D55-1>
- <sup>xviii</sup> Lois et règlements : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=48D356C1-1>
- <sup>xix</sup> Plan de conservation national : <http://www.canada.ca/fr/services/environnement/pnc/index.html>
- <sup>xx</sup> Cadre pangouvernemental du Secrétariat du Conseil du Trésor : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppq-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- <sup>xxi</sup> Les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- <sup>xxii</sup> Plan de conservation national : <http://www.canada.ca/fr/services/environnement/pnc/index.html>
- <sup>xxiii</sup> Avian Conservation and Ecology : [www.ace-eco.org/vol8/iss2/](http://www.ace-eco.org/vol8/iss2/) (en anglais seulement)
- <sup>xxiv</sup> Conservation de la flore et de la faune arctiques : [www.caff.is/](http://www.caff.is/) (en anglais seulement)
- <sup>xxv</sup> Document à l'appui des décideurs qui participent à l'évaluation de la biodiversité de l'Arctique : [www.arcticbiodiversity.is/the-report](http://www.arcticbiodiversity.is/the-report) (en anglais seulement)
- <sup>xxvi</sup> Life Linked to Ice (La vie tributaire des glaces) : [www.caff.is/assessment-series/view-document/254-life-linked-to-ice-a-guide-to-sea-ice-associated-biodiversity-in-this-time-of-rapid-change](http://www.caff.is/assessment-series/view-document/254-life-linked-to-ice-a-guide-to-sea-ice-associated-biodiversity-in-this-time-of-rapid-change) (en anglais seulement)
- <sup>xxvii</sup> Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire : [www.caff.is/about-the-cbmp](http://www.caff.is/about-the-cbmp) (en anglais seulement)
- <sup>xxviii</sup> Groupe d'experts sur les oiseaux marins circumpolaires (Circumpolar Seabird Expert Group) : [www.caff.is/seabirds-cbird](http://www.caff.is/seabirds-cbird) (en anglais seulement)
- <sup>xxix</sup> Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques : [www.ipbes.net/](http://www.ipbes.net/) (en anglais seulement)
- <sup>xxx</sup> Normes de service : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=85530A85-1>
- <sup>xxxi</sup> Modifications proposées au Règlement sur les oiseaux migrateurs : <http://www.ec.gc.ca/rcom-mbhr/default.asp?lang=Fr&n=4D5FBFF2-1>
- <sup>xxxii</sup> 18 stratégies régionales de conservation des oiseaux : <http://www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=1D15657A-1>
- <sup>xxxiii</sup> Cadre : [www3.cec.org/islandora/en/item/11362-north-american-grasslands-alliance-framework-change](http://www3.cec.org/islandora/en/item/11362-north-american-grasslands-alliance-framework-change)
- <sup>xxxiv</sup> Portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale visant les sables bitumineux : <http://jointoilsandsmonitoring.ca/default.asp?n=5F73C7C9-1&lang=Fr>
- <sup>xxxv</sup> Site web : [www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=En&n=6F7EB059-1&wsdoc=A519F000-8427-4F8C-9521-8A95AE287753](http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=En&n=6F7EB059-1&wsdoc=A519F000-8427-4F8C-9521-8A95AE287753)
- <sup>xxxvi</sup> Surveillance de la biodiversité et des perturbations : <http://www.jointoilsandsmonitoring.ca/default.asp?lang=Fr&n=D0C8C3D7-1>
- <sup>xxxvii</sup> Rapports d'évaluation : <http://www.ec.gc.ca/ae-ve/default.asp?lang=Fr&n=82F2991C-1>
- <sup>xxxviii</sup> Stratégie emploi jeunesse : <http://www.jeunesse.gc.ca/fra/commun/sej.shtml>
- <sup>xxxix</sup> Rapports sommaires pour chacun des cinq Grands Lacs et rapports sur les faits saillants et techniques concernant l'état des Grands Lacs : [www.binational.net/home-f.html](http://www.binational.net/home-f.html)
- <sup>xl</sup> Exportation illégale de 250 défenses de narval en ivoire : <http://ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=976258C6-1&news=822339BB-4B8B-487C-9548-22CED73036EB>
- <sup>xli</sup> Notifications d'application de la loi : <http://www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=8F711F37-1>
- <sup>xlii</sup> [www.donnees.gc.ca/](http://www.donnees.gc.ca/) : [www.donnees.gc.ca/fra](http://www.donnees.gc.ca/fra)
- <sup>xliiii</sup> Site Web des données climatiques en ligne : <http://climat.meteo.gc.ca/>
- <sup>xliiv</sup> Nouvelle architecture pour le site Web du Réseau Canadien des scénarios de changements climatiques : <http://www.cccsn.ec.gc.ca/?page=main&lang=fr>
- <sup>xliv</sup> Centres mondiaux de données de l'Organisation météorologique mondiale : [www.wmo.int/pages/prog/arep/gaw/world\\_data\\_ctres.html](http://www.wmo.int/pages/prog/arep/gaw/world_data_ctres.html)

- xlvi Information météo : [www.meteo.gc.ca/](http://www.meteo.gc.ca/)
  - xlvii Cinquième Rapport d'évaluation : [http://ipcc.ch/home\\_languages\\_main\\_french.shtml](http://ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml)
  - xlviiii Portail de données ouvertes : [www.donnees.gc.ca/fra](http://www.donnees.gc.ca/fra)
  - xlviix Comité scientifique sur le Plan de gestion des produits chimiques : <http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/sc-cs/index-fra.php>
  - i Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques : <http://www.ec.gc.ca/ese-ees/default.asp?lang=Fr&n=5C49C89D-1>
  - ii Rapports sommaires : <http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/council-conseil/meet-reunion-fra.php>
  - iii Site Web du Plan de gestion des produits chimiques : <http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index-fra.php>
  - iiii Convention de Minamata sur le mercure : [www.mercuryconvention.org/](http://www.mercuryconvention.org/) (en anglais seulement)
  - lv Objectifs : [www.synergies.pops.int/Decisionmaking/2013COPsExCOPs/Background/tabid/2747/language/en-US/Default.aspx](http://www.synergies.pops.int/Decisionmaking/2013COPsExCOPs/Background/tabid/2747/language/en-US/Default.aspx)
  - lv Inventaire national des rejets de polluants : [www.ec.gc.ca/inrp-npri/](http://www.ec.gc.ca/inrp-npri/)
  - lvi Rapports d'évaluation : <http://www.ec.gc.ca/ae-ve/default.asp?lang=Fr&n=82F2991C-1>
  - lvii Guichet unique : <http://www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=B14D4569-1>
  - lviii Inventaire national des rejets de polluants : [www.ec.gc.ca/inrp-npri/](http://www.ec.gc.ca/inrp-npri/)
  - lix Émissions de gaz à effet de serre : <http://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1>
  - lx Rapport *Tendances en matière d'émissions au Canada* : <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=1723EA20-77AB-4954-9333-69D1C4EBD0B2>
  - lxi Le sixième rapport du Canada et le premier rapport biennal : <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=6FF30D6E-B8E3-4102-86E7-652D156E020A>
  - lxii Site Web du Ministère : <http://ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=F98AF7-1>
  - lxiii Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : <http://newsroom.unfccc.int/> (en anglais seulement)
  - lxiv Sixième rapport du Canada et premier rapport biennal : <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=6FF30D6E-B8E3-4102-86E7-652D156E020A>
  - lxv Financement accéléré : <http://climatechange.gc.ca/finance/Default.aspx?lang=fr-CA>
  - lxvi Cinquième Rapport d'évaluation : [http://ipcc.ch/home\\_languages\\_main\\_french.shtml](http://ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml)
  - lxvii Plan opérationnel pour 2013 et 2014 : [http://www.cec.org/Page.asp?PageID=30101&ContentID=25599&AA\\_SiteLanguageID=2](http://www.cec.org/Page.asp?PageID=30101&ContentID=25599&AA_SiteLanguageID=2)
  - lxviii Dialogue États Unis-Canada sur l'énergie propre : [www.climatechange.gc.ca/dialogue/](http://www.climatechange.gc.ca/dialogue/)
  - lxix Plan d'action II : <http://www.climatechange.gc.ca/dialogue/default.asp?lang=Fr&n=E4D025F6-1>
  - lxx Rapport annuel de 2013 de TDDC : [http://www.sdtc.ca/index.php?page=news-annual-reports&hl=fr\\_CA](http://www.sdtc.ca/index.php?page=news-annual-reports&hl=fr_CA)
  - lxxi Utilisation illégale d'un pesticide : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=976258C6-1&news=4487A585-B7EE-4596-BA5B-CEE27498E6EF>
  - lxxii Notifications d'application de la loi : <http://www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=8F711F37-1>
  - lxxiii Site Web d'Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1>
  - lxxiv Site Web d'Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1>
  - lxxv Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014 d'Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1>
  - lxxvi Site Web d'Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1>
  - lxxvii Dépenses fiscales du gouvernement du Canada : <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>
-

**[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)**

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)